

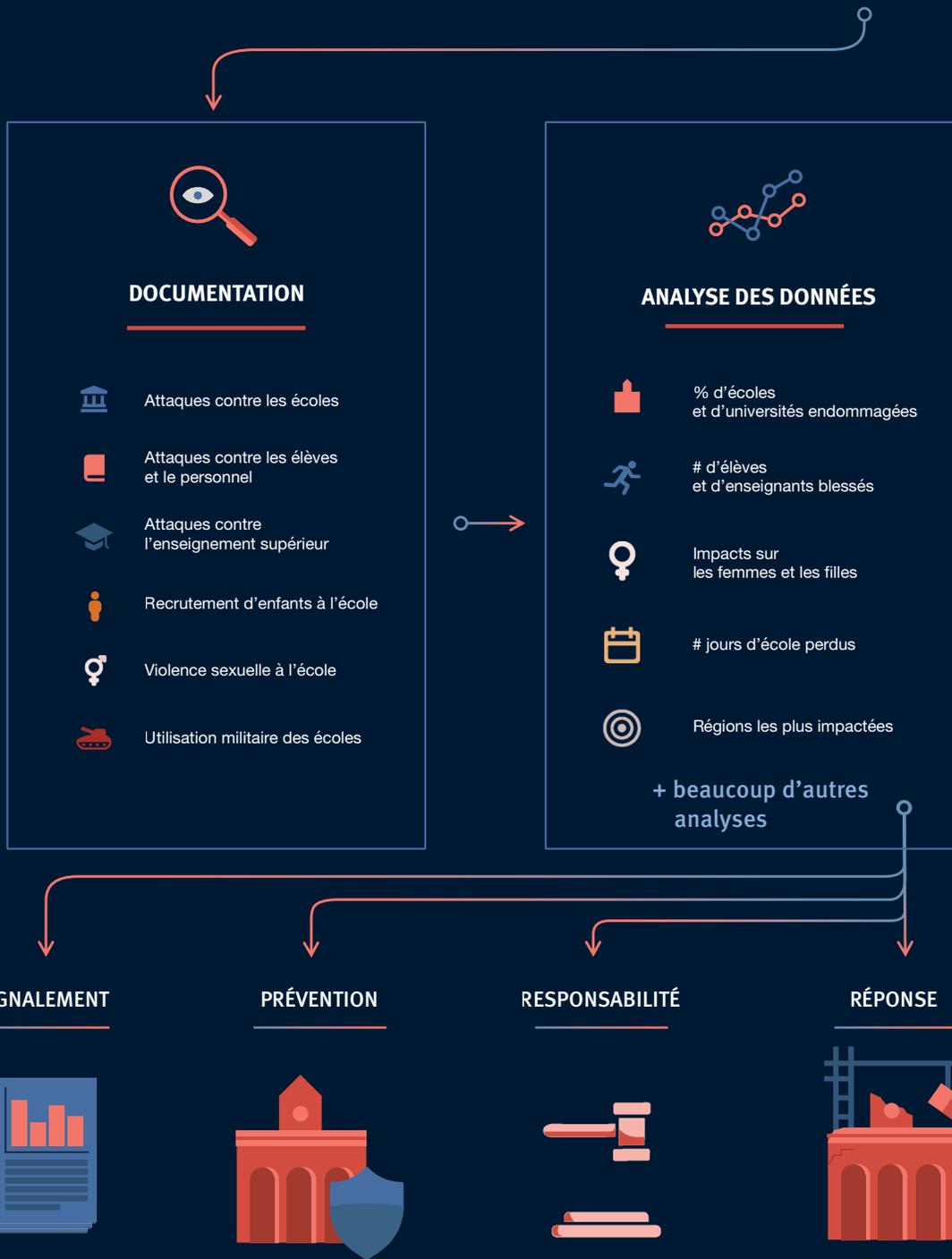


EBAUCHE DE TRAVAIL

Kit pratique pour collecter et analyser les données sur les attaques contre l'éducation

Janvier 2021

Comment le *Kit pratique* aide à protéger l'éducation contre les attaques



EBAUCHE DE TRAVAIL

Kit pratique pour collecter et analyser les données sur les attaques contre l'éducation

TABLE DES MATIÈRES

Préface	2
Section 1. Introduction	3
1.1 Arguments et objectifs	3
1.2 Qui peut bénéficier du <i>Kit pratique</i> ?	3
1.3 Pourquoi collecter et communiquer des données sur les attaques contre l'éducation ?	5
1.4 Qu'est-ce qui se fait déjà ?	6
Section 2. Conseils sur la collecte, l'analyse et la communication de données sur les attaques contre l'éducation	7
Étapes suggérées pour collecter, analyser et communiquer des données sur les attaques contre l'éducation	7
Étape 1. Cartographier les acteurs pertinents	7
Étape 2. Évaluer le paysage sécuritaire, politique et juridique	8
Étape 3. Développer ou mettre à jour des outils pertinents	9
Étape 4. Formation, sensibilisation et développement de relations avec les partenaires locaux	10
Étape 5. Collecte de données	11
Étape 6. Analyse de données	13
Étape 7. Communiquer les signalements d'attaques contre l'éducation	17
Section 3. Guide d'utilisation des Indicateurs d'attaques contre l'éducation et du <i>Kit pratique</i>	18
3.1. Remarque concernant la ventilation et l'analyse	20
3.2. Ce qui n'est pas inclus dans le <i>Kit pratique</i>	20
Section 4. Indicateurs d'attaques contre l'éducation	21
Section 5. Attaques contre l'éducation Manuel de codage des données	79
Tableaux	
Tableau 1 Vue d'ensemble des outils	4
Tableau 2 Outil de diagnostic pour l'utilisation du <i>Kit pratique</i>	18
Tableau 3 Indicateurs des attaques contre l'éducation	14
Annexes	
Annexe A – Définitions et concepts clés	104
Annexe B – Exemples d'outils	108

PRÉFACE

La Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques (GCPEA) est une organisation inter-agences unique qui vise à mettre fin aux attaques contre l'éducation dans les situations de conflit armé. Depuis 2010, la GCPEA a cherché à renforcer le suivi et le signalement des attaques contre l'éducation.

Une meilleure compréhension des types, des modèles, de la portée et de l'ampleur des attaques contre l'éducation et de l'utilisation militaire des écoles et des universités peut éclairer la conception et la mise en œuvre de mesures de prévention et de protection. Pour cette raison, la collecte de données est également une composante essentielle de la [Déclaration sur la sécurité dans les écoles](#), un engagement politique intergouvernemental dédié à la protection de l'éducation dans les conflits armés.

Ces dernières années, la GCPEA a fait des progrès significatifs dans le [renforcement des données](#) sur les attaques contre l'éducation dans les situations de conflit armé. Par exemple :

La GCPEA publie régulièrement des données sur les attaques contre l'éducation dans sa série [l'Éducation prise pour cible](#) et diffuse des [bulletins d'information mensuels sur l'éducation en danger](#) en partenariat avec Insecurity Insight.

Les données de la GCPEA sur [l'Éducation prise pour cible](#) sont accessibles au public sur le [portail de données](#) de l'Institut de statistique de l'UNESCO et alimentent le suivi de l'Objectif de développement durable 4 : Éducation de qualité ; l'ensemble de données est également accessible au public sur la plateforme [Humanitarian Data Exchange](#).

Les partenaires de la GCPEA du monde entier partagent plus régulièrement des données sur les attaques contre l'éducation.

Si les données sur les attaques contre l'éducation sont devenues plus largement disponibles grâce à une meilleure prise de conscience et aux efforts des organisations nationales et internationales et des organes de contrôle, des lacunes de données critiques subsistent. Les systèmes de signalement peuvent être absents, médiocres ou déconnectés des réponses efficaces aux attaques contre l'éducation. Les moniteurs, ainsi que les victimes et les témoins, peuvent faire face à des menaces pour leur sécurité, ou l'insécurité peut empêcher les observateurs d'accéder aux zones où des attaques se produisent. De ce fait, un grand nombre d'attaques et incidents d'utilisation militaire ne sont pas signalés, ce qui compromet les efforts de calcul de leur prévalence.

Même lorsqu'il existe des mécanismes de signalement, les données ne sont pas souvent ventilées par genre, âge, lieu, type d'attaque ou auteur. Les violations telles que le recrutement d'enfants et la violence sexuelle par les forces armées ou les groupes armés à l'école ou sur le chemin de l'école sont souvent sous-déclarées. Les impacts des attaques contre l'éducation et de l'usage militaire – comme les jours d'école perdus, les abandons et les fermetures d'écoles – restent difficiles à calculer en raison de ces écarts. Et même lorsque la collecte de données a lieu régulièrement, leur analyse et leur signalement ne se produisent pas toujours à intervalles réguliers.

Les pages suivantes présentent un *Kit pratique pour collecter et analyser les données sur les attaques contre l'éducation* exhaustif qui comble les lacunes susmentionnées dans la collecte de données ; favorise la collaboration intersectorielle sur la collecte, l'analyse et la communication des données ; et renforce et harmonise les définitions et les concepts liés aux attaques contre l'éducation.

La GCPEA publie le *Kit pratique* en tant que version préliminaire en janvier 2021, après quoi la Coalition soutiendra les partenaires dans la mise en œuvre de ses composantes et sollicitera leurs commentaires. La GCPEA incorporera ensuite des révisions à la version préliminaire, en améliorant la fonctionnalité du *Kit pratique* en tant que guide pour la collecte de données, l'analyse et l'établissement de rapports sur les attaques contre l'éducation et l'utilisation militaire.

SECTION 1. INTRODUCTION

1.1 Arguments et objectifs

La GCPEA définit les attaques contre l'éducation comme tout usage réel ou menace d'usage de la force contre des élèves, des enseignants, des universitaires, du personnel de l'éducation, des bâtiments, des ressources ou des installations éducatives. En outre, des forces armées et des groupes armés non étatiques utilisent des écoles et des universités à des fins militaires. Ces violations se produisent pour des raisons stratégiques, politiques, idéologiques, sectaires, ethniques ou religieuses.

Les attaques contre l'éducation ont des effets dévastateurs sur les élèves et les enseignants ainsi que sur leurs écoles et universités. Les élèves et les éducateurs sont blessés, tués, arrêtés ou autrement atteints. Les écoles subissent des dommages durables, ce qui peut conduire à la surpopulation d'autres installations dans les zones environnantes. Dans certains pays, les groupes armés ciblent spécifiquement l'éducation des femmes et des filles, entraînant des conséquences à long terme telles que la diminution de l'apprentissage, les grossesses précoces, les mariages d'enfants et les mariages forcés, ainsi que la stigmatisation associée à la violence sexuelle.

Malheureusement, les informations sur la portée et les effets à court et à long terme des attaques contre l'éducation restent limitées ou variables d'un pays à l'autre et au fil du temps. Si des lacunes dans les données existent pour de nombreuses raisons, le besoin de directives complètes sur la collecte et l'analyse des données sur les attaques contre l'éducation est apparu comme une étape cruciale pour améliorer le suivi et le signalement de ces violations.

Ce *Kit pratique pour collecter et analyser les données sur les attaques contre l'éducation* s'appuie sur les efforts de la GCPEA et de ses partenaires pour mieux mesurer la portée et l'impact des attaques contre l'éducation, et il vise à combler les lacunes dans le suivi et l'établissement de rapports. Il comprend un ensemble d'outils techniques pour normaliser la collecte, l'analyse et le signalement des données. Ces outils comprennent des **Conseils sur la collecte, l'analyse et la communication des données** ; des **Indicateurs d'attaques contre l'éducation** ; un **Manuel de codage** ; et un **Modèle de données**.

- Les objectifs du *Kit pratique pour collecter et analyser les données sur les attaques contre l'éducation* sont les suivants :
- contribuer à une meilleure harmonisation des définitions des attaques contre l'éducation et de l'utilisation militaire des écoles ainsi que des universités, dans les pays et d'un pays à l'autre ;
- renforcer la capacité institutionnelle de collecter et de rapporter des données sur les attaques contre l'éducation et l'utilisation militaire des écoles ainsi que des universités au moyen d'indicateurs suggérés ; et
- préciser comment les données sur les attaques contre l'éducation et l'utilisation militaire des écoles et des universités peuvent être analysées pour illustrer les impacts à court et à long terme des attaques.

1.2 Qui peut bénéficier du *Kit pratique* ?

Ce *Kit pratique* est destiné aux gouvernements, aux organisations humanitaires et de développement ainsi qu'aux organisations de la société civile travaillant à la croisée de l'éducation, de la protection de l'enfance, des droits humains, de la liberté académique, de la violence sexuelle et de la protection des civils.

Ce *Kit pratique* peut soutenir les organisations qui collectent déjà des données sur les attaques contre l'éducation, même si ce n'est que dans un domaine spécifique comme l'enseignement supérieur, les attaques contre les écoles ou la violence sexuelle par les forces armées ou les groupes armés à l'école. Par exemple, le *Kit pratique* peut aider à analyser les lacunes dans la collecte et la désagrégation des données et offrir des méthodes possibles de signalement et d'analyse pour améliorer la compréhension des tendances et de l'impact. Le *Kit pratique* peut également être utilisé pour affiner les outils de suivi et de signalement existants, les cadres logiques, les évaluations des besoins ou les systèmes de bases de données.

Les organisations qui n'ont pas encore commencé à collecter des données peuvent également utiliser le *Kit pratique* pour construire un système de suivi et de signalement à partir de zéro, de l'analyse sectorielle à la collecte de données et au partage des rapports.

Dans d'autres cas, les organisations peuvent ne pas souhaiter collecter des données primaires mais plutôt analyser les différentes tendances des attaques contre l'éducation et d'utilisation militaire ; le *Kit pratique* identifie les sources de données existantes et propose des calculs à ces fins.

Avec des systèmes de données renforcés, les forces armées, les ministères de l'Éducation et les acteurs humanitaires peuvent tous améliorer les pratiques pour protéger l'éducation. Des preuves systématiques de la prévalence et de l'impact des attaques contre l'éducation, ventilées par genre, peuvent aider les militaires, les gouvernements et la société civile à améliorer la mise en œuvre sensible au genre de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.

Nous encourageons les utilisateurs à considérer le *Kit pratique* comme un menu d'options parmi lesquelles choisir des indicateurs et des analyses.

Tableau 1 Vue d'ensemble des outils

LES OUTILS :

Conseils sur la collecte, l'analyse et la communication des données

Cette section du *Kit pratique* présente le problème des attaques contre l'éducation ; fournit les fondements pour mieux collecter, analyser et communiquer des données ; et décrit les sources de données et les efforts existants pour collecter des données. Cette section comprend également des conseils sur la manière de collecter des données sur les attaques contre l'éducation, divisées en étapes exploitables, et fournit des exemples d'outils de collecte de données et des définitions de termes clés.

Indicateurs d'attaques contre l'éducation

Le Cadre d'indicateurs, l'un des principaux composants du *Kit pratique*, sert de guide technique aux gouvernements, aux organisations non gouvernementales (ONG) et à d'autres organismes qui collectent déjà des données sur les attaques contre l'éducation ou qui commencent à mettre en place des mécanismes pour le faire. La section Indicateurs des attaques contre l'éducation contient huit domaines et un certain nombre de sous-domaines et d'indicateurs pour guider la collecte et l'analyse des données. Ces domaines correspondent aux cinq catégories de la GCPEA d'attaques contre l'éducation et d'utilisation militaire des écoles et des universités. Chaque indicateur présente un calcul pour l'indicateur, une ventilation des données suggérée et des sources de données, et couvre leur faisabilité et leurs limites éventuelles. La désagrégation des données comprend la ventilation des rapports par genre, niveau de scolarité, et par élève ou enseignant. Certains indicateurs mesurent la prévalence des attaques tandis que d'autres mesurent leur impact, comme le nombre de jours d'école perdus, ou le nombre d'enseignants ou de membres du personnel de l'éducation tués, blessés ou arrêtés. D'autres impacts comprennent les dommages et la destruction des installations scolaires ou universitaires. Les indicateurs peuvent être sélectionnés en fonction des besoins et des capacités d'une organisation, ainsi que des réalités sur le terrain. En fonction des mécanismes existants de collecte et d'analyse des données dans un pays, ce cadre peut être utilisé pour affiner ou développer les structures existantes. Il peut également être utilisé comme outil lors de la construction d'un système de suivi à partir de zéro, ou il peut être intégré dans des outils programmatiques tels que des cadres logiques, des évaluations des besoins ou des plans de réponse humanitaire et des aperçus des besoins.

Manuel de codage

Le Manuel de codage fournit des définitions supplémentaires relatives aux attaques contre l'éducation et l'utilisation militaire, ainsi que des instructions sur la manière de saisir des données dans le modèle de base de données suggéré. Il comprend toutes les ventilations de données présentées dans la section Indicateurs, telles que le genre, le niveau et le type de scolarité.

Modèle de données

Le Modèle de données, dans Microsoft Excel, est un outil que les organisations ou les gouvernements peuvent utiliser directement ou pour informer la structure de leurs propres bases de données existantes. Le Modèle de données s'aligne sur le Manuel de codage et les Indicateurs ; il comprend une feuille prévue uniquement pour les données d'événement (c'est-à-dire les entrées correspondant à une attaque particulière) et une feuille pour la combinaison de données d'événement et d'autres données d'éducation. Le Modèle de données peut être téléchargé à partir de la page Web de la GCPEA [ici](#).

1.3 Pourquoi collecter et communiquer des données sur les attaques contre l'éducation ?

Dans l'*Éducation prise pour cible 2020*, la GCPEA a collecté plus de 11 000 attaques signalées contre l'éducation entre 2015 et 2019, qui ont fait du tort à plus de 22 000 élèves et membres du personnel de l'éducation.¹ Cependant, les attaques contre l'éducation continuent d'être gravement sous-déclarées. Et d'autres chiffres infranationaux, nationaux et mondiaux restent difficiles à suivre. Limiter les attaques contre l'éducation n'est pas possible tant qu'elles ne sont pas mieux comprises.

Une première étape pour mieux comprendre la portée et l'impact des attaques contre l'éducation consiste à renforcer la qualité des données et à améliorer l'analyse et le signalement des données de bout en bout. Dans les situations préoccupantes émergentes, ainsi que dans les contextes où des systèmes structurés de collecte de données sont déjà en place, des efforts ciblés peuvent contribuer à une meilleure compréhension nationale et mondiale de la portée et de l'impact des attaques contre l'éducation.

Au-delà de la collecte de données, ce *Kit pratique* cherche à renforcer les analyses des impacts à court et à long terme des attaques contre l'éducation. Le *Kit pratique* met en évidence les domaines dans lesquels les données générales relatives à l'éducation peuvent être analysées parallèlement aux données sur les incidents d'attaques contre l'éducation afin de mener de telles analyses. Par exemple, la proportion d'écoles endommagées ou détruites par des attaques dans une région ou un pays ; le nombre de filles touchées par les attaques contre les écoles pendant une période donnée ; le nombre de jours d'école perdus en raison de l'utilisation militaire des écoles par an ; etc.

Ces indicateurs servent également à renforcer et à systématiser les données sur les auteurs des attaques, les types d'armes utilisées pour mener des attaques, l'emplacement géographique et les types d'écoles attaquées ou utilisées à des fins militaires. Le *Kit pratique* contribue également à renforcer et à systématiser le signalement des attaques transversales, telles que le recrutement d'enfants et la violence sexuelle par des acteurs armés dans une école, ou sur le chemin de celle-ci, en encourageant la collecte de données ciblées et la notification ventilée.

En renforçant la collecte et l'analyse des données, ce *Kit pratique* soutient la mise en œuvre de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, qui comprend un engagement à renforcer le suivi et le signalement des attaques contre l'éducation. Lorsque de meilleures données et analyses existent, les gouvernements et les partenaires peuvent plus facilement atteindre les autres engagements énoncés dans la Déclaration, un engagement politique approuvé par plus de 100 pays. Ils seront mieux équipés pour planifier efficacement la prévention des attaques et y répondre, pour collecter des fonds afin de soutenir les programmes destinés aux apprenants et aux éducateurs touchés par le conflit, et pour fournir un soutien ciblé selon les différents niveaux d'enseignement, ainsi que selon le genre des élèves et des éducateurs.

¹ GCPEA, *l'Éducation prise pour cible 2020*, juillet 2021.

Où et quand surveiller les attaques contre l'éducation ?

Les attaques contre l'éducation se produisent dans la plupart des situations de conflit armé ou de violence similaire dans le monde. Si les incidents d'attaque sporadiques ne nécessitent pas de surveillance, d'analyse et de rapports systématiques, lorsqu'un modèle d'attaques émerge, la collecte de données devrait avoir lieu régulièrement. La GCPEA définit un modèle systématique d'attaques contre l'éducation comme dix attaques sur une période de deux ans. Les attaques et l'utilisation militaire peuvent se produire dans une région particulière ou dans une grande partie du pays, en fonction de la propagation du conflit et des cibles des attaques. Afin de commencer à collecter systématiquement des données sur les attaques contre l'éducation peu de temps après leur apparition, les gouvernements et les ONG dans des contextes d'insécurité peuvent intégrer des questions pertinentes au sein des évaluations de sécurité ou des besoins, des enquêtes ou d'autres efforts de collecte de données sur l'éducation ou la protection. La GCPEA encourage à ce que la collecte de données sur les attaques contre l'éducation ait lieu partout et chaque fois qu'elles se produisent dans des situations de conflit armé ou de violence similaire.

1.4 Qu'est-ce qui se fait déjà ?

Ce *Kit pratique* complète les travaux déjà en cours pour collecter des données sur les attaques contre l'éducation et l'utilisation militaire des écoles et des universités.

Dans les situations où le Secrétaire général des Nations Unies (ONU) a énuméré les parties au conflit dans le Rapport annuel sur les enfants et les conflits armés, le Mécanisme de surveillance et de communication de l'information recueille également des données sur les attaques contre les écoles et le personnel protégé ainsi que sur l'utilisation militaire des écoles, tout comme sur les violations transversales du recrutement d'enfants et de la violence sexuelle par les parties au conflit lorsqu'elles se produisent dans les écoles ou sur le trajet des écoles. L'Équipe spéciale de pays chargée de la surveillance et de la communication de l'information (CTFMR) gère la collecte et la vérification des données MRM et s'engage dans le plaidoyer et la réponse.

Les données sur la violence sexuelle à l'école, ou sur le chemin de l'école et de l'université peuvent également être collectées par le Mécanisme des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information (MARA) sous le mandat du Représentant spécial du Secrétaire général sur la violence sexuelle dans les conflits. L'ONU ne dispose pas d'un mécanisme dédié pour surveiller les attaques contre l'enseignement supérieur, mais certains incidents peuvent être inclus dans le rapport annuel sur la Protection des civils dans les conflits armés.

Les ONG internationales et locales jouent généralement un rôle dans le signalement des attaques contre l'éducation, soit de manière indépendante, soit en participant au secteur humanitaire, par exemple dans un Cluster éducation ou un Cluster de protection. Les attaques contre l'éducation sont maintenant fréquemment rapportées dans les documents humanitaires tels que les Aperçus nationaux des besoins humanitaires et les Plans de réponse.

D'autres organisations non gouvernementales ou de la société civile et des observateurs des droits peuvent également surveiller les attaques contre l'éducation. Par exemple, au Yémen, le [Civilian Impact Monitoring Project](#) rapporte des attaques violentes contre des civils, notamment des attaques contre des écoles et des universités. En Ukraine, la Mission spéciale d'observation de l'[Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe](#) (OSCE) rapporte fréquemment des attaques contre des écoles et l'utilisation militaire des écoles.

Enfin, les médias locaux et internationaux rendent compte d'attaques contre l'éducation dans certains contextes. Certaines bases de données sur la violence politique ou les conflits compilent également des événements liés à l'éducation.

Ce *Kit pratique* complète les efforts existants ; c'est une ressource pour les partenaires afin d'identifier les lacunes dans le paysage actuel des données, construire ou renforcer des systèmes de suivi, harmoniser les définitions et analyser les impacts à court et à long terme des attaques contre l'éducation et l'utilisation militaire des écoles et universités.

SECTION 2. CONSEILS SUR LA COLLECTE, L'ANALYSE ET LA COMMUNICATION DE DONNÉES SUR LES ATTAQUES CONTRE L'ÉDUCATION

Des analyses et des rapports de haute qualité concernant les attaques contre l'éducation reposent sur la collecte de données fiables et complètes. La GCPEA souhaite que les organisations ou les gouvernements utilisent ce *Kit pratique* comme un menu d'indicateurs possibles pour la collecte et l'analyse des données.

Les efforts de collecte de données se sont amplifiés et améliorés au fil du temps. Par exemple, le Mécanisme de surveillance et de communication de l'information de l'ONU, créé en 2005, a contribué à un meilleur signalement des attaques vérifiées et a sensibilisé au besoin de spécialistes de la protection de l'enfance et des droits humains déployés au sein des missions de maintien de la paix. En outre, étant donné que les attaques contre l'éducation ont été plus largement intégrées dans la planification des interventions humanitaires et prises en charge par les Clusters éducation et protection, les efforts nationaux pour surveiller et signaler les attaques contre l'éducation se sont également améliorés dans les pays touchés par des conflits à travers le monde.

Les utilisateurs du *Kit pratique* peuvent évaluer leur niveau de capacité de collecte et d'analyse ainsi que la disponibilité d'autres données sur l'éducation,² puis sélectionner les indicateurs appropriés pour leurs besoins dans la section Indicateurs sur les attaques contre l'éducation. En fonction de la dynamique du conflit, des principaux types d'attaques contre l'éducation et d'autres tendances pertinentes, certains indicateurs et outils de ce *Kit pratique* peuvent être plus applicables que d'autres à certains contextes et organisations. Par exemple, le MRM ne collecte généralement pas de données sur les attaques contre l'enseignement supérieur, tandis que les organisations axées sur l'enseignement supérieur n'auront pas besoin d'indicateurs sur les attaques contre les écoles ou les élèves.

Bien qu'aucun modèle de collecte de données ne réponde aux particularités de chaque pays, nous encourageons les acteurs sur le terrain à envisager les étapes suivantes pour collecter, analyser et signaler les attaques contre l'éducation.

Étapes suggérées pour collecter, analyser et communiquer des données sur les attaques contre l'éducation

Étape 1. Cartographier les acteurs pertinents

Les organisations sur le terrain devraient se coordonner pour évaluer les efforts de collecte de données existants. Souvent, les Clusters éducation ou protection de l'enfance sont bien placés pour assurer le suivi des attaques contre les écoles. Lorsqu'une mission de maintien de la paix ou une mission politique spéciale est active, les Clusters peuvent travailler en étroite collaboration avec ces organes pour signaler des incidents que l'ONU peut ensuite vérifier dans le cadre de l'Équipe spéciale de pays pour le mécanisme de surveillance et de notification des violations graves contre les enfants.

Les ONG, conjointement avec les Clusters, peuvent également produire des évaluations des besoins sectorielles. En outre, le ministère de l'Éducation peut saisir certaines informations pertinentes. Dans certains cas, les médias locaux peuvent également jouer un rôle actif en informant des attaques, ou bien une organisation de la société civile peut publier des rapports réguliers sur un type spécifique d'attaque contre l'éducation.

La cartographie de ces différents acteurs permet une meilleure harmonisation entre eux et prépare les prochaines étapes. Les acteurs humanitaires publient souvent un « Qui fait quoi, où et quand » (« **Who** does **What** **Where** and **When** ») ou une matrice 4W (voir un modèle ici) pour aider aux efforts de coordination entre les organisations travaillant dans certaines régions. Envisagez de faire un exercice 4W en relation avec la surveillance et la réponse aux attaques contre l'éducation.

² D'autres données sur l'éducation font référence à des ensembles de données pertinents, autres que ceux comprenant directement des attaques contre l'éducation, qui peuvent être des compléments utiles pour exécuter des analyses et comprendre l'impact des attaques. Il s'agit notamment des données administratives sur les écoles ou les universités ainsi que leurs élèves et le personnel, les évaluations des besoins des écoles, les données (H) EMIS, les lieux de scrutin (dans des contextes où les écoles servent de lieux de vote ou sont utilisées à d'autres fins politiques), les enquêtes sur les résultats scolaires, et bien d'autres.

Questions clés

- Quels types de collecte et de communication de données nationales existent ?
- Existe-t-il un annuaire statistique annuel ?
- Existe-t-il des observatoires des droits humains ou d'autres organisations de la société civile qui collectent des données au niveau des incidents ?
- Quels acteurs surveillent les attaques contre l'enseignement supérieur ?
- Quels types d'évaluations des besoins ont lieu au niveau communautaire et prennent-elles en compte les informations sur l'éducation ou la protection ?
- Existe-t-il des variantes d'acteurs humanitaires ou de l'éducation pertinents entre les régions du pays ?
- Comment les différentes organisations collaborent-elles et se coordonnent-elles actuellement sur d'autres aspects de la réponse humanitaire ?
- Au niveau de l'école ou de l'université, quelles informations sont disponibles pour les élèves et les éducateurs sur ce qu'il faut faire en cas de différentes situations de violence ?

Certaines ressources couvrant les attaques contre l'éducation comprennent :

- [Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies OCHA Aperçu des besoins humanitaires et Plan de Réponse stratégique](#)
- [Enquêtes du Conseil des droits de l'homme de l'ONU](#)
- [Les rapports de pays et les rapports annuels de l'ONU concernant les Enfants et les conflits armés](#)
- [Les rapports des opérations de maintien de la paix et de missions politiques spécifiques de l'ONU](#)
- [Les rapports des Clusters ou sous-clusters Éducation et Protection de l'enfance](#)
- [Les rapports des médias – tels que cités dans le projet Cartes et données sur les conflits et violences dans le monde \(ACLEDD\), la Base de données mondiale sur le terrorisme \(GTD, Global Terrorism Database\), ou trouvés en ligne](#)
- [Insecurity Insight's Education in Danger Monthly News Brief](#)
- [Scholars at Risk Network's Academic Freedom Monitor](#)

Étape 2. Évaluer le paysage sécuritaire, politique et juridique

Le suivi ainsi que la notification des attaques contre l'éducation nécessitent une évaluation du paysage sécuritaire, politique et juridique. Posséder une vue d'ensemble, en particulier en ce qui concerne toute législation nationale ou toute réforme militaire interdisant les attaques contre les écoles ou l'utilisation militaire des écoles ou des universités, peut aider à planifier le suivi et l'établissement de rapports. Des informations précises sur la sécurité et l'accès humanitaire faciliteront également la planification de la collecte de données et l'établissement de rapports sur les attaques contre l'éducation.

Cette analyse peut également soutenir ou faire partie d'une évaluation du secteur de l'éducation plus large et sensible aux conflits. Dans certains contextes, un groupe ethnique, religieux ou linguistique particulier peut être visé. Ailleurs, les attaques peuvent prendre une dimension de genre. Comprendre ces dynamiques garantira que la surveillance ne mettra aucune communauté face à un risque élevé d'attaque ou de conflit aggravé.

Une analyse du contexte sécuritaire aidera également à identifier les principales tendances des attaques contre l'éducation. Par exemple, dans certains contextes, les attaques contre des élèves, des enseignants et d'autres personnels de l'éducation avec des armes à feu peuvent être la forme d'attaque la plus signalée contre l'éducation. Dans d'autres contextes, les attaques contre les établissements scolaires ou universitaires peuvent se produire plus fréquemment et utiliser des armes explosives.

Les organisations doivent tenir compte du paysage politique lorsqu'elles publient des rapports concernant les attaques contre l'éducation, en particulier si cela peut conduire à des restrictions à leur accès ou à leurs opérations dans un pays. Et la connaissance du paysage politique aidera également à plaider ultérieurement pour des changements de politique.

Questions clés

Juridique : Le gouvernement a-t-il approuvé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles ? Des instruments juridiques internationaux ou régionaux s'appliquent-ils ? La législation nationale codifie-t-elle les interdictions d'attaques contre l'éducation ou l'utilisation militaire des écoles et des universités ?³

Conflit : Les forces gouvernementales ou les groupes armés non étatiques, ou bien les deux sont-ils en train de commettre des attaques ? Les attaques se produisent-elles dans des zones contrôlées par le gouvernement ou non ? Les groupes armés non étatiques ont-ils signé des Plans d'action avec l'OSRSG-CAAC (Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des Enfants et des Conflits armés) ou des Actes d'engagement avec l'Appel de Genève ou pris d'autres mesures pour mettre fin aux attaques contre l'éducation ?

Sécurité : Quels sont les obstacles existants pour accéder aux zones du pays qui subissent des attaques contre l'éducation, ou qui sont susceptibles de subir des attaques à l'avenir ? Quelles organisations ont accès ? Une organisation a-t-elle formé des moniteurs locaux et communautaires ? Que peut-on faire pour garantir la sécurité des moniteurs ? Des attaques transfrontalières se produisent-elles et, dans l'affirmative, quelles sont les réponses transfrontalières ? Les écoles sont-elles fermées en raison de Covid-19, de dangers environnementaux tels que les inondations, ou d'autres facteurs ?

Étape 3. Développer ou mettre à jour des outils pertinents

Les outils de collecte de données devraient être conçus ou mis à jour pour recueillir des informations sur les cinq formes d'attaques contre l'éducation et l'utilisation militaire des écoles et des universités. Les détails pertinents sur chaque incident d'attaque comprennent le lieu, la date et l'heure de l'attaque, le type d'école ou d'université, le type d'attaque, le nombre d'élèves et de personnel de l'éducation blessés, le genre des victimes ou des élèves desservis par l'école, le nombre d'élèves fréquentant l'établissement, et d'autres détails décrits dans la section Indicateurs sur les attaques contre l'éducation.

À ce stade, les organisations qui collectent des données sur les attaques contre l'éducation devraient s'appuyer sur la cartographie des acteurs concernés (Étape 1) pour améliorer l'harmonisation intersectorielle. Les réunions inter-clusters, les forums interministériels ou d'autres cadres qui favorisent le dialogue dans différents domaines de travail peuvent faciliter les échanges nécessaires. L'exercice de cartographie de l'Étape 1 peut avoir révélé quelles organisations collectent des données sur chaque catégorie d'attaque contre l'éducation et d'utilisation militaire. Si une organisation ou un ensemble d'organisations spécifique ne collecte des données que sur une seule violation, comme le recrutement d'enfants, les organisations partenaires devraient revoir leurs outils de collecte de données afin de s'assurer que les informations pertinentes soient collectées, par exemple si le recrutement a eu lieu à l'école ou sur le trajet de l'école, puis confirmer que les données sont partagées avec les acteurs concernés. Si nécessaire, un groupe de coordination, tel qu'un Groupe de travail sur les attaques contre l'éducation formé par le Cluster Éducation, pourrait être créé afin de faciliter ces échanges.

La section Indicateurs sur les attaques contre l'éducation propose des moyens de désagréger les rapports de données pour chaque attaque – ceux-ci devraient guider la rédaction des outils de collecte de données. Par exemple, si les questionnaires d'entretien ou les instruments d'enquête n'incluent pas de questions sur le genre des élèves et des éducateurs touchés par les attaques, ces questions doivent être ajoutées aux outils. Des exemples d'outils de collecte de données figurent à l'Annexe B.

Des contextes différents, et si un MRM ou un autre système est en place ou non, influenceront également le type d'outils de suivi développés ou affinés. Par exemple, les incidents de recrutement d'enfants et de violence sexuelle à l'école ou sur le chemin de l'école peuvent être recueillis par le MRM ou le MARA ; cependant, les outils qui permettent de recueillir des données désagrégées garantissent que ces violations sont identifiées comme une attaque contre l'éducation plutôt que seulement comme un recrutement ou des violences sexuelles.

Les outils de collecte de données doivent être développés en tenant compte des conflits, en s'assurant que les questions ont été examinées pour toute sensibilité liée à l'identité du groupe, au genre ou à d'autres facteurs. Lorsque cela est possible, des informations pertinentes relatives à l'appartenance ethnique, la religion ou le genre des élèves desservis par une école concernée et son personnel de l'éducation peuvent être collectées.

En outre, les données sur les attaques peuvent être collectées en même temps que d'autres types de données sur l'éducation et donc analysées ensemble pour mieux comprendre les impacts sur l'apprentissage ou d'autres domaines.

³ Le *Monitoring Education Under Attack from a Human Rights Perspective* de Droit à l'éducation, peut être une ressource utile pour identifier les instruments juridiques internationaux et déterminer les progrès qu'un gouvernement a accomplis pour respecter ses engagements à l'égard de ces instruments.

Enfin, les organisations devront planifier la saisie, la gestion et le stockage sécurisés des données. La GCPEA fournit un Modèle de données dans ce *Kit pratique*. D'autres organisations, telles que les Clusters Éducation, peuvent également rendre leurs modèles de données accessibles au public. Le système de gestion des données (par exemple, la fiche technique) doit s'aligner sur les outils utilisés pour collecter les données (par exemple, les questionnaires) afin de faciliter la saisie des données et de garantir que tous les détails pertinents sont saisis.

Compte tenu de la sensibilité des données, les organisations devraient explorer les options de sécurité des données et sélectionner celles qui correspondent le mieux à leurs besoins ainsi qu'à leurs responsabilités éthiques, telles que le cryptage des mots de passe, le stockage des données sur un serveur privé, la désidentification des données sensibles (par exemple, les noms des écoles, des élèves), et en utilisant une clé pour (dé) coder les sources. Pour plus d'informations sur la gestion sûre et éthique des données, consultez les Directives sur la responsabilité des données ([Data Responsibility Guidelines](#)) du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et [The Signal Code: A Human Rights Approach to Information During Crisis](#) du Harvard Humanitarian Initiative

Questions clés

- Les outils de collecte de données existants reflètent-ils les réalités de la situation sur le terrain ?
- Existe-t-il des impacts observés des attaques contre l'éducation sur l'apprentissage et l'éducation qu'un outil de collecte de données devrait capturer ? Par exemple, existe-t-il des impacts sur les infrastructures éducatives tels que des dommages ou des destructions qui ne sont pas pris en compte dans les instruments de collecte de données existants ?
- La collecte de données sur les attaques contre l'éducation a-t-elle lieu en même temps que la surveillance d'autres violations graves contre les enfants ou d'autres problèmes de protection de l'enfance ou d'éducation ?
- Les outils de collecte de données existants posent-ils des questions qui tiennent compte du genre ?
- Les outils de collecte de données existants tiennent-ils compte des situations de conflits ?
- Les incidents de violence sexuelle à l'école et de recrutement d'enfants par les parties au conflit sont-ils inclus dans les efforts actuels de collecte de données ?
- La saisie des données est-elle systématique ? Et le système de saisie des données s'aligne-t-il sur l'outil de collecte de données ?
- Toutes les informations s'intègrent-elles facilement dans la fiche technique ? Des colonnes supplémentaires sont-elles nécessaires pour analyser de nouvelles données quantitatives ? De nouveaux onglets sont-ils nécessaires pour stocker des données qualitatives ou des informations contextuelles ?
- Quelles stratégies de sécurité des données sont mises en place ?
- Comment les modèles de données utilisés par différents acteurs concordent-ils ?

Étape 4. Formation, sensibilisation et développement de relations avec les partenaires locaux

Les organisations ou les gouvernements peuvent avoir besoin de former leur personnel et leurs partenaires aux bonnes pratiques en matière de collecte et de saisie de données, ainsi qu'à identifier les attaques contre l'éducation sur le terrain et à utiliser des outils appropriés pour enregistrer les incidents. Dans certains cas, il se peut que ces moniteurs collectent déjà d'autres données d'éducation ou de protection.

Dans la plupart des contextes, plus le personnel sera formé pour identifier les attaques contre l'éducation et l'utilisation militaire, plus les rapports seront solides et précis. Il n'est pas nécessaire que tous les membres du personnel soient formés au processus de signalement complet, mais ils doivent connaître la procédure pour informer en toute sécurité un point focal en cas d'attaque contre l'éducation ou d'utilisation militaire.

La sensibilisation des résidents locaux et des organisations de la société civile aux attaques contre l'éducation est une étape cruciale pour un meilleur suivi et un meilleur signalement. Dans certains contextes, à moins qu'une école ne soit gravement endommagée ou détruite, les communautés peuvent ne pas savoir qu'il est nécessaire de signaler la violation ou à qui elles peuvent faire un rapport. Dans d'autres cas, l'utilisation militaire des écoles est si fréquente que les communautés peuvent ne pas la considérer comme une violation qu'il est nécessaire de signaler.

Si les communautés connaissent différents types d'attaques contre l'éducation ou l'utilisation militaire des écoles et comment elles peuvent violer leurs droits, elles seront mieux équipées pour identifier et signaler les violations aux acteurs appropriés.

En outre, les médias locaux et nationaux rapportent souvent des attaques contre l'éducation ou l'utilisation militaire des établissements d'enseignement, en particulier dans des contextes où la présence médiatique internationale est limitée. Cependant, les journalistes peuvent ne pas être au courant des différentes formes d'attaques contre l'éducation, des différents cadres juridiques internationaux et nationaux liés à la protection de l'éducation, ou des méthodes de rédaction relatives aux attaques visant à fournir des détails pertinents tout en protégeant les témoins, les survivants et les victimes. Les journalistes peuvent bénéficier d'orientations en la matière. Une ressource utile : [*Education Under Attack: a monitoring guide for journalists and photographers*](#) de l'Initiative Droit à l'Éducation, et pour un exemple de bonnes pratiques, voir [*Caught in the crossfire: The right to education in eastern Ukraine*](#).

Dans la plupart des contextes, les ONG locales, ainsi que les dirigeants et les membres de la communauté, peuvent agir en tant que partenaires importants dans la collecte de données. Premièrement, ces partenaires locaux auront un accès et des connaissances que les observateurs internationaux ou basés dans les capitales, ou même les médias, peuvent ne pas avoir, ce qui signifie (a) une augmentation des signalements d'attaques et d'utilisation militaire, ce qui permettra de remédier à la sous-déclaration chronique des exactions et d'assurer un décompte total plus précis ; et (b) des flux de données diversifiés afin que les biais de signalement, tels que ceux qui visent les attaques urbaines à fort impact, soient traités en rendant les dénombrements et les analyses plus représentatifs. Deuxièmement, même lorsque les attaques et l'utilisation militaire auraient autrement été relevées par les observateurs ou les médias, les rapports des partenaires locaux sont susceptibles de (a) fournir plus de détails, de sorte qu'une ventilation plus complète soit possible ; et (b) accroître l'exactitude des signalements en permettant la triangulation des sources.⁴ Les partenaires locaux doivent cependant être approchés de manière éthique et toute information qu'ils partagent doit être strictement volontaire.

Questions clés

- Quelles formations pertinentes ont déjà été dispensées dans le pays ou au niveau régional ?
- Les observateurs de terrain sont-ils généralement du personnel local ou international, ou bien des partenaires communautaires ?
- Existe-t-il des organisations locales travaillant avec les communautés locales sur le signalement d'atteintes aux droits humains ?
- Des représentants de différents secteurs ont-ils été formés ou uniquement du personnel de protection ?
- Quels sont les outils, connaissances ou systèmes nécessaires afin de collecter et signaler de façon plus précise les attaques contre l'éducation ? Plus particulièrement, de quels outils les partenaires sur le terrain ou les communautés locales ont-ils besoin selon eux pour signaler les attaques ?
- Quelles sont les sources médiatiques qui informent actuellement des attaques contre l'éducation et les reportages sont-ils de bonne qualité ?
- Les journalistes ont-ils été formés aux définitions des attaques contre l'éducation et aux avantages d'inclure des détails clés dans les rapports, tels que l'auteur présumé et le genre des élèves concernés ?
- Quelles sont les perceptions locales des attaques contre l'éducation ?

Étape 5. Collecte de données

Cette étape représente les efforts cumulés déployés au cours des quatre étapes précédentes. Avec une solide compréhension des contextes sécuritaire, juridique et humanitaire, et des efforts pour créer une collaboration et une communication intersectorielles autour des attaques contre l'éducation, ainsi que la création ou le renforcement d'outils et de systèmes de collecte solides pour le stockage de l'information, la collecte de données est prête à commencer. Les observateurs et les parties prenantes concernées sont également mieux informés sur la question et prêts à fournir des informations sur le sujet et à les collecter.

À ce stade, les utilisateurs du *Kit pratique* doivent assurer la sûreté et la sécurité des informateurs et des contrôleurs, puis entreprendre la collecte de données. Si les organisations ont déjà évalué le paysage sécuritaire à l'Étape 2, les organisations devraient également évaluer leurs propres protocoles organisationnels afin de déterminer la pertinence de la surveillance ainsi que leur disposition à déployer des moniteurs sur le terrain. Une fois que les organisations sont confiantes dans leurs procédures de gestion de la sécurité du personnel et des informateurs, elles peuvent envoyer des

⁴ Pour en savoir plus sur l'importance d'intégrer les rapports des ONG et des communautés locales, voir : Bennouna et al., « *Monitoring and reporting attacks on education in the Democratic Republic of the Congo and Somalia* », *Disasters*, 2018, 42(2) : 314–335. Pour plus d'informations sur l'importance de rechercher activement des « points de données divers et contraires » pendant le suivi, voir : [*Guide to: Conflict Analysis*](#) (New York, UNICEF : novembre 2016), pp. 41-43.

moniteurs sur le terrain pour enquêter, interroger ou bien collecter des informations sur les attaques contre l'éducation auprès d'informateurs, notamment les administrateurs scolaires, les survivants d'attaques ou leurs familles, les chefs communautaires, les autorités locales, les auteurs d'attaques ou les professionnels de l'humanitaire. Pour plus d'informations sur les procédures de collecte de données sur le terrain, voir [*Monitoring Education Under Attack from a Human Rights Perspective*](#) de l'Initiative du Droit à l'Éducation. D'autres organisations peuvent plutôt être créées pour recevoir des rapports d'incidents de la part d'organisations partenaires ou de contacts dans les zones touchées par le conflit, sans envoyer de personnel dans ces zones. Les données peuvent être collectées via des entretiens numériques ou téléphoniques ou par le biais de rapports réalisés depuis des régions éloignées ou celles où des restrictions de voyage sont en place en raison de conflits, de catastrophes naturelles ou d'autres problèmes de santé et de sécurité comme Covid-19. Toutefois, des mesures de sécurité devraient toujours être en place pour les informateurs et les contrôleurs, même si les données sont collectées à distance. Cependant, d'autres organisations peuvent à la fois envoyer des observateurs dans les zones touchées par le conflit et recevoir des rapports à distance.

La collecte de données doit se faire en stricte conformité avec les principes éthiques et humanitaires de « Do No Harm » (Ne causer aucun préjudice), l'humanité et la sensibilité aux coutumes et cultures locales. Pour les utilisateurs du *Kit pratique* collectant des données primaires par le biais d'entretiens ou d'enquêtes, un protocole de référence doit être mis en place pour le signalement obligatoire ou tout autre soutien dans les cas de certaines violences, en particulier si l'on s'adresse à des enfants. Ces protocoles s'ajoutent à l'obtention du consentement éclairé (des adultes) et de l'assentiment (des enfants, ainsi que du consentement de leurs parents ou tuteurs). Pour obtenir des conseils sur la collecte de données éthique et la réponse aux signalements de violence, voir [*Safe Schools Common Approach: Ethics and Child Safeguarding*](#) de Save the Children, et [*WHO Ethical and Safety Recommendation for Researching, Documenting and Monitoring Sexual Violence in Emergencies*](#) de l'Organisation mondiale de la santé.

Pour plus d'informations sur la sûreté et la sécurité des observateurs et des informateurs, consultez le *Manuel de terrain du mécanisme de surveillance et de communication de l'information (MRM) sur les violations graves commises à l'encontre d'enfants en situation de conflits armés* (pages 22-23).⁵ Si les informateurs ou les observateurs font face à un niveau de risque inacceptable, ou si les observateurs ne peuvent pas garantir que la collecte de données respecte les principes de « Do No Harm » ou représentent un moindre préjudice, alors la collecte de données peut devoir être reportée ou suspendue. Dans les pays dotés d'un MRM établi, les organisations qui reçoivent des rapports d'attaques contre l'éducation devraient renvoyer les informations aux points focaux concernés pour vérification. Dans d'autres circonstances, des organisations de défense des droits humains comme Amnesty International ou Human Rights Watch peuvent également vérifier les incidents selon leurs propres protocoles et normes. Bien que la vérification soit importante pour la responsabilisation, elle peut ne pas être possible ou nécessaire pour chaque incident signalé. Ce *Kit pratique* n'est pas conçu comme un guide pour la collecte de preuves recevables devant les tribunaux, bien qu'elle puisse contribuer à des efforts de responsabilisation plus larges.⁶

⁵ Publié par le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés (OSRSG-CAAC), Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en 2014.

⁶ Les efforts de responsabilisation sont conformes à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, qui engage les États à : « *Enquêter sur les allégations de violations du droit national et international applicable et, le cas échéant, poursuivre dûment les auteurs.* » Pour plus d'informations sur la responsabilité des attaques contre l'éducation, voir : Zama Coursen-Neff, « *Attacks on education : Monitoring and reporting for prevention, early warning, rapid response and accountability* », et Bede Sheppard, « *'Painful and inconvenient': Accountability for attacks on education* », dans [*Protecting Education from Attack: A State-of-the-Art Review*](#) (UNESCO : Paris, France : 2010), ainsi que [*Protecting Education in Insecurity and Armed Conflict: An International Law Handbook*](#), 2^{ème} édition (Fondation Education Above All et British Institute of International and Comparative Law, 2019).

Répondre aux signalements d'attaques contre l'éducation ou d'utilisation militaire

Lorsque les moniteurs collectent des informations sur les attaques contre l'éducation, ils peuvent rencontrer des situations nécessitant l'intervention de spécialistes de la protection ou d'autres intervenants. Les informateurs peuvent également rapporter des violations ou des abus qui se sont produits séparément d'une attaque mais qui ont affecté un enfant à l'école ou un membre de la communauté. Dans de tels cas, les utilisateurs du *Kit pratique* doivent suivre le protocole organisationnel et les autres mécanismes de référence établis pour répondre aux signalements lorsque cela est nécessaire et approprié.

Par exemple :

- envoyer un travailleur social ou un spécialiste de la protection pour assurer le suivi des survivants de violences sexuelles ou de recrutement d'enfants, ou suivre un mécanisme d'orientation organisationnel, si des signalements de tels abus sont reçus ;
- en cas de dommages matériels aux établissements d'enseignement, alerter le Cluster Éducation ou des mécanismes similaires pour des besoins d'assistance technique ou de réparation ; et
- soutenir la réouverture en toute sécurité des écoles ou des universités à la suite d'attaques en partageant des ressources telles que des listes de contrôle de sécurité avec les membres de la communauté locale et le personnel de l'éducation.

L'activité de cartographie recommandée à l'Étape 1 renforcera la capacité des utilisateurs du *Kit pratique* à identifier rapidement les organisations, le protocole ainsi que les ressources disponibles dans un pays ou une région qui peuvent soutenir une réponse rapide.

Étape 6. Analyse de données

La section Indicateurs des attaques contre l'éducation de ce *Kit pratique* fournit des informations détaillées sur l'analyse de chaque forme d'attaque contre l'éducation. La section Indicateurs est divisée en huit domaines, avec 24 sous-domaines et 38 indicateurs. Chacun des 38 indicateurs suggère des calculs et une éventuelle désagrégation, ainsi que des sources de données si une organisation ne prévoit pas de collecter des données primaires.

Il est possible que toutes les formes d'attaques contre l'éducation ne se produisent pas dans tous les pays et contextes. C'est pourquoi la GCPEA suggère aux organisations de sélectionner une gamme d'indicateurs pertinents dans le cadre suivant afin de collecter des données et les calculer.

Bien que les analyses doivent être spécifiques au contexte, les Indicateurs standards peuvent valoir la peine d'être priorisés. Le nombre d'incidents signalés pour chaque type d'attaque est souvent l'information la plus urgente et ces indicateurs sont fondamentaux pour des calculs ultérieurs. Les Indicateurs supplémentaires, tels que le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation blessés ou tués lors d'attaques contre des écoles ou lors d'une utilisation militaire, sont pertinents et peuvent atteindre des sommes importantes dans de nombreux contextes. Lorsque cela est utile et pratique, ces indicateurs devraient également être collectés. Enfin, les Indicateurs avancés, par exemple la proportion d'écoles endommagées ou les jours de scolarité manqués en raison d'attaques, sont précieux mais souvent moins urgents et peuvent nécessiter des données supplémentaires provenant d'une source extérieure. Sur la base des capacités locales et de la disponibilité des données, ces derniers indicateurs peuvent être ambitieux dans de nombreux contextes.

Ainsi, lors de la sélection des indicateurs à intégrer dans le suivi et les rapports, les organisations doivent tenir compte des principaux types d'attaques qui se produisent ou sont susceptibles de se produire dans le pays. Les désagrégations suggérées pour le ou les indicateurs devraient ensuite être reflétées dans un outil de collecte de données et un modèle de saisie de données, comme indiqué à l'Étape 3.

Ces indicateurs peuvent également aider les acteurs de l'éducation à identifier, compiler et analyser des données provenant d'autres sources (par exemple, ministère du gouvernement, ONG, référentiel statistique) pour générer une description complète des attaques contre l'éducation et de leur impact.

Tableau 3
Indicateurs des attaques
contre l'éducation

		Indicateurs types
		Indicateurs supplémentaires
		Indicateurs avancés
Domaine	Sous-domaine	Indicateur
1 Attaques contre des écoles	1.1 Incidents d'attaques contre des écoles	1.1.1 Nombre d'attaques contre les écoles signalées
		1.1.2 Proportion d'écoles qui auraient été attaquées
	1.2 Dégâts et destruction	1.2.1 Proportion d'écoles signalées comme ayant été endommagées ou ayant été détruites par des attaques
	1.3 Victimes	1.3.1 Nombre d'élèves et de personnel de l'éducation signalés comme blessés ou tués lors d'attaques contre des écoles
1.4 Conséquence sur l'éducation	1.4.1 Nombre de jours d'école qui auraient été manqués du fait d'attaques contre des écoles	
	1.4.2 Nombre signalé d'élèves ou de personnel de l'éducation dont l'éducation ou le travail a été affecté par des attaques contre des écoles	
2 Attaques contre des élèves, des enseignants, et d'autres personnels de l'éducation	2.1 Incidents	2.1.1 Nombre d'attaques signalées contre des élèves, des enseignants et d'autres personnels de l'éducation
		2.1.2 Nombre signalé d'incidents d'utilisation excessive de la force lors de manifestations liées à l'éducation
	2.2 Élèves ou personnel de l'éducation blessés	2.2.1 Nombre d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation qui auraient été blessés, tués ou enlevés dans le cadre de violences ciblées
2.2.2 Nombre d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation qui auraient été blessés ou tués lors d'incidents de répression		
2.3 Arrestations et détentions	2.3.1 Nombre d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation qui auraient été arrêtés ou détenus	
3 Utilisation militaire des écoles et des universités	3.1 Incidents d'utilisation militaire	3.1.1 Nombre d'incidents signalés d'utilisation militaire d'écoles ou d'universités
		3.1.2 Nombre total de jours affectés par l'utilisation militaire
		3.1.3 Nombre d'écoles ou d'universités qui auraient été utilisées à des fins militaires
	3.2 Victimes	3.2.1 Nombre d'élèves ou de personnel de l'éducation signalés blessés ou tués lors d'utilisation militaire
	3.3 Conséquence sur l'éducation	3.3.1 Nombre total de jours signalés où les écoles ou les universités ont été fermées pour utilisation militaire
3.3.2 Nombre d'élèves ou de personnel de l'éducation dont l'éducation ou le travail auraient été affectés par l'utilisation militaire		

Indicateurs types

Indicateurs supplémentaires

Indicateurs avancés

Domaine	Sous-domaine	Indicateur
4 Recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école	4.1 Incidents	4.1.1 Évaluation binaire de l'existence d'un recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école
		4.1.2 Nombre d'incidents signalés de recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école
	4.2 Enfants recrutés	4.2.1 Nombre d'enfants qui auraient été recrutés à l'école ou sur le chemin de l'école
5 Violence sexuelle à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de l'école ou de l'université	5.1 Incidents	5.1.1 Évaluation binaire de l'existence de violence sexuelle à l'école ou à l'université ou sur le chemin de l'école ou de l'université
		5.1.2 Nombre d'incidents signalés de violence sexuelle à l'école ou à l'université ou sur le chemin de l'école ou de l'université
	5.2 Élèves ou personnel de l'éducation touchés	5.2.1 Nombre d'élèves ou de personnel de l'éducation qui auraient subi de la violence sexuelle à l'école ou à l'université ou sur le chemin de l'école ou de l'université
6 Attaques contre des établissements de l'enseignement supérieur	6.1 Incidents d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur	6.1.1 Nombre d'attaques signalées contre des établissements d'enseignement supérieur
		6.1.2 Proportion d'établissements d'enseignement supérieur qui auraient été attaqués
	6.2 Dégâts et destruction	6.2.1 Proportion d'établissements d'enseignement supérieur signalés comme endommagés ou détruits par des attaques
	6.3 Victimes	6.3.1 Nombre d'élèves et de personnel de l'éducation signalés comme blessés ou tués lors d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur
	6.4 Conséquence sur l'éducation	6.4.1 Nombre de jours d'apprentissage qui auraient été manqués du fait d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur
6.4.2 Nombre d'élèves ou de personnel de l'éducation signalés dont l'éducation ou le travail a été interrompu par des attaques contre des établissements d'enseignement supérieur		

Indicateurs types**Indicateurs supplémentaires****Indicateurs avancés**

Domaine	Sous-domaine	Indicateur
7 Attaques contre des élèves, des chercheurs et autres membres du personnel de l'enseignement supérieur	7.1 Incidents	7.1.1 Nombre d'attaques signalées contre des étudiants, des chercheurs, et d'autres membres du personnel de l'enseignement supérieur 7.1.2 Nombre d'incidents signalés d'utilisation excessive de la force lors de manifestations pour l'éducation
	7.2 Victimes	7.2.1 Nombre d'étudiants et de personnel de l'enseignement supérieur qui auraient été blessés, tués ou enlevés lors d'attaques 7.2.2 Nombre d'étudiants et de personnel de l'enseignement supérieur qui auraient été blessés ou tués lors d'incidents de répression
	7.3 Arrestations et détentions	7.3.1 Nombre d'étudiants et de personnel de l'enseignement supérieur qui auraient été arrêtés ou détenus
8 Attaques contre l'éducation en général	8.1 Incidents d'attaques contre l'éducation et utilisation militaire	8.1.1 Nombre d'attaques contre l'éducation et incidents d'utilisation militaire d'établissements de l'éducation signalés 8.1.2 Nombre d'attaques contre l'éducation liées à la répression signalées
	8.2 Dégâts et destruction	8.2.1 Proportion d'établissements de l'éducation signalés comme endommagés ou détruits par des attaques et de l'utilisation militaire
	8.3 Élèves et personnel de l'éducation affectés	8.3.1 Nombre d'élèves et de personnel de l'éducation tués, blessés, enlevés, arrêtés ou détenus lors d'attaques contre l'éducation et l'utilisation militaire 8.3.2 Nombre d'élèves et de personnel de l'éducation qui auraient été arrêtés ou détenus

Étape 7. Communiquer les signalements d'attaques contre l'éducation

Une fois les données collectées, les organisations doivent partager en toute sécurité les données avec les parties prenantes locales, nationales et internationales. Les méthodes et la fréquence des rapports doivent s'aligner sur les besoins en matière de politique, de responsabilité et de prévention et de réponse des acteurs sur le terrain. Les organisations peuvent choisir de partager des données brutes, des comptes rendus d'incidents avec des journalistes, ou des rapports écrits sur les tendances des attaques.

Un gouvernement national ou une organisation internationale peut publier des données dans un annuaire statistique annuel, un aperçu des besoins humanitaires, ou d'autres documents de planification et d'établissement de rapports. Dans certains cas, des rapports mensuels sur la situation des pays, ou des tableaux de bord régionaux hebdomadaires ou bimensuels incluent des données sur les attaques contre l'éducation. Et dans d'autres cas, les organisations publient des évaluations des besoins qui incluent des données sur les attaques contre l'éducation.

Ces différents types de rapports peuvent éclairer la planification du secteur de l'éducation et diriger les ressources pour réparer les écoles ou garantir que les élèves et le personnel de l'éducation bénéficient d'un soutien adéquat pour continuer l'apprentissage. Par exemple, une compréhension de la proportion d'écoles endommagées et détruites dans un conflit appuierait non seulement la planification de l'éducation, mais également les efforts de plaidoyer auprès des gouvernements, des bailleurs de fonds et même des auteurs d'attaques.

Les organisations peuvent également envisager de publier des communiqués de presse ou de parler aux journalistes d'incidents emblématiques ou graves pour encourager une couverture nationale et internationale. Ce type de rapport peut mobiliser un soutien international et sensibiliser sur le sujet.

Le partage des rapports en toute sécurité et de manière éthique comprend l'examen et la modification minutieuse des versions préliminaires de rapports, afin de s'assurer qu'aucun détail ne soit rendu public qui pourrait porter atteinte à la dignité, à la confidentialité, à la sûreté ou à la sécurité d'un survivant d'une attaque, ou d'un établissement d'enseignement, ou d'une communauté affectée. Pour plus de détails sur des considérations éthiques pertinentes, reportez-vous à la note d'orientation d'OCHA sur [Responsible Approaches to Data Sharing](#) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) [Ethical Reporting Guidelines](#), ainsi que [The Inter-Agency Minimum Standards for Gender-Based Violence in Emergencies Programming](#) et le [Media Guidelines for Reporting on Gender-Based Violence in Humanitarian Contexts](#) du Cluster Protection dans le domaine de responsabilité de la violence sexiste.

Avec des mesures de protection et de sécurité des données appropriées en place, les organisations peuvent également envisager de rendre publics des ensembles de données entiers. Cela permettrait à des organisations comme la GCPEA d'accéder à des données et de les analyser, éventuellement en conjonction avec d'autres données pertinentes sur l'éducation, afin d'analyser plus complètement la portée et l'impact des attaques sur l'éducation ainsi que d'autres questions pertinentes.

La GCPEA publie ses données sur les sites internet de [OCHA Humanitarian Data Exchange](#) et de l'[Institut de Statistique de l'UNESCO](#) (Indicateur thématique 4.a.3).

Questions clés

- Quels types de données sur les attaques contre l'éducation sont publiées et où ? En outre, quelles autres données concernant l'éducation ou la protection sont régulièrement publiées et où ?
- À quelle fréquence des données pertinentes sont-elles publiées ?
- Si le MRM est en place, le nombre de signalements non vérifiés est-il également publié ?
- D'autres agences de l'ONU, telles que les opérations de maintien de la paix, publient-elles régulièrement des données vérifiées par l'ONU ?
- Les données sur les attaques contre l'éducation peuvent-elles être communiquées suffisamment régulièrement pour soutenir la prévention et la réponse ?
- Les bailleurs de fonds ont-ils accès aux données sur les attaques contre l'éducation ?
- Le partage de données ventilées soutiendrait-il le plaidoyer ou la réponse ?
- Quelles sont les points sensibles autour du partage des données et quelles mesures peuvent atténuer ces risques ?
- Y a-t-il des données qui pourraient être partagées publiquement ou avec des parties prenantes spécifiques ?

SECTION 3. GUIDE D'UTILISATION DES INDICATEURS D'ATTAQUES CONTRE L'ÉDUCATION ET DU *KIT PRATIQUE*

Nous encourageons les organisations à lire les Directives sur la collecte de données et les définitions des attaques contre l'éducation et d'autres termes clés (Annexe A) avant de lire la section Indicateurs sur les attaques contre l'éducation. Examiner d'abord le contexte, les besoins et les modèles d'attaques contre l'éducation guidera une lecture éclairée de la section Indicateurs et aidera à sélectionner les indicateurs les plus pertinents à intégrer dans les activités de suivi et de communication de l'information.

Ce *Kit pratique* comprend également un Manuel de codage (avec des instructions détaillées pour la saisie des données) et un Modèle de données (pour enregistrer et analyser les incidents d'attaques).

Certains de ces indicateurs et les ventilations suggérées peuvent ne pas être réalisables dans tous les contextes. La section Indicateurs sur les attaques contre l'éducation fournit des notes sur les limites et la faisabilité de chaque indicateur. Avec le Manuel de codage et le Modèle de données, les utilisateurs peuvent choisir les composants les plus utiles dans la section Indicateurs sur les attaques contre l'éducation, en traitant le *Kit pratique* comme un guide à la fois inspirant et ambitieux. Une première étape pourrait consister à collecter des données sur une poignée d'indicateurs ou de sous-domaines, comprenant quelques ventilations suggérées.

L'Outil de diagnostic suivant sert de guide pour l'utilisation du *Kit pratique*. Une fois que les utilisateurs se sont placés dans le tableau en fonction de leurs capacités et ressources actuelles, ainsi que du contexte et du paysage des données, l'Outil de diagnostic suggère les prochaines étapes pour améliorer la collecte, l'analyse et le partage de rapports.

Tableau 2 Outil de diagnostic pour l'utilisation du *Kit pratique*

	Contexte	Collecte de données et rapports actuels	Prochaines étapes suggérées
1	Conflits émergents ; organisations ou ministères gouvernementaux commençant à collecter des données ou à systématiser leurs efforts	Des données limitées au niveau des incidents sur les attaques contre l'éducation peuvent exister ; les rapports peuvent ne pas correspondre aux définitions de la GCPEA relatives aux attaques et à l'utilisation militaire ; aucun signalement systématisé en place	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier une ou deux sources de données accessibles (voir l'étape 1 du Guide) ; évaluer le paysage et le contexte de la collecte de données • Examiner les définitions des attaques et de l'utilisation militaire de la GCPEA • Examiner des exemples de fiches de collecte de données (voir Annexe B) • Commencer à saisir des données sur certains indicateurs standard dans une fiche de données de base (voir Fiche de données et Manuel de codage) • Publier de courts rapports ou des infographies si possible

	Contexte	Collecte de données et rapports actuels	Prochaines étapes suggérées
2	Conflits ou crises établis ; ONG, gouvernement ou autre mécanisme ayant de l'expérience dans la collecte et le signalement d'attaques ; MRM, ou structure de coordination, peut exister	Collecte de données au niveau des incidents sur les attaques contre l'éducation et rapports réguliers ; les catégories d'attaques peuvent ne pas s'aligner entièrement sur les catégories de la GCPEA ou sur les ventilations suggérées	<ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser les définitions d'attaque avec la GCPEA, en élargissant à d'autres catégories d'attaques qui peuvent être moins courantes ou moins fréquemment signalées (par exemple, les Domaines 3, 4 et 5) • Identifier de nouveaux indicateurs ou ventilations à partir des Indicateurs d'attaques contre l'éducation • Réviser les outils de collecte de données et les feuilles de calcul pour intégrer de nouveaux indicateurs et ventilations • Identifier et intégrer des sources de données supplémentaires et établir des relations avec les référentiels de données si nécessaire • Partager plus régulièrement des rapports comprenant des données ventilées • Rapporter les indicateurs standard et supplémentaires, y compris des analyses d'impact simples (par ex. Indicateurs 1.3.1, 1.4.1)
3	Conflits établis ou prolongés ; ONG, gouvernement ou MRM avec une longue expérience dans la collecte et le signalement des attaques	Collecte et gestion des données sur les attaques provenant de diverses sources ; des rapports réguliers sur toutes les catégories d'attaques pertinentes et accessibles à un large public à l'aide de définitions standard	<ul style="list-style-type: none"> • Réviser les outils de collecte de données et les feuilles de calcul pour tenir compte des indicateurs et des ventilations suggérées • Collecter et gérer autant de données ventilées que possible, même si c'est pour une géographie ou une période limitée • Obtenir d'autres données liées à l'éducation (par ex. EMIS) ; exécuter les analyses les plus avancées dans la section Indicateurs sur les attaques contre l'éducation • Rapporter sur les Indicateurs avancés, y compris les impacts plus complexes des attaques (par ex., Indicateurs 1.2.1, 8.2.1)

3.1. Remarque concernant la ventilation et l'analyse

Ce *Kit pratique* encourage les utilisateurs à ventiler les données – par exemple par genre, niveau de scolarité, selon que les survivants d'attaques soient des élèves ou des éducateurs – tout au long du processus de recherche, d'analyse et de partage de rapports. La section Indicateurs sur les attaques contre l'éducation répertorie les ventilations suggérées pour chaque indicateur. Si les outils de collecte et de saisie des données ménagent de la place pour de telles ventilations (ce que font les outils présentés tout au long du *Kit pratique*), alors au stade de l'analyse, presque tous les calculs décrits dans la section Indicateurs peuvent être effectués sur des données ventilées. Par souci de simplicité, les calculs apparaissent au niveau agrégé (par exemple, écoles, élèves) dans la section Indicateurs, mais les mêmes calculs peuvent être utilisés au niveau désagrégé (par exemple, écoles de filles, élèves garçons). Par exemple, plutôt que de trouver la proportion d'écoles endommagées ou détruites par des attaques dans une région (Indicateur 1.2.1), les utilisateurs peuvent trouver le nombre *d'écoles de filles* endommagées ou détruites par les attaques, en utilisant le même calcul mais en saisissant le nombre d'écoles ventilé par genre. Comme d'autres exemples, les utilisateurs ont pu trouver le nombre d'élèves dont l'éducation aurait été affectée par l'utilisation militaire, le nombre d'écoles primaires (plutôt que d'écoles secondaires) attaquées, ou bien le nombre d'enseignants ou d'universitaires (plutôt que d'élèves) blessés dans des protestations liées à l'éducation. Les résultats des calculs sur des données désagrégées peuvent également être comparés ; par exemple, les utilisateurs pourraient rechercher si les filles manquaient plus de jours d'apprentissage à la suite d'attaques contre les écoles que les garçons. Décisions pour lesquelles des désagrégations à analyser peuvent être prises en fonction des besoins des utilisateurs et du contexte considéré.

3.2. Ce qui n'est pas inclus dans le *Kit pratique*

Ce *Kit pratique* a deux limites dans le suivi de l'impact des attaques sur l'éducation et l'utilisation militaire des établissements d'enseignement. Premièrement, plusieurs indicateurs communs d'impact ne sont pas inclus en raison des limites communes des données. Plus précisément, les résultats d'apprentissage des élèves après une attaque, si les apprenants poursuivent leurs études ou abandonnent définitivement des années après une attaque, et la durée des détentions ou des arrestations d'étudiants ou d'éducateurs ne sont pas inclus comme indicateurs, car les données longitudinales nécessaires aux analyses sont très rares. Deuxièmement, d'autres indicateurs communs d'impact ne figurent pas dans la section Indicateurs sur les attaques contre l'éducation en raison des définitions strictes de la GCPEA concernant les attaques contre l'éducation. Plus précisément, le *Kit pratique* ne prend pas en compte dans ses analyses les fermetures d'écoles dues à l'insécurité généralisée, ni les parents qui n'envoient pas leurs enfants à l'école par peur généralisée, car ces facteurs sortent du cadre des attaques contre l'éducation.

SECTION 4. INDICATEURS D'ATTAQUES CONTRE L'ÉDUCATION

Table des matières

Domaine 1 : Attaques contre les écoles	24
Sous-Domaine 1.1 : Incidents d'attaques contre les écoles	24
Indicateur 1.1.1 : Nombre d'attaques contre des écoles signalées	24
Indicateur 1.1.2 : Proportion d'écoles qui auraient été attaquées	26
Sous-Domaine 1.2 : Dommages et destruction	26
Indicateur 1.2.1 : Proportion d'écoles signalées comme endommagées ou détruites par des attaques	27
Sous-Domaine 1.3 : Victimes	28
Indicateur 1.3.1 : Nombre d'élèves et de membres du personnel enseignant blessés ou tués dans des attaques contre des écoles	28
Sous-Domaine 1.4 : Impact sur l'éducation	30
Indicateur 1.4.1 : Nombre de jours d'école manqués en raison d'attaques contre des écoles	30
Indicateur 1.4.2 : Nombre d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation dont les études ou le travail ont été affectés par des attaques contre des écoles	31
Domaine 2 : Attaques contre des élèves, des enseignants et d'autres membres du personnel de l'éducation	32
Sous-Domaine 2.1 : Incidents	33
2.1.1 Nombre d'attaques signalées contre des élèves, des enseignants, et d'autres membres du personnel de l'éducation	33
2.1.2 Nombre d'incidents signalés de recours excessif à la force lors de manifestations liées à l'éducation	34
Sous-Domaine 2.2 : Élèves ou personnel de l'éducation affectés	35
2.2.1 Nombre d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation qui auraient été blessés, tués ou enlevés dans le cadre de violences ciblées	36
2.2.2 Nombre d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation qui auraient été blessés ou tués lors d'incidents de répression	37
Sous-Domaine 2.3 : Arrestations et détentions	39
2.3.1 Nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation qui auraient été arrêtés ou détenus.	39
Domaine 3 : Utilisation militaire des écoles et universités	40
Sous-Domaine 3.1 : Incidents d'utilisation militaire	40
Indicateur 3.1.1 Nombre d'incidents signalés d'utilisation militaire d'écoles et d'universités	41
Indicateur 3.1.2 Nombre total de jours affectés par l'utilisation militaire	42
Indicateur 3.1.3 Nombre d'écoles et d'universités qui auraient été utilisées à des fins militaires	43
Sous-Domaine 3.2 : Victimes	44
Indicateur 3.2.1 : Nombre d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation déclarés blessés ou tués lors d'une utilisation militaire	44

Sous-Domaine 3.3 : Impact sur l'éducation	46
3.3.1 Nombre total déclaré de jours pendant lesquels les écoles ou les universités ont été fermées en raison d'une utilisation militaire	46
3.3.2 Nombre d'élèves ou de membres du personnel enseignant dont l'éducation ou le travail aurait été affecté par l'utilisation militaire	47
Domaine 4: Recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école	48
Sous-Domaine 4.1 : Incidents de recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école	48
Indicateur 4.1.1 : Évaluation binaire de l'existence de recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école	49
Indicateur 4.1.2 : Nombre d'incidents signalés de recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école	50
Sous-Domaine 4.2 : Enfants recrutés	52
Indicateur 4.2.1 : Nombre d'enfants qui auraient été recrutés à l'école ou sur le chemin de l'école	52
Domaine 5 : Violence sexuelle à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de l'école ou de l'université	53
Sous-Domaine 5.1 : Incidents de violences sexuelles à l'école ou à l'université, ou sur le trajet de l'école ou de l'université	53
Indicateur 5.1.1 : Évaluation binaire de l'existence de violences sexuelles à l'école ou à l'université ou sur le chemin de celles-ci	53
Indicateur 5.1.2 : Nombre d'incidents de violence sexuelle signalés à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de l'école ou de l'université	55
Sous-Domaine 5.2 : Élèves ou membres du personnel de l'éducation affectés	57
Indicateur 5.2.1 : Nombre d'élèves ou d'éducateurs qui auraient subi des violences sexuelles à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de celles-ci	57
Domaine 6 : Attaques contre les institutions de l'enseignement supérieur	58
Sous-Domaine 6.1 : Incidents d'attaques contre les institutions de l'enseignement supérieur	59
Indicateur 6.1.1 : Nombre d'attaques signalées contre des établissements d'enseignement supérieur	59
Indicateur 6.1.2 : Proportion d'établissements d'enseignement supérieur qui auraient été attaqués	60
Sous-Domaine 6.2 : Dommages et destruction	61
Indicateur 6.2.1 : Proportion d'établissements d'enseignement supérieur signalés comme endommagés ou détruits par des attaques	61
Sous-Domaine 6.3 : Victimes	62
Indicateur 6.3.1 : Nombre d'étudiants et de membres du personnel enseignant blessés ou tués lors d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur	62
Sous-Domaine 6.4 : Impact sur l'éducation	63
Indicateur 6.4.1 : Nombre de jours d'apprentissage manqués en raison d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur	63
Indicateur 6.4.2 : Nombre d'étudiants ou de membres du personnel de l'éducation dont les études ou le travail aurait été affectés par des attaques contre des établissements d'enseignement supérieur	65

Domaine 7: Attaques contre des étudiants, des universitaires et d'autres membres du personnel de l'enseignement supérieur	66
Sous-Domaine 7.1 : Incidents d'attaques contre des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur.....	67
7.1.1 Nombre d'attaques signalées contre des étudiants, des universitaires et d'autres membres du personnel de l'enseignement supérieur	67
7.1.2 Nombre d'incidents signalés de recours excessif à la force lors de manifestations liées à l'éducation	68
Sous-Domaine 7.2 : Étudiants ou membres du personnel de l'enseignement supérieur touchés ou tués	70
7.2.1 Nombre d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur qui auraient été blessés, tués ou enlevés lors d'attaques	70
7.2.2 Nombre d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur qui auraient été blessés ou tués lors d'incidents de répression	71
Sous-Domaine 7.3 : Arrestations et détentions	73
7.3.1 Nombre d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur qui auraient été arrêtés ou détenus	73
Domaine 8 : Attaques globales contre l'éducation	74
Sous-Domaine 8.1 : Incidents d'attaques contre l'éducation et utilisation militaire	74
Indicateur 8.1.1 : Nombre d'attaques signalées contre l'éducation et d'incidents d'utilisation militaire d'établissements d'enseignement	74
Indicateur 8.1.2 : Nombre d'attaques contre l'éducation signalées liées à la répression	75
Sous-Domaine 8.2 : Dommages et destructions	76
Indicateur 8.2.1 : Proportion d'établissements d'enseignement signalés comme endommagés ou détruits par des attaques et par l'utilisation militaire	76
Sous-Domaine 8.3 : Les élèves et le personnel de l'éducation affectés par les attaques contre l'éducation et l'utilisation militaire	77
Indicateur 8.3.1 : Nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation déclarés tués, blessés, enlevés, arrêtés ou détenus lors d'attaques contre l'éducation et d'incidents d'utilisation militaire	77
Indicateur 8.3.2 : Nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation qui auraient été arrêtés ou détenus	78

DOMAINE 1 : ATTAQUES CONTRE LES ÉCOLES

Définition :

Les attaques contre les écoles comprennent des attaques violentes ciblées ou aveugles contre des écoles ou d'autres infrastructures scolaires (par exemple, terrains de jeux, bibliothèques, entrepôts, salles d'examen) par les forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés non étatiques. Le domaine comprend également les attaques qui ont lieu à proximité d'une école ou d'un autre établissement d'enseignement qui peuvent affecter les élèves, le personnel de l'éducation ou l'infrastructure. Les attaques contre les écoles peuvent prendre la forme d'attaques ciblées ou aveugles et peuvent impliquer des engins explosifs improvisés, des frappes aériennes, des mortiers tirés depuis le sol, des coups de feu, des menaces, des incendies criminels ou des cas dans lesquels des forces ou des groupes armés pénètrent de force dans une école. Les tentatives d'attaques qui ne se matérialisent pas sont également incluses, par exemple un explosif placé près d'une école qui est désamorcé avant de se déclencher.

Bien que les élèves, les enseignants et les autres membres du personnel de l'éducation puissent être atteints lors d'attaques contre des écoles, ces attaques sont distinctes en ce qu'elles impliquent une intention d'endommager l'infrastructure ou le défaut de prendre des précautions pour la protéger. Par conséquent, les attaques dans lesquelles un enfant a été tué ou blessé par un engin explosif posé ou laissé sur le terrain de l'école sont considérées comme des attaques contre les écoles, car on suppose que l'explosif était destiné à affecter l'école plus généralement, plutôt que l'enfant en particulier.

Les attaques contre les écoles sont parfois liées à d'autres attaques contre l'éducation et à l'utilisation militaire. Par exemple, une force armée ou un groupe armé non étatique utilisant une école à des fins militaires peut inciter les forces adverses à attaquer l'installation.

Les attaques contre les établissements d'enseignement supérieur sont incluses dans un domaine distinct (Domaine 6). Les indicateurs mesurant les attaques contre les écoles sont classés en quatre sous-domaines comme suit :

- 1 Incidents
- 2 Dommages et destruction
- 3 Victimes
- 4 Impact sur l'éducation

Sous-Domaine 1.1 : Incidents d'attaques contre les écoles

Ces indicateurs donnent des informations sur le nombre total d'attaques contre les écoles. Les attaques contre les écoles sont l'une des formes d'attaques contre l'éducation les plus complètement surveillées. Par conséquent, si la mesure des indicateurs est limitée par une collecte de données non standardisées, les informations disponibles permettent une mesure relativement fiable dans ce sous-domaine.

Indicateur 1.1.1 : Nombre d'attaques contre des écoles signalées

Objectif

Compter le nombre d'attaques contre les écoles signalées⁷ annuellement.⁸

Définition

Nombre de fois signalées où les forces armées, d'autres forces étatiques ou des groupes armés non étatiques attaquent physiquement ou tentent d'attaquer physiquement une infrastructure scolaire. Ce nombre comprend tous les incidents,

⁷ L'exhaustivité et la fiabilité des données sur les attaques contre l'éducation varient d'un pays à l'autre car il n'y a pas de mécanisme normalisé pour collecter ces données et parce que la collecte de données sur les attaques contre l'éducation dépend considérablement de la capacité, des ressources, de la sécurité et de l'accès. Par conséquent, ce cadre utilise les mots « signalé » et « aurait/censément » partout pour indiquer que les statistiques sont basées sur les données disponibles, ce qui peut ne pas refléter toute l'étendue des attaques en cours.

⁸ Les Indicateurs sur les attaques contre l'éducation (également appelés le Cadre) utilisent le terme « annuellement » partout, qui se réfère généralement à une année civile. Cependant, les utilisateurs peuvent souhaiter effectuer des analyses sur des périodes plus courtes (par exemple, six mois) en fonction de leur contexte et de leurs besoins. Les analyses de ce *Kit pratique* sont également utiles pour différentes périodes. La GCPEA recommande que, lors du partage de données ou de rapports, les utilisateurs soient clairs sur la période choisie, en particulier si elle s'écarte d'une année civile.

que l'attaque ait ou non été déclenchée. Par exemple, un incident impliquant un engin explosif qui a été trouvé et désamorcé avant d'exploser serait inclus dans le nombre.

Calcul

Le nombre total d'attaques contre des écoles pour un pays donné au cours d'une année donnée. Le nombre d'attaques signalées contre des écoles peut être calculé sur la base d'incidents individuels compilés à partir de sources de l'ONU, d'une ONG ou des médias, des décomptes rapportés par une agence individuelle ou d'une combinaison des deux. Si une combinaison de sources est utilisée, une attention particulière doit être accordée à la prévention de la duplication. Les décisions concernant l'utilisation des dénombrements ou des incidents individuels pour une période donnée sont prises sur la base d'une évaluation subjective de l'ensemble d'informations (a) le plus complet et (b) le plus fiable.

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants desservis par l'école (garçons / filles / mixtes) ; niveau d'école (préscolaire / maternelle / primaire / secondaire / informel) ; opérateur scolaire (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (frappe aérienne / mortier / IED / UXO / incendie criminel / pillage / raid / coup de feu / menace / autre) ; intention (ciblée / aveugle / inconnue) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre) ; emplacement (ville / village / rural)

Limitations

- Cet indicateur est basé sur les informations qui sont accessibles au public, qui ne sont pas normalisées et dépendent des ressources de suivi et des capacités techniques.
- Lors de l'utilisation des dénombrements, il n'est pas toujours clair si tous les événements étiquetés comme des « attaques contre les écoles » constituent réellement des attaques contre les écoles telles que définies par la GCPEA. Par conséquent, il est possible que certains événements soient mal classés.
- Les rapports d'attaques contre des écoles n'indiquent pas toujours clairement le genre des enfants desservis par l'école attaquée, le niveau de l'école ou le responsable de l'école, ce qui signifie que la désagrégation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Information complémentaire

Une force armée ou un groupe armé non étatique utilisait-il l'école à des fins militaires au moment de l'attaque? (o / n)

Faisabilité et sources de données

Bien que les dénombrements puissent être utilisés pour déterminer le nombre total d'attaques signalées contre des écoles, cet indicateur nécessite des rapports d'incident pour la ventilation.

Dans la plupart des contextes, les données au niveau des incidents sur les attaques contre les écoles sont relativement plus disponibles et accessibles que les données sur d'autres formes d'attaques contre l'éducation, faisant de l'Indicateur 1.1.1 l'un des indicateurs les plus réalisables à collecter. En outre, le fait que les « attaques contre les écoles » soient l'une des six violations graves recensées par le Mécanisme de surveillance et de communication de l'information (MRM) concernant les Enfants et les conflits armés signifie qu'il existe davantage de sensibilisation à cette violation qu'à d'autres violations.

Les sources de données varient d'un pays à l'autre. Lorsqu'ils sont présents, les Clusters Éducation ou Protection peuvent être une bonne source de données. Les données MRM peuvent être utiles pour calculer les attaques contre les écoles dans certains contextes; cependant, ces informations ne sont souvent disponibles qu'après leur publication dans le rapport annuel du Secrétaire général des Nations Unies sur les Enfants et les conflits armés. En outre, l'utilisation des données MRM pour calculer le nombre d'incidents d'attaques contre les écoles présente deux limites principales : premièrement, les données MRM ne sont généralement pas disponibles sous forme de ventilation et des précautions doivent être prises pour éviter la duplication avec d'autres sources de données si le MRM est utilisé comme source de données ; et deuxièmement, dans certains cas, le nombre d'attaques contre des écoles est rapporté dans un total combiné avec le nombre d'attaques contre des élèves, des enseignants et d'autres personnels de l'éducation.

Les médias et les sources de la société civile sont souvent une autre source importante de données sur les attaques contre les écoles. Des bases de données telles que le Projet de données sur l'emplacement et les événements des conflits armés (ACLED) et la Base de données mondiale sur le terrorisme (GTD) comprennent des rapports d'incidents d'attaques contre des écoles, bien que ces rapports ne soient pas vérifiés selon les normes de l'ONU.

Indicateur 1.1.2 Proportion d'écoles qui auraient été attaquées

Objectif

Calculer le pourcentage d'écoles au niveau national ou infranational ayant subi des attaques chaque année.

Définition

Le nombre d'écoles attaquées signalées dans un pays donné au cours d'une année donnée, en pourcentage de toutes les écoles de ce pays.

Calcul

Le numérateur est le nombre d'attaques signalées contre des écoles dans un pays donné au cours d'une année donnée. Le dénominateur est le nombre total d'écoles fonctionnelles et non fonctionnelles⁹, y compris celles qui ont été attaquées (c'est-à-dire le numérateur), dans le même pays pour cette même année.

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants desservis par l'école (garçons / filles / mixtes) ; niveau d'école (préscolaire / maternelle / primaire / secondaire / informel) ; opérateur scolaire (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (frappe aérienne / mortier / IED / UXO / incendie criminel / pillage / raid / coup de feu / menace / autre) ; intention (ciblée / aveugle / inconnue) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre) ; emplacement (ville / village / rural)

Limitations

- Cet indicateur est basé sur les informations accessibles au public, qui ne sont pas standardisées et dépendent des ressources de suivi et des capacités techniques.
- Les données sur l'éducation peuvent être incomplètes ou inexactes, ce qui rend difficile l'identification du nombre total d'écoles.
- Les rapports d'attaques contre des écoles n'indiquent pas toujours clairement le genre des enfants desservis par l'école attaquée, le niveau de l'école ou le responsable de l'école, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Cet indicateur nécessite des rapports d'incidents d'attaques contre des écoles, ainsi que des données de SIGE ou d'autres données du système de l'éducation.

Le calcul de cet indicateur nécessite de pouvoir relier les incidents signalés d'attaques contre des écoles aux données identifiant ces écoles afin d'éviter le double comptage des écoles qui subissent plus d'une attaque. Cela nécessite également des données nationales et infranationales sur le nombre d'écoles dans un pays au cours d'une année donnée. Effectuer ces calculs peut être possible en utilisant des données du Système d'information de gestion de l'éducation (SIGE, en anglais EMIS, Education management information system) avec des identifiants spécifiques à l'école ; cependant, les données du système de l'éducation sont souvent incomplètes ou périmées, en particulier dans les situations de conflit.

⁹ Le dénominateur comprend les écoles fonctionnelles et non fonctionnelles parce que les attaques contre les écoles alors qu'elles ne fonctionnent pas comme des écoles sont toujours considérées comme des incidents d'attaques contre les écoles.

Sous-Domaine 1.2 : Dommages et destruction

Ce sous-domaine concerne la proportion d'écoles au niveau national et infranational qui auraient été endommagées ou détruites par des attaques.

Indicateur 1.2.1 : Proportion d'écoles signalées comme endommagées ou détruites par des attaques

Objectif

Calculer le pourcentage d'écoles au niveau national ou sous-national signalées comme endommagées ou détruites par des attaques ciblées ou aveugles chaque année.

Définitions

Le nombre signalé d'écoles endommagées en pourcentage de toutes les écoles du pays ou de la région sous-nationale. Les dommages à l'école peuvent aller de mineurs à importants ; ils peuvent avoir été causés aux murs ou aux portes d'enceinte, aux bibliothèques, aux terrains de jeux d'école, au mobilier ou au matériel d'enseignement et d'apprentissage.

Le nombre déclaré d'écoles détruites en pourcentage de toutes les écoles du pays ou de la région sous-nationale. Une école est considérée comme « détruite » si une source indique qu'elle a été « entièrement détruite », « détruite » ou « rendue inutilisable ».

Les installations scolaires comprennent tout bâtiment abritant une école maternelle, primaire, secondaire ou un centre d'apprentissage non formel. Une école est soit endommagée soit détruite lors d'une attaque ; elle ne peut pas compter comme les deux. S'il ressort clairement d'un rapport qu'un certain niveau de destruction s'est produit, mais que l'on ne sait pas si l'école a été endommagée ou détruite, alors comptez l'incident comme « endommagée ».

Calculs

Endommagées : Le numérateur est le nombre d'écoles qui auraient subi des dommages mineurs à importants dus à des attaques dans un pays donné au cours d'une année donnée. Le dénominateur est le nombre total d'écoles fonctionnelles et non fonctionnelles, y compris celles endommagées (c'est-à-dire le numérateur) et détruites, dans le même pays au cours de la même année.

Détruites : Le numérateur est le nombre d'écoles qui auraient été entièrement détruites, détruites ou rendues inutilisables par des attaques dans un pays donné au cours d'une année donnée. Le dénominateur est le nombre total d'écoles fonctionnelles et non fonctionnelles, y compris celles détruites (c'est-à-dire le numérateur) et endommagées, dans le pays au cours de la même année.

Ventilation suggérée

Par : niveau de destruction (endommagée/détruite)

Et par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants desservis par l'école (garçons / filles / mixtes) ; niveau d'école (préscolaire / maternelle / primaire / secondaire / non formel) ; opérateur scolaire (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (frappe aérienne / mortier / IED / UXO / incendie criminel / pillage / raid / fusillade / menace / autre) ; intention (ciblée / aveugle / inconnue) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre / inconnu) ; emplacement (ville / village / rural)

Limitations

- Cet indicateur est basé sur les informations accessibles au public, qui ne sont pas standardisées et dépendent des ressources de suivi et des capacités techniques.
- Les rapports d'attaques contre une école ne sont pas toujours suffisamment détaillés pour déterminer l'étendue des dommages, ce qui signifie qu'il peut y avoir des lacunes de données importantes.
- Les rapports d'attaques contre des écoles n'indiquent pas toujours clairement le genre des enfants desservis par l'école attaquée, le niveau de l'école ou le responsable de l'école, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Cet indicateur nécessite des rapports d'incidents d'attaques contre des écoles, ainsi que des données SIGE ou d'autres données du système de l'éducation.

Comme pour l'indicateur 1.1.2, le calcul de cet indicateur nécessite de pouvoir relier les incidents signalés d'attaques contre des écoles aux données identifiant ces écoles afin d'éviter le double comptage des écoles qui subissent plus d'une attaque. Il faut également des informations sur l'étendue des dommages subis par ces écoles et si elles ne fonctionnent pas en raison d'attaques. Des données nationales et infranationales sur le nombre d'écoles dans un pays au cours d'une année donnée sont également nécessaires. Il peut être possible d'effectuer ces calculs en utilisant les données du SIGE avec des identifiants spécifiques à l'école; cependant, les données du système de l'éducation sont souvent incomplètes ou obsolètes, en particulier dans les situations de conflit.

Sous-Domaine 1.3 : Victimes

Ce sous-domaine concerne le nombre total d'élèves et de personnels de l'éducation qui auraient été blessés lors d'attaques contre leurs écoles.

Indicateur 1.3.1 : Nombre d'élèves et de membres du personnel enseignant blessés ou tués dans des attaques contre des écoles

Objectif

Dénombrer chaque année le nombre d'élèves et de personnels de l'éducation signalés comme blessés et tués lors d'attaques contre des écoles.

Définition

Le nombre d'élèves ou de personnels de l'éducation signalés comme blessés lors d'attaques contre des écoles. Cela peut inclure des blessures allant de légères à graves, et à potentiellement mortelles.

Le nombre d'élèves ou de personnels de l'éducation qui auraient été tués dans des attaques contre des écoles.

Il s'agit d'individus blessés ou tués lors d'attaques contre des établissements d'enseignement, plutôt que d'attaques dont les élèves ou le personnel de l'éducation étaient eux-mêmes les cibles (considérés dans le domaine 2).

Calcul

Blessés : Nombre total d'élèves et de personnels de l'éducation blessés lors d'attaques contre des écoles dans un pays donné au cours d'une année donnée.

Tués : Nombre total d'élèves et de personnels de l'éducation tués lors d'attaques contre des écoles dans un pays donné au cours d'une année donnée.

S'il ressort clairement d'un rapport que des élèves ou des membres du personnel ont été touchés, mais que l'on ne sait pas s'ils ont été blessés ou tués, alors incluez les victimes dans le décompte comme blessures. En outre, si une école est utilisée comme centre pour les personnes déplacées au moment de l'attaque, les élèves ou le personnel de l'éducation blessés ou tués ne sont pas comptabilisés dans leurs totaux respectifs, car ils n'ont pas été blessés en leur qualité d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation.

Voir le Manuel de codage et l'Annexe A pour obtenir des conseils sur la comptabilisation des nombres lorsqu'un langage imprécis est utilisé dans les rapports et pour obtenir des instructions afin d'éviter le double comptage.

Ventilation suggérée

Par : type de victime (blessée/touchée)

Et par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants desservis par l'école (garçons / filles / mixtes) ; niveau d'école (préscolaire / maternelle / primaire / secondaire / non formel) ; opérateur scolaire (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (frappe aérienne / mortier / IED / UXO / incendie criminel / pillage / raid / fusillade / menace / autre) ; intention (ciblée / aveugle / inconnue) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre / inconnu) ; emplacement (ville / village / rural)

Limitations

- Les méthodes utilisées pour compter le nombre d'élèves et de personnels de l'éducation blessés ou tués sont prudentes, utilisant le nombre minimum éventuellement basé sur un rapport libellé de manière vague. Par conséquent, cet indicateur est susceptible de sous-estimer le nombre de victimes parmi les élèves et le personnel de l'éducation.
- Les rapports d'attaques contre des écoles n'incluent pas toujours le nombre d'élèves ou de personnel de l'éducation qui ont été blessés ou tués à cause de l'attaque, ce qui signifie qu'il peut y avoir des lacunes de données importantes.
- Les rapports d'attaques contre des écoles n'indiquent pas toujours clairement si les personnes tuées étaient associées ou non à l'éducation (par exemple, élèves, enseignants ou autres personnels de l'éducation). Étant donné que ce cadre adopte une approche prudente pour comptabiliser les victimes en excluant celles qui ne sont pas clairement liées à l'éducation, il peut y avoir des lacunes importantes dans les données.
- Les rapports d'attaques contre des écoles n'indiquent pas toujours clairement le genre des élèves et du personnel de l'éducation blessés ou tués, le rôle des personnes touchées (élèves vs personnel de l'éducation), le genre des enfants desservis par l'école attaquée, le niveau de l'école ou le gestionnaire de l'école, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Ces données proviennent de rapports d'incidents d'attaques contre des écoles, tels que ceux produits par le Cluster Éducation, le MRM, l'ONU et les ONGI, des organisations de la société civile ou des médias.

Les informations sur le nombre de victimes parmi les élèves et le personnel de l'éducation à la suite d'attaques contre des écoles sont souvent vagues ou limitées. Les rapports d'incidents d'attaques contre des écoles n'indiquent souvent pas le nombre de victimes de l'attaque et ne font pas toujours la distinction entre les élèves et les membres du personnel faisant partie des victimes, et d'autres victimes. Par conséquent, le plus réaliste est de signaler un nombre *minimum* de victimes parmi les élèves et le personnel de l'éducation.

Sous-Domaine 1.4 : Impact sur l'éducation

Ce sous-domaine vise à mesurer les lacunes de l'offre éducative liées aux attaques contre les écoles, ainsi que le nombre d'élèves et d'enseignants touchés par ces attaques. En raison des limites importantes de la disponibilité des informations pertinentes, ces indicateurs peuvent être largement ambitieux.

Indicateur 1.4.1 : Nombre de jours d'école manqués en raison d'attaques contre des écoles

Objectif

Compter le nombre cumulé de jours pendant lesquels les écoles ont été fermées en raison d'attaques contre des écoles signalées chaque année.

Définition

Le nombre cumulé de jours pendant lesquels les écoles ont été signalées comme fermées en raison d'attaques contre des écoles. Cela comprend à la fois les impacts directs (par exemple, une école est attaquée puis fermée temporairement ou définitivement) et les impacts indirects (par exemple, une école est attaquée et les autres écoles des environs sont fermées en raison de cette attaque).

Calcul

Nombre cumulé de jours pendant lesquels des écoles ont été fermées en raison d'attaques contre des écoles dans un pays donné au cours d'une année donnée. Si deux écoles ont été fermées chacune pendant dix jours, le nombre cumulé de jours fermés est de vingt. Si une école est définitivement fermée pendant une année civile donnée, tous les jours d'école pour le reste de l'année sont comptés. Si une école a été fermée au cours d'une année précédente en raison d'un attentat et est restée fermée pendant l'année considérée, seuls les jours de l'année considérée sont comptés.

À l'heure actuelle, ces informations sont parfois rapportées pour des incidents spécifiques (par exemple, en raison d'une attaque, une école a été fermée pendant XX jours) ou de manière cumulative pour un type particulier d'attaque dans une zone particulière (par exemple, des enfants ont manqué XX jours d'enseignement). En raison des lacunes importantes dans les rapports sur les impacts des attaques sur l'éducation, ces ensembles d'informations peuvent être compilés pour indiquer un nombre minimum de jours d'école manqués dans un pays donné au cours d'une année donnée. Une attention particulière doit être portée afin d'éviter les doublons.

Pour des raisons d'intelligibilité, il est préférable de présenter les résultats sous le format « X écoles ont été fermées pendant un total de Y jours d'apprentissage en ANNÉE ».

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants desservis par l'école (garçons / filles / mixtes) ; niveau d'école (préscolaire / maternelle / primaire / secondaire / non formel) ; opérateur scolaire (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (frappe aérienne / mortier / IED / UXO / incendie criminel / pillage / raid / fusillade / menace / autre) ; intention (ciblée / aveugle / inconnue) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre / inconnu)

Limitations

- Les rapports d'attaques contre les écoles contiennent rarement des informations sur le nombre de jours d'école perdus, ce qui signifie qu'il peut y avoir des lacunes importantes en matière d'informations.
- Les rapports d'attaques contre des écoles n'indiquent pas toujours clairement le genre des enfants desservis par l'école attaquée, le niveau de l'école ou le responsable de l'école, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Ces données peuvent être rapportées dans des rapports d'incidents par les Clusters nationaux pour l'éducation, les partenaires de l'ONU et des ONGI, des organisations de la société civile ou dans les rapports des médias.

À l'heure actuelle, les Clusters Éducation et leurs partenaires peuvent être la meilleure source d'information pour ces données, mais, dans la plupart des contextes, le calcul de cet indicateur est probablement impossible à l'échelle nationale ou infranationale à l'heure actuelle. Il est probablement plus réaliste de déclarer un nombre minimum de jours d'école manqués, en fonction des données au niveau des incidents pour lesquels ces informations sont disponibles.

Indicateur 1.4.2 : Nombre d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation dont les études ou le travail ont été affectés par des attaques contre des écoles

Objectif

Compter le nombre d'élèves et d'enseignants dont l'éducation et le travail ont été affectés par des attaques contre des écoles signalées chaque année.

Définition

Nombre total d'élèves touchés par des attaques contre leurs écoles dans un pays donné au cours d'une année donnée. Un élève est considéré comme affecté s'il est inscrit dans une école qui est attaquée une ou plusieurs fois au cours d'une année donnée.

Nombre total d'enseignants et de membres du personnel de l'éducation qui ont été touchés par des attaques contre leurs écoles dans un pays donné au cours d'une année donnée. Un enseignant ou un membre du personnel de l'éducation est considéré comme affecté s'il est employé ou bénévole dans une école qui est attaquée une ou plusieurs fois au cours d'une année donnée.

Calcul

Elèves : Le nombre cumulé d'élèves inscrits dans toutes les écoles qui sont attaquées, du préprimaire au secondaire en passant par les écoles informelles.

Personnel de l'éducation : Le nombre cumulé d'enseignants et de membres du personnel de l'éducation travaillant dans toutes les écoles qui sont attaquées, du préprimaire au secondaire en passant par les écoles non formelles.

Étant donné que les données d'inscription ou d'emploi peuvent ne pas être disponibles pour toutes les écoles qui sont attaquées, les informations disponibles peuvent être ajoutées pour produire un nombre minimum d'élèves ou de personnel de l'éducation touchés par les attaques. Si une grande partie des rapports ne ventile pas les chiffres par élèves et par personnel (par exemple, « 100 membres de l'école ont été affectés »), combinez les groupes dans le calcul et indiquez le nombre d'élèves et de membres du personnel concernés en un seul chiffre.

Ventilation suggérée

Par : groupe impacté (élèves/personnel de l'éducation)

Et par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants desservis par l'école (garçons / filles / mixtes) ; niveau d'école (préscolaire / maternelle / primaire / secondaire / non formel) ; opérateur scolaire (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (frappe aérienne / mortier / IED / UXO / incendie criminel / pillage / raid / fusillade / menace / autre) ; intention (ciblée / aveugle / inconnue) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre / inconnu) ; emplacement (ville / village / rural)

Limitations

- Les données sur les inscriptions à l'école ou sur l'emploi peuvent être obsolètes, inexactes ou incomplètes.
- Les rapports d'attaques contre des écoles n'indiquent pas toujours clairement le genre des enfants desservis par l'école attaquée, la répartition par genre du personnel de l'éducation, le niveau de l'école ou le responsable de l'école, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou peut seulement être possible sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Cet indicateur peut être calculé en associant les données au niveau des incidents sur les attaques contre les écoles avec les données sur les inscriptions scolaires et le personnel (telles que le SIGE ou d'autres données du système de l'éducation national) pour ces établissements. Le calcul de cet indicateur nécessite de pouvoir relier les incidents signalés d'attaques contre des écoles aux données identifiant ces écoles afin d'éviter le double comptage des élèves fréquentant des écoles qui subissent plus d'une attaque. Alternativement, il peut être plus réalisable de calculer un nombre minimum d'élèves et de personnel affectés en additionnant les rapports qui incluent les inscriptions scolaires et les effectifs du personnel de l'éducation pour les écoles qui sont attaquées lorsque les rapports d'incident incluent ces chiffres. Cela est possible tant qu'il est clair que les incidents ne font pas référence à la même école (ou que les doublons sont soustraits) afin d'éviter un double comptage.

DOMAINE 2 : ATTAQUES CONTRE DES ÉLÈVES, DES ENSEIGNANTS ET D'AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ÉDUCATION

Définition :

Les attaques contre des élèves, des enseignants et d'autres membres du personnel comprennent des meurtres, des blessures, des actes de torture, des enlèvements, des disparitions forcées ou des menaces de violence, notamment la coercition ou l'extorsion impliquant des menaces violentes. Ces attaques n'incluent pas la violence sexuelle, qui est couverte dans le Domaine 8.

Cette catégorie comprend les incidents au cours desquels des élèves, des enseignants et d'autres membres du personnel de l'éducation ont été blessés ou tués alors qu'ils se rendaient à l'école ou en revenaient, même si l'attaque ne les visait pas directement ; par exemple, si des tirs touchent un élève sur le chemin de la classe. Ces incidents sont inclus car ils représentent le danger d'aller à l'école dans les zones touchées par le conflit. Cette catégorie comprend également les attaques contre des autobus scolaires sur le trajet de l'école, et les attaques contre des véhicules transportant des représentants du ministère de l'Éducation sur le chemin du travail ou qui effectuaient des activités liées à leur travail. Sont également incluses les attaques au cours desquelles un membre d'une force ou d'un groupe armé entre dans une école et ouvre le feu sur des élèves et des enseignants. Cependant, les attaques plus complexes dans lesquelles plusieurs combattants entrent dans une école et utilisent des tirs et des explosifs ou commettent un incendie criminel, endommageant ainsi l'école en plus de tuer ou de blesser des élèves, des enseignants ou du personnel de l'éducation, sont incluses dans le Domaine des attaques contre les écoles (Domaine 1).

Les attaques contre les élèves, les enseignants et autres personnels de l'éducation comprennent également des actes délibérés de coercition, d'intimidation ou de menaces de force physique qui créent un climat de peur et de répression, portant atteinte aux fonctions éducatives et à la liberté éducative. Il s'agit notamment des cas dans lesquels la police ou d'autres forces de sécurité étatiques répriment violemment les manifestations d'élèves ou de personnel, tuant ou blessant des élèves ou le personnel scolaire, lorsque ces manifestations (a) se produisent sur le terrain de l'école, quel que soit leur objectif, ou (b) concernent l'éducation, même si elles se produisent hors de l'enceinte de l'école. Par conséquent, ce Domaine n'inclut pas les élèves ou les membres du personnel blessés lors de leur participation à des manifestations qui se sont déroulées hors du campus et qui n'étaient pas liées à l'éducation, même si les dirigeants de la manifestation sont des élèves. Sont également exclus de cette catégorie les élèves ou le personnel scolaire qui sont tués lorsqu'une frappe aérienne ou une bombe frappe une école, puisque ces attaques sont déjà incluses dans les attaques contre des écoles.

Ce Domaine est distinct du Domaine 1 (attaques contre les écoles) ; il couvre les attaques dirigées contre les élèves ou le personnel de l'éducation en raison de leur statut en tant que tel, ou les attaques qui se produisent sur le chemin de l'école. Le Domaine 1, quant à lui, concerne des attaques dans lesquelles l'infrastructure éducative (plutôt que les élèves ou les éducateurs) est la cible d'une attaque ou est endommagée lors de violences aveugles. Les élèves ou éducateurs blessés ou tués dans des attaques contre des écoles ne sont enregistrés que dans le Domaine 1 ; les élèves ou éducateurs blessés ou tués dans des attaques dirigées contre eux ne sont enregistrés que dans le Domaine 2. Les victimes relèvent d'un Domaine ou de l'autre, pas des deux.

Les indicateurs mesurant les attaques contre les élèves, les enseignants et les autres personnels de l'éducation sont classés en trois sous-domaines comme suit :

- **Incidents**
- **Élèves ou personnel de l'éducation affectés**
- **Arrestations ou détentions**

Sous-Domaine 2.1 : Incidents

Ces indicateurs mesurent le nombre total d'attaques tentées ou réelles contre des élèves, des enseignants et d'autres personnels de l'éducation.

2.1.1 Nombre d'attaques signalées contre des élèves, des enseignants, et d'autres membres du personnel de l'éducation

Objectif

Compter le nombre d'attaques contre des élèves, des enseignants et d'autres personnels de l'éducation signalées chaque année.

Définition

Nombre de fois où des acteurs affiliés à une force armée ou à un groupe armé attaquent physiquement ou tentent d'attaquer un élève ou un groupe d'élèves, un enseignant ou un autre membre du personnel de l'éducation. Ce nombre comprend toutes les tentatives d'attaques indépendamment du fait qu'un élève ou un membre du personnel de l'éducation ait été physiquement blessé. Par exemple, un incident au cours duquel une force ou un groupe armé a tenté d'enlever ou d'assassiner un enseignant mais n'a pas finalisé l'acte serait inclus dans le nombre.

Calcul

Le nombre total d'attaques contre des élèves, des enseignants ou d'autres personnels de l'éducation pour un pays donné qui sont signalées au cours d'une année donnée. Le nombre d'attaques signalées contre des personnes peut être calculé sur la base d'incidents individuels compilés à partir d'une gamme de sources telles que l'ONU, les ONG ou les médias, les chiffres rapportés par une agence individuelle, ou une combinaison des deux. Si vous utilisez une combinaison de sources, une attention particulière aux dates et aux emplacements doit être portée pour éviter la duplication. Les décisions relatives à l'utilisation de dénombrements ou d'incidents pour une période donnée sont fondées sur une évaluation subjective de l'ensemble d'informations (a) le plus complet et (b) le plus fiable.

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville/village/zone) ; rôle (élève/enseignant/personnel de l'éducation) ; genre des enfants ou du personnel (garçons/filles/femmes/hommes) ; niveau de l'école fréquentée ou qui les emploie (préscolaire/maternelle/primaire/secondaire) ; l'exploitant de l'école fréquentée ou dont la personne est employée (gouvernement/privé /ONG/institution religieuse/non formel) ; sous-catégorie d'attaque (kidnapping/arrestation/condamnation/coup de feu/IED/UXO/menace/autre) ; intention (ciblée/aveugle/inconnue) ; auteur (forces étatiques/paramilitaires/groupe armé non étatique/État étranger/forces multinationales/autre) ; emplacement (ville/village/rural)

Limitations

- Cet indicateur est basé sur les informations accessibles au public, qui ne sont pas standardisées et dépendent des ressources de suivi ainsi que des capacités techniques.
- Lors de l'utilisation des dénombrements, il n'est pas toujours clair si tous les événements étiquetés comme des « attaques contre des élèves, des enseignants et d'autres personnels de l'éducation » constituent réellement des attaques telles que définies par la GCPEA. Par conséquent, il est possible que certains événements soient mal classés.
- Les rapports d'attaques contre des élèves, des enseignants et d'autres personnels de l'éducation n'indiquent pas toujours clairement le genre des enfants desservis par l'école attaquée, le niveau de l'école ou le responsable de l'école, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Bien que des dénombrements puissent être utilisés pour déterminer le nombre total d'attaques signalées contre des élèves, des enseignants et d'autres membres du personnel, des rapports d'incident sont nécessaires pour les ventilations suggérées.

Ces données sont moins facilement disponibles et accessibles dans certains contextes que dans d'autres ; en général, cependant, les attaques contre les élèves et le personnel de l'éducation sont l'une des formes d'attaques contre l'éducation les plus fréquemment signalées. Cela fait de l'indicateur 2.1.1 l'un des indicateurs les plus réalisables pour collecter des données dans de nombreux contextes.

Les sources de données varient d'un pays à l'autre et au sein d'un même pays. Les Clusters Éducation peuvent publier des données sur les attaques contre les élèves et les enseignants. Dans certains cas, les données MRM, publiées dans le rapport annuel du Secrétaire général des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés, peuvent également être utiles pour calculer les attaques contre le personnel scolaire. Les données MRM comportent également trois limitations clés pour le calcul des attaques contre les élèves et le personnel de l'éducation : 1) le nombre d'enseignants est généralement indiqué, mais pas le nombre d'élèves ; 2) les données MRM ne sont généralement pas disponibles dans un format ventilé et des précautions doivent être prises pour éviter les doubles emplois, et 3) le nombre d'attaques contre les écoles est fréquemment rapporté dans un total combiné avec des attaques contre des élèves, des enseignants et d'autres personnels de l'éducation. Lorsque cela se produit, la GCPEA a généralement signalé le nombre d'attaques contre les écoles, car il s'agit souvent de la forme d'attaque la plus courante.

Les médias et les sources de la société civile sont souvent une source disponible de données sur les attaques contre les élèves, les enseignants et d'autres personnels de l'éducation. Les bases de données telles que ACLED et GTD comprennent des rapports d'incidents d'attaques contre des élèves et du personnel scolaire, bien que ces rapports ne soient pas vérifiés selon les normes de l'ONU.

2.1.2 Nombre d'incidents signalés de recours excessif à la force lors de manifestations liées à l'éducation

Objectif

Compter le nombre d'incidents de recours excessif à la force contre des élèves, des enseignants et d'autres personnels de l'éducation lors de manifestations liées à l'éducation, rapportés chaque année.

Définition

Nombre de fois où une force excessive a été utilisée sur des élèves, des enseignants et d'autres personnels de l'éducation, pour disperser une manifestation liée à l'éducation dans un pays donné au cours d'une année donnée. L'usage de la force est généralement le fait des forces de sécurité étatiques et des groupes paramilitaires ou parapoliciers, bien que des groupes armés non étatiques puissent également se livrer à cette pratique. Une force excessive peut inclure l'utilisation de canons à eau, de balles en caoutchouc, de gaz lacrymogènes, de matraques, de fusillades ou de toute autre force qui blesse gravement ou tue des élèves ou des membres du personnel de l'école, et qui va au-delà du minimum requis pour disperser une manifestation. Ce nombre comprend à la fois les manifestations pacifiques et violentes des élèves et du personnel.

Calcul

Le nombre total d'incidents de recours excessif à la force lors de manifestations liées à l'éducation. Le nombre d'incidents peut être calculé sur la base d'incidents individuels compilés à partir de sources de l'ONU, d'ONG ou des médias, des décomptes rapportés par une agence individuelle ou d'une combinaison des deux. Si vous utilisez une combinaison de sources, une attention particulière doit être accordée à la prévention de la duplication. Les décisions concernant l'utilisation des dénombrements ou bien des incidents pour une période donnée sont prises sur la base d'une évaluation subjective de l'ensemble d'informations (a) le plus complet et (b) le plus fiable.

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville/village/zone) ; genre des enfants desservis par l'école (garçons/filles/mixtes) ; manifestant (élève du primaire/élève du secondaire/personnel du primaire/personnel du secondaire/autre) ; sous-catégorie d'attaque (canon à eau/gaz lacrymogène/charge de matraque/munitions réelles/balles en caoutchouc/autre) ; auteur (forces étatiques/paramilitaires/groupe armé non étatique/État étranger/forces multinationales/autre) ; catégorie de protestation (manifestation pacifique/manifestation violente)

Limitations

- Cet indicateur est basé sur les informations accessibles au public, qui ne sont pas standardisées et dépendent des ressources de suivi ainsi que des capacités techniques.
- Dans les comptes rendus et dénombrements d'incidents, il n'est pas toujours clair si tous les événements qualifiés d'« usage excessif de la force » ou de « force violente » constituent en fait un usage excessif de la force tel que défini par les normes internationales pertinentes (voir l'Annexe A). Certains rapports ne fournissent pas non plus de détails adéquats sur le lieu de la manifestation ou la raison de la manifestation. Par conséquent, il est possible que certains événements soient mal classés.
- Les rapports d'utilisation d'une force excessive sur les élèves, les enseignants et le personnel de l'école n'indiquent pas toujours clairement le genre des élèves ou du personnel participant à la manifestation, le niveau de l'école qu'ils fréquentent ou dans laquelle ils travaillent, ou l'exploitant de l'école, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Cet indicateur nécessite des rapports d'incident d'utilisation excessive de la force lors de manifestations liées à l'éducation qui ont un impact sur les élèves, les enseignants et les autres personnels de l'éducation.

Les sources des médias, des ONG et de la société civile sont souvent la source la plus solide de données sur l'usage excessif de la force lors de manifestations liées à l'éducation, ainsi que certains documents de l'ONU et d'autres organes relatifs aux droits humains. Parce que les forces de sécurité étatiques sont souvent les auteurs de ce type de violation, toute forme de répression contre les médias dans le pays peut rendre l'accès à ce type de rapports plus complexe.

Sous-Domaine 2.2 : Élèves ou personnel de l'éducation affectés

Ces indicateurs concernent le nombre total d'élèves et de personnels de l'éducation signalés comme blessés, enlevés ou tués lors d'attaques dirigées contre eux.

2.2.1 Nombre d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation qui auraient été blessés, tués ou enlevés dans le cadre de violences ciblées

Objectif

Compter le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation signalés chaque année comme blessés, tués ou enlevés, lors d'attaques ciblées contre eux du fait de leur profession, ou qui se produisent à l'école, ou sur le chemin de l'école.¹⁰

Définition

Nombre total d'élèves ou de membres du personnel enseignant blessés lors d'attaques ciblées ou de violences collatérales survenant à l'école ou sur le chemin de l'école. Cela peut inclure des blessures allant de légères à graves, voire mortelles.

Nombre total d'élèves et de personnels de l'éducation tués dans des attaques ciblées ou de violences collatérales survenant à l'école ou sur le chemin de l'école. La violence peut être perpétrée par des forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés non étatiques.

Nombre total d'élèves ou de personnels de l'éducation enlevés par les forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés non étatiques. Un élève, un enseignant ou un membre du personnel est considéré comme enlevé s'il est emmené de force pour une durée quelconque. Cependant, cela ne fait pas référence à l'arrestation ou à la détention, qui sont comptabilisées sous un indicateur distinct. Cette définition comprend les incidents dans lesquels une personne est enlevée par persuasion, fraude, force ou menace de force. Le recrutement d'enfants de moins de 18 ans qui sont utilisés à des fins militaires n'est pas inclus, il est compté dans le Domaine 5.

Cet indicateur comprend les élèves et les membres du personnel blessés, tués ou enlevés lors d'incidents de répression liés à l'éducation.

Calcul

Blessés : le nombre total d'élèves et de personnels de l'éducation blessés lors d'attaques contre eux dans un pays donné au cours d'une année donnée.

Tués : le nombre total d'élèves et de personnels de l'éducation tués lors d'attaques contre eux dans un pays donné au cours d'une année donnée.

Enlevés : le nombre total d'élèves et de personnels de l'éducation enlevés dans un pays donné au cours d'une année donnée.

Si les rapports n'indiquent pas clairement si les personnes blessées, tuées ou enlevées étaient des élèves ou du personnel de l'éducation, par opposition à d'autres civils ou combattants, alors ces chiffres devraient être exclus du calcul. Reportez-vous au Manuel de codage et à l'Annexe A pour obtenir des conseils sur la comptabilisation des nombres lorsqu'un langage imprécis est utilisé dans les rapports.

Ventilation suggérée

Par : type de préjudice (blessé/tué/enlevé)

Et par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville/village/zone) ; genre des élèves et du personnel de l'éducation blessés, tués et enlevés (hommes/femmes) ; rôle (élève/enseignant/personnel de l'éducation) ; niveau de l'école fréquentée ou qui emploie (préscolaire/maternelle/primaire/secondaire/non formel) ; opérateur scolaire (gouvernement/privé/ONG/institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (UXO/IED/incendie criminel/pillage/raid/enlèvement/tir/autre) ; intention (ciblée/aveugle/inconnue) ; auteur (forces étatiques/paramilitaires/groupe armé non étatique/État étranger/forces multinationales/autre/inconnu)

¹⁰ Cet indicateur est distinct de l'indicateur 1.3.1 (nombre d'élèves et de personnels de l'éducation signalés blessés ou tués dans des attaques contre des écoles) ; il couvre les attaques dirigées contre des élèves ou du personnel scolaire en raison de leur statut d'apprenants ou d'éducateurs, ou qui se sont produites sur le chemin de l'école, plutôt qu'une attaque contre une école (ciblée ou collatérale) dans laquelle des élèves ou des éducateurs ont été blessés ou tués.

Limitations

- Les informations faisant état d'attaques contre des élèves et des personnels de l'éducation n'incluent pas toujours le nombre d'élèves ou bien de membres du personnel qui ont été blessés, tués ou enlevés. Par conséquent, certains élèves et membres du personnel affectés peuvent ne pas être comptés.
- Les rapports d'attaques contre les élèves et le personnel de l'éducation peuvent ne pas toujours identifier si les personnes affectées étaient associées à l'éducation (par exemple, les élèves, les enseignants ou d'autres membres du personnel) ou non. Ce cadre adopte une approche prudente pour comptabiliser les blessures, les meurtres et les enlèvements, en excluant tous les cas qui ne sont pas clairement des élèves ou du personnel de l'éducation. Pour cette raison, il peut y avoir des lacunes importantes dans les données.
- Les rapports d'attaques contre les élèves et le personnel de l'éducation n'indiquent pas toujours clairement le genre des élèves et du personnel affectés, le rôle des personnes affectées (élèves ou personnel de l'éducation), le niveau de l'école qu'ils ont fréquentée ou par laquelle ils sont employés, ou l'opérateur scolaire, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.
- Les enlèvements peuvent se produire lors d'une attaque complexe, comme lors d'une attaque contre une école ou lors de l'utilisation militaire d'une école.

Faisabilité et sources de données

La disponibilité des données sur le nombre d'élèves, d'enseignants et de personnels de l'éducation blessés, tués ou enlevés à la suite de la violence des conflits armés liés à l'éducation varie d'un pays à l'autre, au sein même des pays et au fil du temps. Ces données proviennent principalement de rapports d'incidents d'attaques contre l'éducation, tels que ceux produits par le Cluster Éducation, le MRM, l'ONU, les ONGI, les groupes de la société civile ou les médias.

Les informations sur le nombre de blessures, de meurtres et d'enlèvements parmi les élèves et le personnel de l'éducation en raison de la violence liée aux conflits armés sont souvent vagues ou limitées. Les rapports d'incidents d'attaques contre des élèves et du personnel n'indiquent souvent pas le nombre de victimes ou d'enlèvements résultant d'une attaque et ne font pas toujours la distinction entre les dommages causés aux élèves et au personnel de l'éducation et les dommages causés à d'autres civils ou combattants. Par conséquent, il est plus réalisable de signaler un nombre *minimum* de blessures parmi les élèves et le personnel de l'éducation.

2.2.2 Nombre d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation qui auraient été blessés ou tués lors d'incidents de répression

Objectif

Compter le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation blessés et tués dans les incidents de répression liés à l'éducation signalés chaque année.

Cet indicateur est utilisé pour déterminer le nombre d'élèves et de personnels de l'éducation blessés et tués lors d'incidents de répression ; si ce nombre est ensuite soustrait du nombre total d'élèves et de membres du personnel blessés, tués et enlevés dans toutes les attaques (indicateur 2.2.1), le résultat est le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation blessés et tués dans les attaques liées au conflit armé. Ce faisant, le nombre d'élèves et de membres du personnel affectés par la répression et le nombre affectés par la violence des conflits armés peuvent être calculés et comparés.

Définition

Le nombre total d'élèves et de personnels de l'éducation blessés lors d'incidents de répression. Cela peut inclure des blessures allant de légères à graves, voire mortelles.

Le nombre total d'élèves et de personnels de l'éducation tués lors d'incidents de répression.

Les incidents de répression sont liés au recours excessif à la force par les forces armées, les forces de l'ordre ou d'autres forces de sécurité étatiques pour disperser et réprimer les manifestations liées à l'éducation, notamment par l'utilisation de matraques, de fusillade, de canons à eau, de balles en caoutchouc ou d'autres instruments de force. Cela comprend également des élèves qui ont été tués en détention à la suite d'une arrestation lors d'un incident de répression. Cela n'inclut pas les manifestations des élèves ou du personnel de l'éducation qui ont lieu hors du campus et qui ne concernent pas l'éducation. Les manifestations des élèves ou du personnel de l'éducation qui ont lieu hors du campus mais qui

concernent la politique éducative locale ou nationale ou les griefs liés au campus sont comptées. Voir l'Annexe A pour plus de détails sur le recours à la force et les manifestations liées à l'éducation.

Calcul

Blessés : le nombre total d'élèves et de membres du personnel de l'éducation blessés lors d'incidents de répression dans un pays donné au cours d'une année donnée.

Tués : Le nombre total d'élèves et de membres du personnel de l'éducation tués lors d'incidents de répression dans un pays donné au cours d'une année donnée.

Reportez-vous au Manuel de codage et à l'Annexe A pour obtenir des conseils sur la comptabilisation des nombres lorsqu'un langage imprécis est utilisé dans les rapports.

Ventilation suggérée

Par : type de préjudice (blessé/tué)

Et par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville/village/zone) ; genre des élèves et du personnel de l'éducation tués (hommes/femmes) ; rôle (élève/enseignant/personnel de l'éducation) ; niveau d'école (préscolaire/maternelle/primaire/secondaire/non formel) ; opérateur scolaire (gouvernement/privé/ONG/institution religieuse) ; auteur (forces étatiques/paramilitaires/groupe armé non étatique/État étranger/forces multinationales/autre/inconnu)

Limitations

Les méthodes utilisées pour calculer le nombre d'élèves et de personnels de l'éducation blessés ou tués lors d'incidents de répression sont prudentes, en utilisant le nombre minimum et éventuellement basées sur des rapports formulés en termes vagues. Par conséquent, cet indicateur est susceptible de sous-estimer le nombre de victimes causées par la répression parmi les élèves et le personnel de l'éducation.

Les rapports d'incidents de répression n'indiquent pas toujours clairement si les personnes blessées ou tuées étaient associées à l'éducation (par exemple, élèves, enseignants ou autres personnels de l'éducation) ou non. Étant donné que ce cadre adopte une approche prudente pour comptabiliser les victimes en excluant les blessures ou les meurtres qui ne sont pas clairement liés à l'éducation, il peut y avoir des lacunes importantes dans les données.

Les rapports sur les incidents de répression n'indiquent pas toujours clairement le genre des élèves et du personnel de l'éducation tués, le rôle des personnes tuées (élèves ou personnel de l'éducation), le niveau de l'école fréquentée ou qui les emploie, ou l'exploitant de l'école, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Ces données proviennent souvent de rapports d'incidents, tels que ceux produits par l'ONU, des ONGI, des groupes de la société civile ou des médias.

Les informations sur les incidents de répression contre les élèves et le personnel de l'éducation sont souvent vagues ou limitées. Les rapports d'incidents de répression n'indiquent souvent pas combien de personnes ont été blessées ou tuées à la suite d'un recours excessif à la force et ne font pas toujours la distinction entre les décès d'élèves et de personnels de l'éducation et les autres décès. Par conséquent, il est plus réaliste de signaler un nombre *minimum* d'élèves, d'enseignants ou de personnel blessés ou tués dans de tels incidents.

Sous-Domaine 2.3 : Arrestations et détentions

Ce sous-domaine concerne le nombre total d'élèves et de personnels de l'éducation qui auraient été arrêtés ou détenus.

2.3.1 Nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation qui auraient été arrêtés ou détenus.

Objectif

Compter le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation arrêtés ou détenus rapporté annuellement.

Définition

Le nombre d'élèves et de personnels de l'éducation qui auraient été arrêtés ou détenus. L'arrestation ou la détention peut avoir lieu lors de manifestations liées à l'éducation ou dans le cadre de recherches universitaires.

Calcul

Nombre total d'élèves et de membres du personnel de l'éducation arrêtés ou détenus en relation avec des activités liées à l'éducation dans un pays donné au cours d'une année donnée. Une condamnation à la suite d'une arrestation n'est pas comptée comme un incident distinct, mais plutôt comme faisant partie d'un incident en cours. Cet indicateur ne tient pas compte de la durée de détention d'une personne après son arrestation. Reportez-vous au Manuel de codage ainsi qu'à l'Annexe A pour obtenir des conseils sur la façon de compter les nombres lorsqu'un langage imprécis est utilisé dans les rapports.

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville/village/zone) ; genre des élèves et du personnel de l'éducation blessés (hommes/femmes) ; rôle (élève/enseignant/personnel de l'éducation) ; niveau de l'école où l'élève détenu étudie ou le personnel travaille (préscolaire/jardin d'enfants/primaire/secondaire/non formel) ; opérateur scolaire (gouvernement/privé/ONG/institution religieuse) ; auteur (forces étatiques/paramilitaires/groupe armé non étatique/État étranger/forces multinationales/autre/inconnu) ; emplacement (ville/village/rural)

Limitations

- Les méthodes utilisées pour calculer le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation arrêtés lors d'incidents de répression sont prudentes, en utilisant le nombre minimum et éventuellement basées sur des rapports formulés en termes vagues. Par conséquent, cet indicateur est susceptible de sous-estimer le nombre d'arrestations ou de détentions liées à des activités relatives à l'éducation.
- Les rapports n'incluent pas toujours le nombre d'élèves ou de personnel de l'éducation qui ont été arrêtés, ce qui signifie qu'il peut y avoir des lacunes importantes dans les données.
- Les rapports d'arrestation n'indiquent pas toujours clairement si les personnes arrêtées étaient associées à l'éducation (par exemple, élèves, enseignants ou autre personnel de l'éducation) ou si leur arrestation était liée à leur rôle d'éducateur, d'élève ou de membre du personnel. Étant donné que ce cadre adopte une approche prudente pour comptabiliser les victimes en excluant les arrestations qui ne sont pas clairement liées à l'éducation, il peut y avoir des lacunes importantes dans les données.
- Les rapports d'arrestations d'élèves et de personnels de l'éducation n'indiquent pas toujours clairement le genre des élèves et du personnel de l'éducation arrêtés, le rôle des personnes arrêtées (élèves ou personnel de l'éducation), le niveau de l'école ou l'exploitant de l'école, ce qui signifie que les ventilations peuvent ne pas être possibles, ou peuvent ne l'être que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Ces données proviennent souvent de rapports d'incidents, tels que ceux publiés par l'ONU, les ONGI, les groupes de la société civile ou les médias. Les bases de données telles que ACLED ou GTD comprennent des rapports d'incidents d'attaques contre des élèves et du personnel de l'éducation, qui peuvent inclure des arrestations et des détentions, bien que ces rapports ne soient pas vérifiés selon les normes de l'ONU.

Les informations sur le nombre d'arrestations d'élèves et de membres du personnel de l'éducation sont souvent vagues ou limitées. Les rapports d'incident d'arrestations n'indiquent souvent pas combien de personnes ont été arrêtées. Dans certains cas, les rapports d'incidents ne font pas non plus de distinction entre les arrestations d'élèves et de personnels de l'éducation et d'autres personnes arrêtées ou détenues. Par conséquent, il est plus réaliste de signaler un nombre *minimum* d'arrestations ou de détentions parmi les élèves et le personnel de l'éducation.

DOMAINE 3 : UTILISATION MILITAIRE DES ÉCOLES ET UNIVERSITÉS

Définition

L'utilisation militaire des écoles et des universités comprend les cas dans lesquels des forces armées ou des groupes armés non étatiques occupent des écoles et les utilisent à des fins qui soutiennent un effort militaire, comme des bases, des casernes et des abris temporaires pour les personnes associées aux forces combattantes ; pour des positions de combat, des installations de stockage d'armes ainsi que des centres de détention et d'interrogatoire ; et pour l'entraînement ou l'exercice militaire des soldats. Cela comprend également le cas où les forces armées, d'autres forces de sécurité ou des groupes armés non étatiques établissent un point de contrôle au sein ou à proximité d'une école. Le domaine d'utilisation militaire n'inclut pas le déploiement de forces armées ou d'autres forces de sécurité de l'État afin de protéger les enseignants ou les élèves, ou pour soutenir d'une autre manière la fourniture de l'éducation.

Le domaine d'utilisation militaire comprend les cas dans lesquels une force ou un groupe armé occupe l'ensemble d'un établissement d'enseignement et lorsqu'ils s'emparent d'une partie d'un établissement d'enseignement, par exemple en occupant les terrains de l'école ou en établissant un poste de tir sur le toit. Les forces ou groupes armés peuvent utiliser les écoles ou les universités pendant des durées variables, dans certains cas pour une seule nuit, dans d'autres cas pendant plusieurs années. Ce domaine prend en compte toutes les durées d'utilisation militaire.

Les indicateurs mesurant l'utilisation militaire sont classés en trois sous-domaines comme suit :

- **Incidents**
- **Impact sur l'éducation**
- **Intersections avec d'autres violations**

Sous-Domaine 3.1 : Incidents d'utilisation militaire

Ces indicateurs mesurent le nombre total d'incidents d'utilisation militaire des écoles et des universités, ainsi que le nombre d'écoles ou d'universités utilisées à des fins militaires et le nombre de jours où les établissements d'enseignement ont été utilisés à des fins militaires. L'utilisation militaire des écoles et des universités est l'une des formes d'attaques contre l'éducation les plus exhaustivement contrôlées, bien que le nombre total d'institutions utilisées par les forces armées ou les groupes armés non étatiques soit généralement signalé à un moment donné (par exemple, « 10 écoles ont été utilisées à des fins militaires en 2020 »).

Indicateur 3.1.1 Nombre d'incidents signalés d'utilisation militaire d'écoles et d'universités

Objectif

Compter le nombre d'incidents d'utilisation militaire des écoles et des universités signalés chaque année.

Définition

Nombre de fois où des écoles ou des universités ont été utilisées à des fins militaires par des forces armées ou des groupes armés. Ce nombre comprend tous les incidents d'utilisation militaire des écoles et des universités, quelle que soit la durée d'utilisation ou à quelles fins. La même école ou université peut avoir été occupée plus d'une fois ; chaque incident d'utilisation militaire est compté dans le total.

Calcul

Le nombre total d'incidents d'utilisation militaire d'écoles et d'universités dans un pays donné au cours d'une année donnée. Le nombre d'incidents d'utilisation militaire signalés peut être calculé sur la base d'incidents individuels compilés à partir de sources de l'ONU, d'ONG ou des médias, ou bien de comptes agrégés. Si vous utilisez une combinaison de sources, il faut veiller à éviter la duplication. Les décisions concernant l'utilisation des dénombrements ou des incidents pour une période donnée sont prises sur la base d'une évaluation subjective de l'ensemble d'informations qui est (a) le plus complet et (b) le plus fiable.

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants desservis par l'école (garçons / filles / mixtes) ; niveau de l'école (préscolaire / maternelle / primaire / secondaire / tertiaire / non formel) ; opérateur scolaire (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (base / caserne / abri / zone de rassemblement / stockage d'armes / centre de détention / formation / point de contrôle / inconnu) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre)

Limitations

- Les données sur l'utilisation militaire des écoles et des universités peuvent être incomplètes ou inexactes, ce qui rend difficile la quantification du nombre total d'incidents d'utilisation militaire.
- L'utilisation militaire est difficile à mesurer car sa durée peut varier et, contrairement à une seule attaque contre une école, il se produit dans le temps. Le nombre total d'établissements utilisés militairement est généralement signalé à un moment donné (par exemple, « 10 écoles ont été utilisées à des fins militaires en 2020 »), et même lorsqu'une seule source fournit des comptes répétés d'utilisation militaire, il est difficile de déterminer le degré de chevauchement entre les rapports. Par conséquent, il n'est pas possible d'ajouter simplement les décomptes des établissements utilisés à divers moments dans le temps afin de parvenir à un décompte total des incidents pour une période donnée.
- Les rapports d'utilisation militaire n'indiquent pas toujours clairement le genre des élèves servis par l'école ou l'université utilisée, ou son gestionnaire, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Cet indicateur nécessite des rapports sur le nombre d'incidents d'utilisation militaire des écoles et des universités.

L'utilisation militaire des *écoles* est relativement bien documentée, même si des difficultés existent pour la dénombrer. Des rapports individuels ou des relevés d'utilisation militaire sont produits par des ONG, des médias, la société civile et l'ONU. Lorsqu'il est activé dans un pays donné, le MRM collecte et rend également compte de l'utilisation militaire des écoles, généralement sous la forme d'un décompte global. Lorsqu'elles sont activées, les données MRM sont souvent la source de données la plus complète sur l'utilisation militaire ; cependant, comme elles ne sont pas ventilées, il est difficile d'évaluer le chevauchement entre les dénombrements et les rapports d'incident. Un grand nombre de sources de données sont également vagues sur les dates de début et de fin de l'utilisation militaire des écoles, ce qui peut poser des problèmes pour garantir qu'il n'y ait pas de duplication entre les décomptes et les incidents.

Dans les décomptes agrégés de l'ONU ou des ONG, cet indicateur est souvent signalé comme « X incidents d'utilisation militaire des écoles », plutôt que « X écoles utilisées ».

L'utilisation militaire des *universités* est documentée à des degrés divers selon les pays. Des rapports individuels ou des relevés d'utilisation militaire sont produits par des ONG, des médias, la société civile et l'ONU. Cependant, il faut veiller à ne pas dupliquer lors de l'ajout à partir de différentes sources. Néanmoins, étant donné que le nombre total d'universités dans un pays est généralement inférieur à celui des écoles, il est également plus facile de l'évaluer que pour l'utilisation militaire des écoles. Un grand nombre de sources de données sont vagues sur les dates de début et de fin de l'utilisation militaire des universités, ce qui peut poser des problèmes pour garantir qu'il n'y ait pas de duplication entre les décomptes et les incidents.

Indicateur 3.1.2 Nombre total de jours affectés par l'utilisation militaire

Objectif

Compter le nombre cumulatif de jours pendant lesquels toutes les écoles et universités ont été utilisées à des fins militaires, rapporté annuellement. Cet indicateur ne calcule pas si une école a été fermée en raison d'une utilisation militaire ; voir l'indicateur 3.3.1 pour calculer le nombre de jours d'école perdus en raison de l'utilisation militaire.¹¹

Définition

Nombre de jours signalés pendant lesquels les forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés non étatiques ont utilisé une école, une infrastructure scolaire ou un établissement d'enseignement supérieur à des fins militaires.

Calcul

Le nombre total de jours pendant lesquels toutes les écoles et universités ont été utilisées à des fins militaires dans un pays donné au cours d'une année donnée. Ce calcul est fait en additionnant le nombre de jours où chaque école et université a été utilisée à des fins militaires. Par exemple, si deux écoles ont été utilisées chacune pendant trois jours, le nombre total de jours pendant lesquels les écoles ont été utilisées à des fins militaires est de six jours.

Par souci d'intelligibilité, les résultats peuvent être mieux présentés sous la forme « les forces / groupes armés ont utilisé X écoles et universités pendant un total de Y jours en ANNÉE ».

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants desservis par l'école (garçons / filles / mixtes) ; niveau de l'école (préscolaire / maternelle / primaire / secondaire / tertiaire / non formel) ; opérateur scolaire (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'utilisation militaire (base / caserne / abri / zone de rassemblement / stockage d'armes / centre de détention / formation / point de contrôle / menace / inconnu) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre)

Limitations

- L'utilisation militaire est généralement signalée comme un décompte ou un incident à un moment donné, par opposition à une durée. Les données sur le nombre de jours d'utilisation militaire des écoles peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles, ce qui rend difficile l'identification du nombre de jours.
- Les rapports d'utilisation militaire des écoles n'indiquent pas toujours clairement le genre des élèves desservis par l'école ou l'université utilisée, ou son gestionnaire, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

¹¹ Ces indicateurs sont séparés puisque le nombre de jours pendant lesquels une école ou une université est utilisée est différent du nombre de jours où elle a été fermée en raison de son utilisation. Une école ou une université peut être utilisée à des fins militaires mais rester ouverte (par exemple, une force ou un groupe armé peut n'occuper qu'une partie de l'école) ou une école qui ne fonctionne pas peut être occupée par une force ou un groupe armé, ce qui signifie que l'école n'est pas fermée en raison de l'utilisation militaire et aucune journée d'école n'a été perdue.

Faisabilité et sources de données

Cet indicateur nécessite des rapports d'incident ou de décompte de l'utilisation militaire des écoles et des universités qui incluent le nombre de jours d'utilisation.

L'utilisation militaire des écoles est documentée à un degré variable. Des rapports individuels ou des relevés d'utilisation militaire sont produits par des ONG, des médias, la société civile et l'ONU. Le MRM rend également compte de l'utilisation militaire des écoles. Certaines de ces sources peuvent indiquer la durée pendant laquelle une institution a été utilisée, mais cela n'est pas indiqué de manière systématique.

Indicateur 3.1.3 Nombre d'écoles et d'universités qui auraient été utilisées à des fins militaires

Objectif

Compter le nombre d'écoles et d'universités qui ont connu une utilisation militaire signalée chaque année.

Définition

Nombre rapporté d'écoles et d'universités utilisées à des fins militaires par des forces armées ou des groupes armés non étatiques. Chaque école ou université utilisée à des fins militaires n'est comptée qu'une fois par an, même si elle est utilisée plus d'une fois ou par plus d'un acteur du conflit.

Calcul

Le nombre total d'écoles et d'universités utilisées à des fins militaires dans un pays donné au cours d'une année donnée. Le nombre d'écoles et d'universités peut être calculé sur la base soit d'incidents individuels compilés à partir de sources de l'ONU, d'ONG, des médias, soit de comptes agrégés. Si vous utilisez une combinaison de sources, il faut veiller à éviter la duplication. Les décisions relatives à l'utilisation de dénombrements ou bien d'incidents pour une période donnée sont prises sur la base d'une évaluation subjective de l'ensemble d'informations (a) le plus complet et (b) le plus fiable.

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants desservis par l'école (garçons / filles / mixtes) ; niveau de l'école (préscolaire / maternelle / primaire / secondaire / tertiaire / non formel) ; gestionnaire scolaire (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (base / caserne / abri / zone de rassemblement / stockage d'armes / centre de détention / formation / point de contrôle / inconnu) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre)

Informations complémentaires [3.1.3a et 3.1.3b]

La force armée ou le groupe armé non étatique a-t-il / elle détruit (o / n) ou endommagé (o / n) l'école ou l'université lors de son utilisation militaire ? Un établissement d'enseignement est considéré comme détruit [3.1.3a] si une source indique qu'il a été « entièrement détruit », « détruit » ou « rendu inutilisable ». Pendant ce temps, les dommages [3.1.3b] sont des dommages physiques à toute partie de l'installation, notamment les murs ou les portes d'enceinte, les bibliothèques, les installations de recherche, le mobilier ou le matériel d'enseignement et d'apprentissage. Une institution est soit endommagée soit détruite lors d'un incident d'utilisation militaire ; elle ne peut pas compter pour les deux.

Limitations

- Les données sur l'utilisation militaire des écoles et des universités peuvent être incomplètes ou inexactes, ce qui rend difficile la quantification du nombre total d'écoles et d'universités qui ont connu une utilisation militaire.
- L'usage militaire est difficile à mesurer car sa durée peut varier et se produit au fil du temps. Le nombre total d'établissements utilisés militairement est généralement signalé à un moment donné (par exemple, « 10 écoles ont été utilisées à des fins militaires en 2020 »), et même lorsqu'une seule source fournit des comptes répétés d'utilisation militaire, il est difficile de déterminer le degré de chevauchement entre les rapports. Par conséquent, il n'est pas possible d'ajouter simplement les décomptes des établissements utilisés à différents moments dans le temps afin d'obtenir un décompte total pour une période donnée.

Faisabilité et sources de données

Cet indicateur nécessite le nombre déclaré d'écoles ou d'universités utilisées à des fins militaires. Pour éviter le double comptage d'une école ou d'une université, des identifiants d'école et d'université sont nécessaires, ou les dénombrements globaux doivent être fiables et reconnus comme chevauchant les rapports d'incident (si les deux sont disponibles).

L'utilisation militaire des *écoles* est relativement bien documentée, même si des difficultés existent pour la dénombrier. Des rapports individuels ou des relevés d'utilisation militaire sont produits par des ONG, des médias, la société civile et l'ONU. Lorsqu'il est activé dans un pays donné, le MRM collecte et rend également compte de l'utilisation militaire de l'école, généralement sous forme de décompte global. Lorsqu'elles sont activées, les données MRM sont souvent la source de données la plus complète sur l'utilisation militaire ; cependant, comme elles ne sont pas ventilées, il est difficile d'évaluer le chevauchement entre les dénombrements et les rapports d'incident.

Dans les décomptes agrégés de l'ONU ou des ONG, cet indicateur est souvent signalé comme « X écoles utilisées », plutôt que « X incidents d'utilisation militaire des écoles ».

L'utilisation militaire des *universités* est documentée à des degrés divers selon les pays. Des rapports individuels ou des relevés d'utilisation militaire sont produits par des ONG, des médias, la société civile et l'ONU. Cependant, il faut veiller à ne pas dupliquer lors de l'ajout à partir de différentes sources. De nombreuses sources de données sont vagues sur les dates de début et de fin de l'utilisation militaire des universités, ce qui peut poser des problèmes pour garantir qu'il n'y ait pas de duplication entre les décomptes et les incidents. Cependant, comme le nombre total d'universités dans un pays est généralement inférieur à celui des écoles, il est également plus facile de l'évaluer que pour l'utilisation militaire des écoles.

Sous-Domaine 3.2 : Victimes

Ce sous-domaine transmet des informations sur le nombre total d'élèves et de membres du personnel de l'éducation signalés comme ayant été affectés par l'utilisation militaire des écoles et des universités.

Indicateur 3.2.1 : Nombre d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation déclarés blessés ou tués lors d'une utilisation militaire

Objectif

Compter le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation signalés chaque année comme blessés ou tués lors de l'utilisation militaire d'écoles et d'établissements d'enseignement supérieur.

Définition

Le nombre d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation qui auraient été blessés lors de l'utilisation militaire d'écoles et d'établissements d'enseignement supérieur. Cela peut inclure les blessures allant de légères à graves, voire mortelles.

Le nombre d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation qui auraient été tués lors de l'utilisation militaire d'écoles et d'établissements d'enseignement supérieur.

Calcul

Blessés : Le nombre total d'élèves et de membres du personnel de l'éducation blessés lors de l'utilisation militaire d'écoles et d'établissements d'enseignement supérieur dans un pays donné au cours d'une année donnée.

Tués : Le nombre total d'élèves et de membres du personnel de l'éducation tués lors de l'utilisation militaire d'écoles et d'établissements d'enseignement supérieur dans un pays donné au cours d'une année donnée.

Reportez-vous au Manuel de codage et à l'Annexe A pour obtenir des conseils sur la comptabilisation des nombres lorsqu'un langage imprécis est utilisé dans les rapports. Si une école est utilisée comme centre pour les personnes déplacées au moment de son utilisation militaire, les élèves ou le personnel de l'éducation blessés ou tués ne sont pas comptabilisés dans leurs totaux respectifs car ils n'ont pas été blessés en leur qualité d'élèves ou de personnel de l'éducation.

Ventilation suggérée

Par : type de dommage (blessé / tué)

Et par : emplacement détaillé (région, district et ville / village / zone infranationales) ; genre des élèves et du personnel de l'éducation blessés ou tués (homme / femme) ; rôle (élève / personnel de l'éducation) ; genre des enfants desservis par l'école ou l'université (garçons / filles / mixte) ; niveau de l'école (préscolaire / maternelle / primaire / secondaire / non formel) ; s'il s'agit d'un établissement d'enseignement supérieur, type d'établissement (universitaire / professionnel / technique) ; gestionnaire de l'école (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; intention (ciblée / aveugle / inconnue) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre / inconnu)

Limitations

- Les méthodes utilisées pour compter le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation blessés ou tués sont prudentes, en utilisant le nombre minimum, et éventuellement basées sur un langage formulé vaguement. Par conséquent, cet indicateur est susceptible de sous-estimer le nombre de victimes parmi les élèves et le personnel de l'éducation lors de l'utilisation militaire.
- Les rapports d'utilisation militaire n'incluent pas toujours le nombre d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation blessés ou tués pendant que l'école ou l'université était occupée, ce qui signifie que des lacunes importantes peuvent figurer dans les données.
- Les rapports d'utilisation militaire n'indiquent pas toujours clairement le genre des élèves et des membres du personnel de l'éducation blessés ou tués, le rôle des personnes tuées (élèves ou membres du personnel de l'éducation), le genre des élèves desservis par l'école ou l'université utilisée, ou son gestionnaire, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Ces données proviennent de rapports d'incidents d'utilisation militaire, tels que ceux publiés par le Cluster Éducation, le MRM, l'ONU, les ONG, les groupes de la société civile ou les médias.

Les informations sur le nombre de victimes parmi les élèves et le personnel de l'éducation lors de l'utilisation militaire sont souvent vagues ou limitées. Les rapports d'incidents d'utilisation militaire n'indiquent souvent pas le nombre de victimes de l'occupation et ne font pas toujours la distinction entre les pertes parmi les élèves et celles parmi les membres du personnel de l'éducation, et les autres victimes. Par conséquent, il est davantage réaliste de signaler un nombre *minimum* de victimes parmi les élèves et le personnel de l'éducation lors de l'utilisation militaire.

Sous-Domaine 3.3 : Impact sur l'éducation

Ce sous-domaine vise à mesurer les lacunes dans l'éducation liées à l'utilisation militaire des écoles et des universités, ainsi que le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation touchés par cette occupation. En raison de lacunes importantes dans la disponibilité d'informations pertinentes, ces indicateurs peuvent n'être qu'ambitieux.

3.3.1 Nombre total déclaré de jours pendant lesquels les écoles ou les universités ont été fermées en raison d'une utilisation militaire

Objectif

Mesurer le nombre cumulé de jours pendant lesquels les écoles ont été fermées en raison de l'utilisation militaire déclarée annuellement. Cela diffère de l'indicateur 3.1.1, qui mesure le nombre total de jours pendant lesquels une institution est affectée par l'utilisation militaire ; alors que certaines écoles peuvent rester partiellement ouvertes ou ne fonctionnaient déjà pas au moment de l'utilisation militaire, cet indicateur mesure le nombre de jours d'apprentissage perdus en raison de l'utilisation militaire.

Définition

Le nombre cumulé de jours pendant lesquels les écoles et les universités ont été fermées en raison de leur utilisation militaire. Cela peut inclure les jours où l'école est utilisée à des fins militaires ou après utilisation.

Calcul

Nombre cumulé de jours pendant lesquels les écoles et les universités ont été fermées en raison de l'utilisation militaire dans un pays donné au cours d'une année donnée. Si deux écoles ont été fermées chacune pendant dix jours, le nombre cumulé de jours fermés est de vingt. Si une école est définitivement fermée au cours d'une année civile donnée, tous les jours d'école pour le reste de l'année sont comptés. Le nombre de jours pendant lesquels les écoles ont été fermées au cours d'une année précédente et restent fermées au cours de l'année considérée sont exclus de ce calcul.

À l'heure actuelle, cette information est parfois rapportée pour des incidents spécifiques (par exemple, en raison de l'utilisation militaire, une école a été fermée pendant XX jours) ou de manière cumulative pour une utilisation militaire dans une zone particulière (par exemple les enfants ont manqué XX jours d'éducation pour raison d'occupation militaire). En raison de lacunes importantes dans les rapports sur les impacts de l'utilisation militaire sur l'éducation, ces ensembles d'informations peuvent être compilés pour indiquer un *nombre minimum* de jours d'école manqués dans un pays donné au cours d'une année donnée. Une attention particulière doit être portée pour éviter les doubles emplois.

Pour des raisons d'intelligibilité, les résultats peuvent être rapportés au mieux dans le format « X écoles et universités ont manqué un total de Y jours d'apprentissage en ANNÉE ».

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants desservis par l'école (garçons / filles / mixtes) ; niveau de l'école (préscolaire / maternelle / primaire / secondaire / tertiaire non formel) ; gestionnaire scolaire (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'utilisation militaire (base / caserne / abri / zone de rassemblement / stockage d'armes / centre de détention / formation / point de contrôle / inconnu) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre)

Limitations

- Les données au niveau de l'école peuvent être obsolètes, inexactes ou incomplètes.
- Le nombre de jours d'école d'une année scolaire peut varier ou ne pas être largement publié. Les écoles peuvent également être fermées pour d'autres raisons non liées à l'utilisation militaire.

Faisabilité et sources de données

Cet indicateur peut être calculé en associant les données au niveau des incidents sur l'utilisation militaire avec les données sur l'éducation (telles que le SIGE ou d'autres données du système de l'éducation national). Le calcul de cet indicateur exige d'être en mesure de relier les incidents d'utilisation militaire signalés aux données identifiant ces établissements d'enseignement, afin d'éviter le double comptage des écoles et universités qui subissent plus d'un incident d'utilisation militaire. Alternativement, il peut être plus faisable de calculer un nombre minimum d'écoles et d'universités touchées en additionnant les rapports sur les établissements d'enseignement qui sont utilisés à des fins militaires lorsque les rapports d'incident comprennent ces chiffres.

3.3.2 Nombre d'élèves ou de membres du personnel enseignant dont l'éducation ou le travail aurait été affecté par l'utilisation militaire

Objectif

Compter le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation dont l'éducation ou le travail a été affecté par l'utilisation militaire des écoles et des universités rapportés annuellement.

Définition

Nombre total d'élèves affectés par l'utilisation militaire de leur école ou université. Un élève est considéré comme affecté s'il est inscrit dans une école ou une université utilisée à des fins militaires.

Le nombre total indiqué d'enseignants, de professeurs et autres personnels de l'éducation qui ont été touchés par l'utilisation militaire de leurs écoles ou universités. Un enseignant ou un membre du personnel de l'éducation est considéré comme affecté s'il travaille dans une école ou une université utilisée à des fins militaires.

Calcul

Élèves : Le nombre cumulé d'élèves inscrits dans toutes les écoles ou universités qui sont utilisées à des fins militaires dans un pays donné au cours d'une année donnée.

Personnel : Le nombre cumulé d'enseignants, de professeurs et autres membres du personnel de l'éducation travaillant ou faisant du bénévolat dans toutes les écoles ou universités qui sont utilisées à des fins militaires dans un pays donné au cours d'une année donnée.

Du fait que les données sur les inscriptions et le personnel peuvent ne pas être disponibles pour toutes les écoles ou universités utilisées à des fins militaires, les informations disponibles peuvent être ajoutées pour établir un *nombre minimum* d'élèves et de personnel de l'éducation affectés par l'utilisation militaire. Si une grande partie des rapports ne ventile pas les chiffres par élèves et par membres du personnel (par exemple, « 100 écoles affiliées ont été touchées »), combinez les groupes dans le calcul et indiquez le nombre d'élèves *et* de membres du personnel concernés en un seul chiffre.

Ventilation suggérée

Par : rôle (élève / personnel de l'éducation)

Et par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants desservis par l'école ou l'université (garçons / filles / mixtes) ; niveau scolaire (préscolaire / maternelle / primaire / secondaire / non formel) ; gestionnaire scolaire (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; si tertiaire, type d'établissement (universitaire / professionnel / technique) ; sous-catégorie d'utilisation militaire (base / caserne / abri / zone de rassemblement / stockage d'armes / centre de détention / formation / point de contrôle / inconnu) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre)

Limitations

- Les données d'inscription ou de personnel peuvent être obsolètes, inexactes ou incomplètes.
- Les rapports d'attaques contre des écoles n'indiquent pas toujours clairement le genre des enfants desservis par l'école attaquée, la répartition par genre du personnel de l'éducation, le niveau de l'école ou le gestionnaire de l'école, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Cet indicateur peut être calculé en associant les données au niveau des incidents sur l'utilisation militaire des écoles et des universités avec les données sur les inscriptions dans les écoles et les universités (telles que le SIGE, le SIGES ou d'autres données du système éducatif national) indiquant le nombre d'élèves inscrits dans les écoles et les universités qui sont utilisées à des fins militaires. Le calcul de cet indicateur exige de pouvoir relier les incidents d'utilisation militaire signalés aux données identifiant ces écoles, afin d'éviter le double comptage des élèves fréquentant des écoles qui subissent plus d'un incident d'utilisation militaire au cours de la même année. Alternativement, il peut être plus faisable de calculer un nombre minimum d'élèves touchés en additionnant les rapports sur le nombre d'élèves inscrits dans des écoles qui sont utilisées à des fins militaires, lorsque les rapports d'incident incluent ces chiffres. Cela est possible tant qu'il est clair que les incidents ne font pas référence à la même école (ou que les doublons sont soustraits) pour éviter un double comptage.

DOMAINE 4: RECRUTEMENT D'ENFANTS À L'ÉCOLE OU SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

Définition

Le recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école se produit lorsque les forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés non étatiques recrutent des enfants de moins de 18 ans dans leurs écoles ou le long des itinéraires scolaires. Pour ce domaine, tout recrutement d'enfants de moins de 18 ans est considéré comme un recrutement d'enfants, conformément aux normes internationales, quels que soient les instruments juridiques ou autres engagements signés par le gouvernement ou des groupes armés non étatiques. Le recrutement à quelque fin que ce soit est inclus, par exemple pour servir de combattants, d'espions ou de sources de renseignements ; pour le travail domestique ; ou pour transporter des armes ou d'autres matériaux. Cependant, ce domaine n'inclut pas les cas de recrutement pour violence sexuelle, comme le viol ou le mariage forcé, qui sont inclus dans la violence sexuelle (Domaine 5).

Le recrutement d'enfants est parfois lié à d'autres attaques contre l'éducation. Par exemple, lors de l'utilisation d'une école à des fins militaires, une force armée ou un groupe armé non étatique peut recruter des enfants sur place. De même, après avoir mené une attaque contre une école, une force armée ou un groupe armé non étatique peut recruter des élèves.

Les indicateurs mesurant le recrutement des enfants sont classés en deux sous-domaines comme suit :

- **Incidents**
- **Élèves recrutés**

Sous-Domaine 4.1 : Incidents de recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école

Ces indicateurs mesurent le nombre total de tentatives et d'incidents réels de recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école et, lorsque cela n'est pas possible, ils fournissent une évaluation binaire pour savoir si un recrutement lié à l'école a eu lieu. Le recrutement d'enfants est l'une des attaques contre l'éducation les moins surveillées et les moins signalées. En conséquence, les informations limitées disponibles signifient un sous-dénombrement quasi certain pour ce sous-domaine.

Indicateur 4.1.1 : Évaluation binaire de l'existence de recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école

Objectif

Fournir une évaluation, basée sur des preuves qualitatives, pour savoir si le recrutement d'enfants dans le cadre de l'école a eu lieu ou non au cours de la dernière année. Cet indicateur est binaire (o/n) ; étant donné que le comptage du nombre d'incidents de recrutement d'enfants liés à l'école (4.1.2) n'est souvent pas possible, une évaluation binaire est utile car elle transmet des informations limitées et peut être comparée aux évaluations binaires d'autres contextes.

Le recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école est insuffisamment signalé. Lorsque des informations sont disponibles, elles se présentent souvent sous la forme d'une description générale, plutôt que d'un décompte ou d'un rapport d'incident.¹² La description peut être la seule information disponible, ou l'une des très rares. Dans les cas où seules des descriptions qualitatives sont disponibles, une évaluation binaire de l'existence d'un recrutement d'enfants lié à l'éducation est nécessaire.

Si des informations suffisantes sont disponibles pour compter le nombre d'incidents de recrutement d'enfants signalés à l'école, ou sur le chemin de l'école, et que ce nombre est supérieur à zéro, l'indicateur 4.1.1 peut alors être automatiquement marqué « oui ». Cependant, les étapes générales de l'indicateur 4.1.1 doivent toujours être suivies dans la mesure du possible, notamment la ventilation suggérée, car les rapports qualitatifs contiennent souvent des informations non disponibles dans les dénombrements ou les rapports d'incident.

Définition

Évaluation binaire de l'existence signalée de recrutement d'enfants dans les écoles ou sur le chemin des écoles par les forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés. Les incidents incluent les tentatives de recrutement.

Calcul

Cochez l'indicateur « oui » si un ou plusieurs rapports qualitatifs apportent la preuve que le recrutement des enfants à l'école a eu lieu pendant une année donnée. Si l'indicateur 4.1.2 est supérieur à zéro, cet indicateur peut également être marqué « oui ».

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville/village/zone) ; genre des enfants (garçons/filles) ; âge des enfants ou niveau de l'école (préscolaire/maternelle/primaire/secondaire/non formel) ; opérateur scolaire (gouvernement/privé/ONG/institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (combattant/espion /sources de renseignement/travail domestique/transport/menace/autre) ; auteur (forces étatiques/paramilitaires/groupe armé non étatique/État étranger/forces multinationales/autre) ; lieu de l'attaque (à l'école/sur le chemin de l'école) ; emplacement de l'école (ville/village/campagne)

Limitations

- Le recrutement des enfants étant difficile à suivre et souvent sous-déclaré, cet indicateur peut être basé sur un seul ou quelques rapports qualitatifs, ce qui signifie que la fiabilité de la source est particulièrement importante. Si la source n'est pas fiable, il vaut peut-être mieux ne pas compléter l'indicateur.
- En raison de la sous-déclaration, les tendances observées dans les descriptions de recrutement d'enfants peuvent ne pas être représentatives de tendances plus larges, car les cas signalés et ainsi décrits peuvent être des cas particuliers.

¹² Voici un exemple représentatif : un hebdomadaire colombien a rapporté : « *Le maire de San Vicente del Caguán, Humberto Sánchez, avait également averti que les dissidents [des FARC] du 62e front, sous le commandement de Cucho, allaient dans les écoles et districts ruraux pour recruter [des enfants]...* » Ce rapport est la preuve que le recrutement d'enfants dans le cadre de l'école a eu lieu dans le pays en 2019, ainsi qu'un lieu et un auteur signalés, mais il ne donne surtout aucune idée du nombre d'incidents estimés, et même si les chiffres avaient été estimés, il risque de les sous-compter ou de les surestimer considérablement. En tant que tel, ce rapport ne peut pas être utilisé pour mesurer le nombre d'incidents de recrutement d'enfants liés à l'école (indicateur 4.1.1). Traduction de la GCPEA. Citation : « Ce que l'on sait des bombardements de l'armée au cours desquels au moins huit enfants sont morts (Lo que se sabe del bombardeo del Ejército en el que murieron al menos ocho niños) », *Semana*, 12 novembre 2019, <https://www.semana.com/nacion/articulo/lo-que-se-sabe-del-bombardeo-del-ejercito-en-el-que-murieron-al-menos-ocho-ninos/639890/>

- En raison des protocoles de protection, les organisations peuvent ne pas être en mesure de publier des informations sensibles et spécifiques à un événement pour protéger l'anonymat des survivants ou des victimes, ce qui rend plus difficile de collecter des données et d'éviter le double comptage des signalements.
- Les rapports de recrutement d'enfants liés à l'éducation n'indiquent pas toujours clairement le genre des enfants recrutés, ou le niveau ou l'exploitant de l'école qu'ils fréquentent, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Note sur la confidentialité

Les informations fournies par les sources doivent être soigneusement examinées et modifiées de sorte qu'aucun détail spécifique ne soit rendu public qui pourrait porter atteinte à la dignité, à la confidentialité, à la sûreté et à la sécurité du survivant, de l'établissement d'enseignement, et de la communauté. Si une nouvelle ou un autre rapport mentionne le nom d'un survivant du recrutement d'enfants, le nom de l'école où le recrutement a eu lieu ou d'autres informations d'identification, ces détails ne doivent pas être inclus dans les fiches techniques liées à ce cadre.

Faisabilité et sources de données

Des rapports, des enquêtes ou des études qualitatives peuvent révéler des indications de recrutement d'enfants à l'école, des menaces ou des craintes de son incidence, mais ne fournissent aucun détail au niveau de l'incident ou des informations quantitatives qui permettraient d'inclure les informations dans un dénombrement. Cette information est la plus appropriée à utiliser dans cet indicateur.

Les sources de données peuvent être des médias, des ONG, un observatoire de la violence ou des rapports de l'ONU, ainsi que des résumés des résultats d'enquêtes ou des notes d'entretiens. Les descriptions du recrutement des enfants à l'école peuvent être trouvées dans des rapports spécifiques au recrutement ou dans des rapports généraux sur les conflits, l'éducation ou des sujets adjacents. Par exemple, des rapports peuvent indiquer que les parents ont peur d'envoyer leurs enfants à l'école dans une zone particulière en raison du recrutement dans les lieux d'apprentissage, ou discuter de la libération d'enfants des rangs des forces armées ou des groupes armés et inclure des détails sur leur recrutement dans les écoles.

Les bases de données telles que l'ACLED et la GTD peuvent également inclure des rapports d'incidents de recrutement d'enfants dans des écoles, bien que ces rapports ne soient pas vérifiés selon les normes de l'ONU.

Indicateur 4.1.2 : Nombre d'incidents signalés de recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école

Objectif

Compter le nombre d'incidents de recrutement d'enfants à l'école, ou sur le chemin de l'école, signalés annuellement.

Définition

Nombre de fois où les forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés ont recruté, ou tenté de recruter, des enfants à l'école, ou sur le chemin de l'école. Ce nombre comprend tous les incidents, que l'attaque contre l'éducation ait été ou non déclenchée. Par exemple, si un membre d'une force armée ou d'un groupe armé non étatique offrait de l'argent à un enfant ou envoyait l'enfant faire des courses dans une tentative de recrutement, mais que l'enfant ne rejoignait pas les rangs de l'acteur armé, l'incident serait toujours inclus dans le nombre. Un incident de recrutement d'enfants peut impliquer plus d'un enfant, ce qui signifie qu'un incident signalé (incident 4.1.2) peut être lié au recrutement signalé de plus d'un élève (incident 4.2.1).

Calcul

Le nombre total d'incidents de recrutement d'enfants dans un pays donné au cours d'une année donnée. Le nombre d'incidents signalés peut être calculé sur la base d'incidents individuels compilés à partir de sources de l'ONU, d'ONG ou des médias, ou bien des décomptes rapportés par une agence individuelle, ou d'une combinaison des deux. Si vous utilisez une combinaison de sources, une attention particulière doit être accordée à la prévention de la duplication. Les décisions concernant l'utilisation des dénombrements ou des incidents pour une période donnée sont prises sur la base d'une évaluation subjective de l'ensemble d'informations (a) le plus complet et (b) le plus fiable.

Dans de nombreux contextes, ce calcul ne peut pas être effectué. Même lorsque le recrutement des enfants lié à l'école est mentionné, les rapports ne fournissent souvent pas les détails au niveau de l'incident ou les informations quantitatives

nécessaires pour que tout recrutement signalé soit comptabilisé dans un décompte. Dans de tels cas, utilisez l'indicateur 4.1.1.

Ventilation suggérée

Par : Lieu d'attaque (à l'école/sur le chemin de l'école) ; emplacement de l'école (ville/village/zone rurale) région infranationale, district et ville/village/région ; genre des enfants (garçons/filles) ; âge des enfants ou niveau de l'école (préscolaire/maternelle/primaire/secondaire/non formel) ; opérateur scolaire (gouvernement/privé/ONG/institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (combattant/espion/sources de renseignement/travail domestique/transport/menace/autre) ; auteur (forces étatiques/paramilitaires/groupe armé non étatique/État étranger/forces multinationales/autre)

Limitations

- Cet indicateur est basé sur des informations accessibles au public, qui ne sont pas normalisées et dépendent des ressources de suivi ainsi que des capacités techniques. Étant donné que le recrutement des enfants est difficile à suivre et souvent sous-estimé, le calcul du recrutement des enfants à l'école ou sur le chemin de l'école est probablement sous-estimé.
- Lorsqu'on utilise les décomptes trouvés dans les rapports de diverses agences, il n'est pas toujours clair si tous les événements étiquetés comme « recrutement à l'école » constituent un recrutement d'enfants lié à l'éducation tel que défini par la GCPEA. Par conséquent, il est possible que certains événements soient mal classés.
- Les rapports de recrutement d'enfants liés à l'éducation n'indiquent pas toujours clairement le genre des enfants recrutés, ou le niveau ou l'exploitant de l'école qu'ils fréquentent, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Information complémentaire

Une force armée ou un groupe armé non étatique utilisait-il l'école à des fins militaires au moment du recrutement ? (o/n)

Faisabilité et sources de données

Bien que des dénombrements puissent être utilisés pour déterminer le nombre total d'incidents de recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école, des rapports d'incident sont nécessaires pour la ventilation.

Dans la plupart des contextes, les données au niveau des incidents sur le recrutement des enfants à l'école ou sur le chemin de l'école sont très peu disponibles, ce qui fait de l'Indicateur 4.1.2 un indicateur relativement difficile à recueillir. Bien que « le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces armées ou les groupes armés » soit l'une des six violations graves recensées par le MRM sur les enfants et les conflits armés, les données actuellement rapportées ne sont souvent pas suffisamment ventilées pour déterminer si le recrutement a eu lieu à l'école même, ou sur le trajet de l'école.

Les sources de données varient d'un pays à l'autre. Dans les pays dotés de Clusters de protection opérationnels et de personnel dédié à la gestion des données, le Cluster national de protection peut être une bonne source de données. Les données MRM peuvent être utiles pour calculer le recrutement des enfants lié à l'éducation dans certains contextes ; cependant, ces informations ne sont généralement disponibles qu'après avoir été publiées dans le Rapport annuel du Secrétaire général de l'ONU sur les enfants et les conflits armés. Les limites de cette source de données incluent qu'elle n'est généralement pas ventilée et, par conséquent, il faut prendre des précautions pour éviter la duplication avec d'autres sources de données.

Les médias et les sources de la société civile sont souvent une autre source importante de données sur le recrutement des enfants à l'école ou sur le chemin de l'école. Les bases de données comme ACLED et GTD peuvent inclure des rapports d'incidents de recrutement d'enfants, bien que ces rapports ne soient pas vérifiés selon les normes de l'ONU. De même, les ONG internationales ou locales, ou les observatoires de la sécurité et de la violence peuvent recueillir des rapports sur le recrutement d'enfants.

Sous-Domaine 4.2 : Enfants recrutés

Cet indicateur mesure le nombre total d'enfants qui auraient été recrutés à l'école ou sur le chemin de l'école. Le recrutement d'enfants est l'une des attaques contre l'éducation les moins surveillées et les moins signalées. En conséquence, les informations limitées disponibles signifient un sous-dénombrement quasi certain pour ce sous-domaine.

Indicateur 4.2.1 : Nombre d'enfants qui auraient été recrutés à l'école ou sur le chemin de l'école

Objectif

Compter le nombre d'enfants recrutés à l'école, ou sur le chemin de l'école, signalés annuellement.

Définition

Nombre d'enfants recrutés à l'école ou sur le chemin de l'école par les forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés non étatiques. Ce nombre ne comprend que les événements de recrutement qui ont été réalisés, et non les tentatives ou menaces de recrutement.

Calcul

Le nombre total d'élèves recrutés dans, ou sur le chemin de l'école, d'un pays donné au cours d'une année donnée. Le nombre d'élèves signalés peut être calculé sur la base d'incidents individuels compilés à partir de sources de l'ONU, d'ONG ou des médias, ou bien des décomptes rapportés par une agence individuelle ou d'une combinaison des deux. Si vous utilisez une combinaison de sources, une attention particulière doit être accordée à la prévention de la duplication. Les décisions concernant l'utilisation des dénombrements ou des incidents pour une période donnée sont prises sur la base d'une évaluation subjective de l'ensemble d'informations (a) le plus complet et (b) le plus fiable.

Bien que rare, l'indicateur 4.2.1 peut produire un nombre plus petit que l'indicateur 4.1.2. Contrairement à ce dernier, l'indicateur 4.2.1 n'inclut pas les tentatives et les menaces de recrutement et comptabilise les incidents de recrutement d'enfants en milieu scolaire qui ne révèlent pas le nombre précis d'élèves recrutés.

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville/village/zone) ; genre des enfants (garçons/filles) ; âge des enfants ou niveau de l'école (préscolaire/maternelle/primaire/secondaire/non formel) ; opérateur scolaire (gouvernement/privé/ONG/institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (combattant/espion/sources de renseignement/travail domestique/transport/menace/autre) ; auteur (forces étatiques/paramilitaires/groupe armé non étatique/État étranger/forces multinationales/autre) ; lieu de l'attaque (à l'école/sur le chemin de l'école) ; emplacement de l'école (ville/village/campagne)

Limitations

- Cet indicateur est basé sur des informations accessibles au public, qui ne sont pas normalisées et dépendent des ressources de suivi et des capacités techniques. Étant donné que le recrutement des enfants est difficile à suivre et est souvent sous-estimé, le calcul des élèves recrutés à l'école ou sur le chemin de l'école est un sous-dénombrement quasi certain.
- Lors de l'utilisation des dénombrements, il n'est pas toujours clair si toutes les mentions de « recrutement d'élèves » satisfont aux critères de la GCPEA pour le recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école. Par conséquent, il est possible que certains événements soient mal classés.
- Les rapports portant sur le recrutement des enfants à l'école n'indiquent pas toujours clairement le genre des enfants recrutés ou le niveau ou l'exploitant de l'école qu'ils fréquentent, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

La faisabilité et les sources de données pour cet indicateur sont les mêmes que pour l'indicateur 4.1.2.

DOMAINE 5 : VIOLENCE SEXUELLE À L'ÉCOLE OU À L'UNIVERSITÉ, OU SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE OU DE L'UNIVERSITÉ

Définition

La violence sexuelle à l'école ou à l'université ou sur le chemin de celles-ci se produit lorsque les forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés non étatiques menacent, harcèlent ou agressent sexuellement des élèves ou des membres du personnel de l'éducation de tous genres. La violence sexuelle comprend le viol, l'esclavage sexuel, le mariage forcé, la prostitution forcée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée, l'avortement forcé, la circoncision forcée, la castration, les lésions génitales et tout autre acte sexuel non consensuel, ainsi que les actes qui peuvent ne pas nécessiter de violence physique ou de contact mais comprennent l'humiliation ou la honte de nature sexuelle, comme la nudité forcée. Ce domaine comprend également les enlèvements à ces fins, qui sont considérés comme des violences sexuelles et non comme des recrutements d'enfants ou des attaques contre des élèves ou du personnel de l'éducation.

Ce domaine comprend les incidents de violence sexuelle s'ils se produisent pendant que des élèves ou des éducateurs se déplacent vers et depuis des lieux d'apprentissage, ou bien s'y trouvent, ou autrement si des individus sont explicitement ciblés pour la violence sexuelle en raison de leur statut d'élèves ou d'éducateurs. Les incidents de violence sexuelle qui ont lieu dans un établissement d'enseignement par des forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés sont inclus, même si les victimes de violence ne sont pas des élèves ou des membres du personnel de l'éducation. Les incidents qui ne se produisent pas à l'école ou sur le trajet de l'école sont également inclus s'il existe un lien clair avec l'éducation. La violence sexuelle perpétrée par d'autres éducateurs et élèves n'est pas incluse dans ce domaine, à moins que les auteurs n'appartiennent à une force armée, à une autre force de sécurité étatique ou à un groupe armé non étatique.

La violence sexuelle est parfois liée à d'autres attaques contre l'éducation. Par exemple, lors de l'utilisation d'une école à des fins militaires, une force armée ou un groupe armé non étatique peut abuser sexuellement des élèves qui fréquentent l'école. De même, à la suite d'une attaque contre une école, une force armée ou un groupe armé non étatique peut commettre des violences sexuelles contre des élèves ou des membres du personnel de l'éducation.

Les indicateurs mesurant la violence sexuelle sont classés en deux sous-domaines comme suit :

- **Incidents**
- **Élèves ou membres du personnel de l'éducation affectés**

Sous-Domaine 5.1 : Incidents de violences sexuelles à l'école ou à l'université, ou sur le trajet de l'école ou de l'université

Ces indicateurs mesurent le nombre total de tentatives et d'incidents réels de violence sexuelle à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de l'école ou de l'université et, lorsque cela n'est pas possible, fournissent une évaluation binaire de la survenue de violences sexuelles liées à l'éducation. La violence sexuelle est l'une des attaques contre l'éducation les moins surveillées et les moins signalées. En conséquence, les informations limitées disponibles signifient un sous-dénombrément quasi certain pour ce sous-domaine.

Indicateur 5.1.1 : Évaluation binaire de l'existence de violences sexuelles à l'école ou à l'université ou sur le chemin de celles-ci

Objectif

Fournir une évaluation, basée sur des preuves qualitatives, pour savoir si des violences sexuelles liées à l'éducation se seraient produites ou non au cours d'une année donnée. Cet indicateur est binaire (o / n) ; étant donné que le comptage du nombre d'incidents de violence sexuelle liés à l'éducation (5.1.2) n'est souvent pas possible, une évaluation binaire est utile car elle transmet des informations limitées et peut être comparée aux évaluations binaires d'autres contextes.

La violence sexuelle à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de l'école ou de l'université, est sous-déclarée. Lorsque des informations sont disponibles, elles se présentent souvent sous la forme d'une description générale, plutôt que d'un décompte ou d'un rapport d'incident.¹³ La description peut être la seule ou l'une des rares informations disponibles. Dans

les cas où seules des descriptions qualitatives sont disponibles, une évaluation binaire de l'existence de violences sexuelles liées à l'éducation est nécessaire.

Si des informations suffisantes sont disponibles pour compter le nombre d'incidents de violence sexuelle signalés à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de celles-ci, et que ce nombre est supérieur à zéro, l'indicateur 5.1.1 peut automatiquement être marqué « oui ». Cependant, les étapes générales de l'indicateur 5.1.1 doivent toujours être suivies dans la mesure du possible, notamment la ventilation suggérée, car les rapports qualitatifs contiennent souvent des informations non disponibles dans les dénombrements ou les rapports d'incidents.

Définition

Évaluation binaire de l'existence signalée de violences sexuelles dans les écoles ou les universités, ou en provenance ou à destination de celles-ci, par des forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés. Les incidents comprennent les tentatives et les menaces de violence sexuelle.

Calcul

Cochez l'indicateur « oui » si un ou plusieurs rapports qualitatifs fournissent des preuves que des violences sexuelles liées à l'éducation ont eu lieu au cours d'une année donnée. Si l'indicateur 5.1.2 est supérieur à zéro, cet indicateur peut également être marqué « oui ».

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants ou des éducateurs (garçons / filles / hommes / femmes) ; l'âge des élèves et / ou le niveau de l'école (préscolaire / maternelle / primaire / secondaire / non formel / supérieur) et / ou le poste occupé par le personnel de l'éducation (enseignant / directeur / administrateur / concierge / professeur / doyen) ; opérateur scolaire (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (viol / esclavage sexuel / mariage forcé / prostitution forcée / grossesse forcée / stérilisation forcée / avortement forcé / circoncision forcée / castration / lésion génitale / nudité forcée / menace / autre) ; l'auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre) ; lieu de l'attaque (à l'école / sur le chemin de l'école ou en provenance de celle-ci) ; emplacement de l'école (ville / village / rural)

Limitations

- Étant donné que la violence sexuelle est difficile à surveiller et souvent sous-déclarée, cet indicateur peut être basé sur un seul ou quelques rapports qualitatifs, ce qui signifie que la fiabilité de la source est particulièrement importante. Si la ou les sources ne sont pas fiables, il vaut peut-être mieux ne pas compléter cet indicateur.
- En raison de la sous-déclaration, les tendances observées dans les descriptions de violence sexuelle peuvent ne pas être représentatives de tendances plus larges, car les cas signalés et ainsi décrits peuvent être des cas particuliers.
- En raison des protocoles de protection, les organisations peuvent ne pas être en mesure de publier des informations sensibles et spécifiques à un événement afin de protéger l'anonymat des survivants ou des victimes, ce qui rend plus difficile de collecter les données et d'éviter le double comptage des rapports.
- Les signalements de violences sexuelles liées à l'éducation n'indiquent pas toujours clairement le genre des personnes survivantes, ou le niveau ou l'exploitant de l'école ou de l'université qu'elles fréquentent ou dans laquelle elles travaillent, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Note sur la confidentialité

Les directives relatives au Domaine de responsabilité de la violence basée sur le genre concernant la manière dont les informations sur les incidents de violence sexuelle sont signalées doivent être suivies. Les informations fournies par les sources

¹³ Voici un exemple représentatif : un journal soudanais a rapporté : « Une coalition de 25 entités de la société civile soudanaise et africaine... a déclaré... » À ce jour, les étudiantes et les travailleuses... continuent de signaler des incidents de harcèlement sexuel agressif... par les soldats de RSF / Janjaweed, ' ont subi un harcèlement sexuel et une intimidation de femmes... sur le chemin du travail, à l'école ou au marché... » Ce rapport est la preuve que des violences sexuelles liées à l'éducation ont eu lieu dans le pays en 2019, avec un auteur signalé, mais essentiellement ne donne aucune idée du nombre d'incidents et, si ce nombre est estimé, le risque est de les sous-estimer ou de les surestimer de manière significative. En tant que tel, ce rapport ne peut pas être utilisé pour mesurer le nombre d'incidents de violence sexuelle liés à l'éducation (indicateur 5.1.1). Citation : « 25 civil society organisations petition AU over militarization of public spaces in Khartoum », *Sudan Tribune*, 9 juillet 2019, http://www.sudantribune.com/spip.php?article67749&utm_source=Media+Review+for+July+9%2C+2019&utm_campaign=Media+Review+for+July+9%2C+2019&utm_medium=email

doivent être soigneusement examinées et modifiées afin qu'aucun détail spécifique qui pourrait porter atteinte à la dignité, à la confidentialité, à la sûreté et à la sécurité de la personne survivante, de l'établissement d'enseignement et de la communauté, ne soit rendu public. En d'autres termes, si une actualité ou un autre rapport mentionne le nom d'une personne survivante de violences sexuelles, le nom de l'école où l'abus a eu lieu, ou bien d'autres informations permettant de l'identifier, ces détails ne doivent pas être inclus dans les fiches techniques liées à ce cadre.

Faisabilité et sources de données

Les rapports, enquêtes ou études qualitatives peuvent révéler des indices de violence sexuelle à l'école ou à l'université, ou des menaces ou des craintes de sa survenue, mais ne fournissent aucun détail au niveau de l'incident ou des informations quantitatives qui permettraient d'inclure les informations dans un décompte. Ces informations sont les plus appropriées pour être utilisées dans cet indicateur.

Les sources de données peuvent être des médias, des ONG, un observatoire de la violence ou des rapports de l'ONU, ainsi que des résumés de résultats d'enquête ou des notes d'entretien. Des descriptions de la violence sexuelle liée à l'éducation peuvent être trouvées dans des rapports spécifiques à la violence sexiste, ou dans des rapports généraux sur les conflits, l'éducation ou des sujets voisins. Par exemple, des rapports peuvent indiquer que des parents ont peur d'envoyer leurs enfants à l'école dans une zone particulière en raison de la violence sexuelle dans les centres d'apprentissage, ou discuter d'élèves ou d'éducateurs victimes d'abus lorsqu'ils se rendent à l'école en passant par des points de contrôle établis par des forces ou groupes armés.

Les bases de données comme ACLED et GTD peuvent également inclure des rapports d'incidents de violence sexuelle liée à l'éducation, bien que ces rapports ne soient pas vérifiés selon les normes de l'ONU.

Indicateur 5.1.2 : Nombre d'incidents de violence sexuelle signalés à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de l'école ou de l'université

Objectif

Compter le nombre d'incidents de violence sexuelle à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de l'école ou de l'université, par des forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques, ou des groupes armés non étatiques signalés chaque année.

Définition

Nombre de fois signalées où des forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés non étatiques ont abusé sexuellement, ou tenté d'abuser sexuellement, des élèves ou des éducateurs à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de celles-ci. Ce nombre comprend tous les incidents, que l'attaque contre l'éducation ait été ou non déclenchée. Un incident de violence sexuelle peut impliquer plus d'un élève ou éducateur, ce qui signifie qu'un incident signalé (5.1.2) peut être lié à plus d'un élève ou éducateur qui aurait été victime d'abus sexuel (5.2.1).

Calcul

Le nombre total d'incidents de violence sexuelle à l'école ou à l'université ou sur le chemin de celles-ci pour un pays donné au cours d'une année donnée. Le nombre d'incidents signalés peut être calculé sur la base d'incidents individuels compilés à partir de sources de l'ONU, d'une ONG ou des médias, de décomptes rapportés par une agence individuelle ou d'une combinaison des deux. Si vous utilisez une combinaison de sources, une attention particulière doit être accordée à la prévention de la duplication. Les décisions relatives à l'utilisation de dénombrements ou d'incidents pour une période donnée sont prises sur la base d'une évaluation subjective de l'ensemble d'informations (a) le plus complet et (b) le plus fiable.

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants ou des éducateurs (garçons / filles / hommes / femmes) ; l'âge des enfants et / ou le niveau de l'école (préscolaire / maternelle / primaire / secondaire / non formel / supérieur) et / ou le poste occupé par le personnel de l'éducation (enseignant / directeur / administrateur / concierge / professeur / doyen) ; opérateur scolaire (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (viol / esclavage sexuel / mariage forcé / prostitution forcée / grossesse forcée / stérilisation forcée / avortement forcé / circoncision forcée / castration / lésion génitale / nudité forcée / menace / autre) ; l'auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre) ; lieu de l'attaque (à l'école / sur le chemin de l'école ou en provenance de celle-ci) ; emplacement de l'école (ville / village / rural)

Limitations

- Cet indicateur est basé sur des informations accessibles au public, qui ne sont pas standardisées et dépendent des ressources de suivi et des capacités techniques. Étant donné que la violence sexuelle est difficile à surveiller et souvent sous-déclarée, le calcul de cet indicateur est un sous-dénombrement quasi certain.
- Lors de l'utilisation des dénombrements, il n'est pas toujours clair si tous les événements étiquetés comme « violences sexuelles à l'école ou à proximité » constituent des violences sexuelles liées à l'éducation telles que définies par la GCPEA. Par conséquent, il est possible que certains événements soient mal classés.
- Les rapports de violences sexuelles liées à l'éducation n'indiquent pas toujours clairement le niveau ou l'opérateur de l'école que les élèves fréquentent ou bien où les éducateurs travaillent, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Information complémentaire

Une force armée ou un groupe armé non étatique utilisait-il l'école à des fins militaires au moment de l'attaque ? (o / n)

Note sur la confidentialité

Les directives relatives au Domaine de responsabilité de la violence basée sur le genre concernant la manière dont les informations sur les incidents de violence sexuelle sont signalées doivent être suivies. Les informations fournies par les sources doivent être soigneusement examinées et modifiées afin qu'aucun détail spécifique qui pourrait porter atteinte à la dignité, à la confidentialité, à la sûreté et à la sécurité de la personne survivante, de l'établissement d'enseignement et de la communauté, ne soit rendu public. En d'autres termes, si une actualité ou un autre rapport mentionne le nom d'une personne survivante de violences sexuelles, le nom de l'école où l'abus a eu lieu, ou bien d'autres informations permettant de l'identifier, ces détails ne doivent pas être inclus dans les fiches techniques liées à ce cadre.

Faisabilité et sources de données

Bien que les dénombrements puissent être utilisés pour déterminer le nombre total d'incidents de violence sexuelle à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de l'école ou de l'université, des rapports d'incident sont nécessaires pour la ventilation.

Dans la plupart des contextes, les données sur les incidents de violence sexuelle à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de l'école ou de l'université, sont rarement disponibles, ce qui fait de l'indicateur 5.1.2 un indicateur relativement difficile à collecter. Bien que le « viol ou autre violence sexuelle contre les enfants » soit l'une des six violations graves recensées par le Mécanisme de surveillance et de signalement des enfants et des conflits armés, les données actuellement rapportées ne sont souvent pas suffisamment ventilées pour déterminer si la violence sexuelle a eu lieu à l'école, ou sur le trajet de l'école. De plus, les violences sexuelles dans les établissements d'enseignement supérieur ne sont généralement pas suivies par le MRM.

Les sources de données varient d'un pays à l'autre. Dans les pays dotés de Clusters Éducation ou de Protection opérationnels et d'un personnel dédié à la gestion des données, le Cluster Éducation ou de Protection national peut être une bonne source de données. Les données MRM ou MARA (Monitoring, Analysis, and Reporting Arrangement) peuvent être utiles pour calculer le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation qui auraient été victimes de violences sexuelles dans des écoles et des universités, ou sur le trajet de celles-ci, dans certains contextes ; cependant, ces informations ne sont généralement disponibles qu'après avoir été publiées dans le rapport annuel du Secrétaire général de l'ONU sur les enfants et les conflits armés, ou dans le Rapport sur la violence sexuelle liée aux conflits. Les limites de cette source de données incluent qu'elle n'est généralement pas ventilée et, par conséquent, il faut prendre des précautions pour éviter la duplication avec d'autres sources de données. Les sources médiatiques et de la société civile sont souvent une autre

source importante de données sur la violence sexuelle à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de celles-ci. Les bases de données comme ACLED et GTD peuvent inclure des rapports d'incidents de violence sexuelle, bien que ces rapports ne soient pas vérifiés selon les normes de l'ONU. De même, le Projet de surveillance de la liberté académique de Scholars at Risk comprend des rapports d'incidents de violences sexuelles perpétrées contre des élèves et des membres du personnel de l'université et d'autres établissements de l'enseignement supérieur. En outre, des ONG internationales ou locales ou des observatoires de la sécurité et de la violence peuvent recueillir des rapports sur les violences sexuelles.

Sous-Domaine 5.2 : Élèves ou membres du personnel de l'éducation affectés

Cet indicateur mesure le nombre total d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation qui auraient été victimes de violences sexuelles à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de celles-ci. La violence sexuelle est l'une des attaques contre l'éducation les moins surveillées et les moins signalées. En conséquence, les informations limitées disponibles signifient un sous-dénombrement quasi certain pour ce sous-domaine.

Indicateur 5.2.1 : Nombre d'élèves ou d'éducateurs qui auraient subi des violences sexuelles à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de celles-ci

Objectif

Compter le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation qui auraient subi des violences sexuelles à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de celles-ci, rapporté annuellement.

Définition

Nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation qui ont été victimes de violences sexuelles à l'école ou à l'université, ou sur le trajet de celle-ci, perpétrées par des forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés non étatiques. Ce nombre ne comprend que les événements de violence sexuelle qui ont été commis, et non des tentatives ou des menaces de violence sexuelle.

Calcul

Le nombre total d'élèves et de membres du personnel de l'éducation qui ont été victimes de violences sexuelles à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de l'école ou de l'université, pour un pays donné au cours d'une année donnée. Le nombre d'élèves signalés peut être calculé sur la base d'incidents individuels compilés à partir de sources de l'ONU, des ONG ou des médias, de décomptes rapportés par une agence individuelle ou d'une combinaison des deux. Si vous utilisez une combinaison de sources, une attention particulière doit être accordée à la prévention de la duplication. Les décisions relatives à l'utilisation de dénombrements ou d'incidents pour une période donnée sont prises sur la base d'une évaluation subjective de l'ensemble d'informations (a) le plus complet et (b) le plus fiable.

Bien que peut fréquent, l'indicateur 5.2.1 peut être plus petit que l'indicateur 5.1.2. Contrairement à ce dernier, l'indicateur 5.2.1 n'inclut pas les tentatives et les menaces de violence sexuelle, et compte les incidents de violence sexuelle liée à l'éducation qui ne révèlent pas le nombre précis d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation victimes d'abus.

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; le genre des élèves ou des éducateurs (garçons / filles / hommes / femmes) ; l'âge des élèves et / ou le niveau de l'école (préscolaire / maternelle / primaire / secondaire / non formel / supérieur) et / ou le poste occupé par le personnel de l'éducation (enseignant / directeur / administrateur / concierge / professeur / doyen) ; opérateur scolaire (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (viol / esclavage sexuel / mariage forcé / prostitution forcée / grossesse forcée / stérilisation forcée / avortement forcé / circoncision forcée / castration / lésion génitale / nudité forcée / menace / autre) ; l'auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre) ; lieu de l'attaque (à l'école / sur le chemin de l'école ou en provenance de celle-ci) ; emplacement de l'école ou de l'université (ville / village / rural)

Limitations

- Cet indicateur est basé sur des informations accessibles au public, qui ne sont pas standardisées et dépendent des ressources de suivi et des capacités techniques. Étant donné que la violence sexuelle est difficile à surveiller et souvent sous-déclarée, le calcul pour les élèves ou les membres du personnel de l'éducation qui ont subi des violences sexuelles à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de celles-ci, est un sous-dénombrement quasi certain.
- Lors de l'utilisation des dénombrements, il n'est pas toujours clair si tous les événements de « violence sexuelle contre les élèves ou les membres du personnel de l'éducation » répondent aux critères de la GCPEA en matière de violence sexuelle à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de celles-ci. Par conséquent, il est possible que certains événements soient mal classés.
- Les rapports de violences sexuelles liées à l'éducation n'indiquent pas toujours clairement le niveau ou l'opérateur de l'école que les élèves fréquentent ou bien où les membres du personnel de l'éducation travaillent, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

La faisabilité et les sources de données pour cet indicateur sont les mêmes que pour l'indicateur 5.1.2.

DOMAINE 6 : ATTAQUES CONTRE LES INSTITUTIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Définition :

Les attaques contre des établissements d'enseignement supérieur comprennent des attaques ciblées ou aveugles contre des universités, des établissements de formation technique et professionnelle et d'autres infrastructures d'enseignement supérieur (par exemple, des bibliothèques, des entrepôts, des salles d'examen) par des forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des forces armées non étatiques. Ce domaine comprend également les attaques qui ont lieu à proximité immédiate d'un établissement d'enseignement supérieur et qui peuvent affecter les étudiants, le personnel de l'éducation ou l'infrastructure. Les attaques contre les établissements d'enseignement supérieur peuvent prendre la forme d'engins piégés, de frappes aériennes, de frappes au sol, de coups de feu, de menaces, d'incendies criminels et d'autres méthodes visant à cibler les campus de l'enseignement supérieur. Les tentatives d'attaques qui ne se sont pas matérialisées sont également incluses, par exemple un explosif placé près d'une université qui est désamorcé avant de partir.

Ces attaques sont distinctes de celles ciblant les étudiants, les universitaires ou le personnel de l'éducation (domaine 7), car les attaques contre les établissements d'enseignement supérieur impliquent une intention d'endommager l'infrastructure ou le fait de ne pas prendre de précautions pour la protéger, même si les enseignants ou les étudiants peuvent être affectés dans l'attaque.

Les attaques contre les établissements d'enseignement supérieur sont parfois liées à d'autres attaques contre l'éducation et l'utilisation militaire. Par exemple, une force armée ou un groupe armé non étatique utilisant une université à des fins militaires peut inciter les forces adverses à attaquer l'installation.

Les indicateurs mesurant les attaques contre les établissements d'enseignement supérieur sont classés en quatre sous-domaines comme suit :

- **Incidents**
- **Dommages et destruction**
- **Étudiants et personnel affectés**
- **Impact sur l'éducation**

Sous-Domaine 6.1 : Incidents d'attaques contre les institutions de l'enseignement supérieur

Ces indicateurs donnent des informations sur le nombre total d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur. Des attaques contre des établissements d'enseignement supérieur sont régulièrement signalées dans les médias et par des organisations non gouvernementales, en particulier compte tenu du nombre relativement faible de sites d'enseignement supérieur (par rapport aux écoles primaires et secondaires) et de leur emplacement dans les centres urbains. Ainsi, si la mesure des indicateurs est limitée par l'absence de MRM dédié, les informations disponibles permettent une mesure relativement fiable dans ce sous-domaine.

Indicateur 6.1.1 : Nombre d'attaques signalées contre des établissements d'enseignement supérieur

Objectif

Compter le nombre d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur signalées chaque année.

Définition

Nombre de fois où les forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés non étatiques attaquent physiquement ou tentent d'attaquer physiquement l'infrastructure de l'enseignement supérieur. Ce nombre comprend tous les incidents, que l'attaque ait ou non été déclenchée. Par exemple, un incident impliquant un engin explosif qui a été trouvé et désamorcé avant d'exploser serait inclus dans le nombre.

Calcul

Le nombre total d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur pour un pays donné au cours d'une année donnée. Le nombre d'attaques signalées contre des établissements d'enseignement supérieur peut être calculé sur la base d'incidents individuels compilés à partir de sources de l'ONU, d'une ONG ou des médias, des décomptes rapportés par une agence individuelle ou d'une combinaison des deux. Si vous utilisez une combinaison de sources, une attention particulière doit être accordée à la prévention de la duplication. Les décisions concernant l'utilisation de dénombrements ou d'incidents individuels pour une période donnée sont prises sur la base d'une évaluation subjective de l'ensemble d'informations (a) le plus complet et (b) le plus fiable.

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants ou des adultes desservis par les institutions (hommes / femmes / mixtes) ; type d'établissement (universitaire / professionnel / technique) ; opérateur institutionnel (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (frappe aérienne / mortier / IED / UXO / incendie criminel / pillage / raid / coup de feu / menace / autre) ; intention (ciblée / aveugle / inconnue) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre) ; emplacement (ville / village / rural)

Limitations

- Cet indicateur est basé sur des informations accessibles au public, qui ne sont pas standardisées et dépendent des ressources de suivi et des capacités techniques.
- Les rapports d'attaques contre l'enseignement supérieur n'indiquent pas toujours clairement le genre des étudiants desservis par l'établissement attaqué, le type d'établissement ou son opérateur, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Information complémentaire

Une force armée ou un groupe armé non étatique utilisait-il l'école à des fins militaires au moment de l'attaque? (o / n)

Faisabilité et sources de données

Bien que les dénombrements puissent être utilisés pour déterminer le nombre total d'attaques signalées contre des établissements d'enseignement supérieur, des rapports d'incident sont nécessaires pour la ventilation.

Dans la plupart des contextes, les données au niveau des incidents sur les attaques contre les établissements d'enseignement supérieur sont relativement plus disponibles et accessibles que les données sur d'autres formes d'attaques contre l'éducation, faisant de l'Indicateur 6.1.1 l'un des indicateurs les plus réalisables pour collecter des données.

Les sources de données varient d'un pays à l'autre. Les médias et la société civile peuvent s'avérer de solides sources de données sur les attaques contre les établissements d'enseignement supérieur. Des bases de données telles que ACLED, GTD et le Projet de surveillance de la liberté académique de Scholars at Risk incluent des rapports d'incidents d'attaques contre des infrastructures d'enseignement supérieur, bien que ces rapports ne soient pas vérifiés selon les normes de l'ONU. Il peut également être utile de contacter les observateurs de la sécurité, de la violence ou des droits humains dans le pays, afin d'obtenir des données.

Indicateur 6.1.2 : Proportion d'établissements d'enseignement supérieur qui auraient été attaqués

Objectif

Calculer le pourcentage d'établissements d'enseignement supérieur au niveau national ou infranational qui auraient subi des attaques chaque année.

Définition

Le nombre signalé d'établissements d'enseignement supérieur attaqués dans un pays donné au cours d'une année donnée, en pourcentage de tous les établissements d'enseignement supérieur de ce pays.

Calcul

Le numérateur est le nombre d'attaques signalées contre des établissements d'enseignement supérieur dans un pays donné au cours d'une année donnée. Le dénominateur est le nombre total d'institutions d'enseignement supérieur qui fonctionnent et qui ne fonctionnent pas¹⁴, y compris celles qui ont été attaquées (c'est-à-dire le numérateur), dans le même pays pour la même année.

Limitations

- Cet indicateur est basé sur les informations qui sont accessibles au public, qui ne sont pas normalisées et dépendent des ressources de suivi et des capacités techniques.
- Les données sur l'éducation peuvent être incomplètes ou inexactes, ce qui rend difficile l'identification du nombre total d'établissements d'enseignement supérieur.
- Les rapports d'attaques contre l'enseignement supérieur n'indiquent pas toujours clairement le genre des étudiants desservis par l'établissement attaqué, le type d'établissement ou son opérateur, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants ou des adultes desservis par les institutions (hommes / femmes / mixtes) ; type d'établissement (universitaire / professionnel / technique) ; opérateur institutionnel (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (frappe aérienne / mortier / IED / UXO / incendie criminel / pillage / raid / coup de feu / menace / autre) ; intention (ciblée / aveugle / inconnue) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre) ; emplacement (ville / village / rural)

Faisabilité et sources de données

Cet indicateur nécessite des rapports d'incidents d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que le Système d'information relatif à la gestion de l'enseignement supérieur (Higher education management information system, HEMIS) ou d'autres systèmes de données relatives à l'éducation.

Le calcul de cet indicateur nécessite de pouvoir relier les incidents signalés d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur aux données identifiant ces institutions d'enseignement supérieur afin d'éviter de compter deux fois les établissements qui subissent plus d'une attaque. Cela peut être possible en utilisant les données HEMIS avec des identi-

¹⁴ Les établissements d'enseignement supérieur qui fonctionnent et qui ne fonctionnent pas sont inclus dans le dénominateur, car les cas dans lesquels l'infrastructure de l'enseignement supérieur est attaquée alors qu'elle ne fonctionne pas sont toujours inclus dans les incidents d'attaques contre l'enseignement supérieur.

fiantes spécifiques à l'enseignement supérieur ; cependant, les données du système éducatif sont souvent incomplètes ou obsolètes, en particulier dans les situations de conflit. Ce calcul nécessite également un nombre national ou infranational d'établissements d'enseignement supérieur au cours d'une année donnée (c'est-à-dire le dénominateur), ce qui peut être très difficile à trouver, rendant ce calcul ambitieux dans de nombreux contextes.

Sous-Domaine 6.2 : Dommages et destruction

Ce sous-domaine traite de la proportion d'établissements d'enseignement supérieur aux niveaux national et infranational qui auraient été endommagés ou détruits par des attaques.

Indicateur 6.2.1 : Proportion d'établissements d'enseignement supérieur signalés comme endommagés ou détruits par des attaques

Objectif

Calculer le pourcentage d'établissements d'enseignement supérieur endommagés ou détruits au niveau national ou infranational par des attaques ciblées ou aveugles signalées chaque année.

Définition

Nombre déclaré d'établissements d'enseignement supérieur endommagés ou détruits en pourcentage de tous les établissements d'enseignement supérieur du pays ou de la région infranationale. Les dommages peuvent concerner les murs d'enceinte ou les portes, les bibliothèques, les installations de recherche, le mobilier ou le matériel d'enseignement et d'apprentissage ; les dommages peuvent être mineurs ou importants. Les établissements d'enseignement supérieur comprennent tout bâtiment abritant une université, un centre d'enseignement professionnel, technique ou autre. Dans les systèmes d'enseignement supérieur avec plusieurs campus, les dommages ou la destruction ne doivent se produire que sur un seul campus pour compter.¹⁵

Calcul

Le numérateur est le nombre d'établissements d'enseignement supérieur qui auraient été endommagés ou détruits par des attaques dans un pays donné au cours d'une année donnée. Le dénominateur est le nombre total d'établissements d'enseignement supérieur fonctionnels et non fonctionnels, y compris ceux endommagés ou détruits (c'est-à-dire le numérateur), dans le pays au cours de la même année.

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants ou des adultes desservis par les institutions (hommes / femmes / mixtes) ; type d'établissement (universitaire / professionnel / technique) ; opérateur institutionnel (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (frappe aérienne / mortier / IED / UXO / incendie criminel / pillage / raid / coup de feu / menace / autre) ; intention (ciblée / aveugle / inconnue) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre) ; emplacement (ville / village / rural)

¹⁵ Dans le cas des écoles, les dommages et les destructions sont calculés individuellement et peuvent être analysés séparément (indicateur 1.2.1). Pour les établissements d'enseignement supérieur, cependant, les deux calculs sont combinés, car (a) la proportion d'établissements d'enseignement supérieur entièrement détruits annuellement est faible dans la plupart des conflits ; (b) la destruction d'une installation (p. ex. bibliothèque, une faculté de génie) ne signifie pas nécessairement que toutes les activités d'enseignement universitaire cessent ; et (c) il est conceptuellement difficile de distinguer et de catégoriser les dommages de grande portée par rapport à une destruction limitée (par exemple, des dommages graves à la majeure partie d'un campus par rapport à la destruction d'un bâtiment non essentiel).

Limitations

- Cet indicateur est basé sur des informations accessibles au public, qui ne sont pas normalisées et dépendent des ressources de suivi et des capacités techniques.
- Les rapports d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur ne sont pas toujours suffisamment détaillés pour déterminer l'étendue des dommages, ce qui signifie qu'il peut y avoir des lacunes importantes dans les données.
- Les rapports d'attaques contre l'enseignement supérieur n'indiquent pas toujours clairement le genre des étudiants desservis par l'établissement attaqué, le type d'établissement ou son opérateur, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Cet indicateur nécessite des rapports d'incidents d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que des données HEMIS ou d'autres systèmes de données relatives à l'éducation.

Comme pour l'indicateur 6.1.2, le calcul de cet indicateur nécessite de pouvoir relier les incidents signalés d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur aux données identifiant ces établissements, afin d'éviter de compter deux fois les établissements qui subissent plus d'une attaque. Cela peut être possible en utilisant les données HEMIS avec des identifiants spécifiques à l'établissement ; cependant, les données du système éducatif sont souvent incomplètes ou obsolètes, en particulier dans les situations de conflit. Ce calcul nécessite également un nombre national ou infranational d'établissements d'enseignement supérieur au cours d'une année donnée (c'est-à-dire le dénominateur), ce qui peut être très difficile à trouver, rendant ce calcul ambitieux dans de nombreux contextes.

Sous-Domaine 6.3 : Victimes

Ce sous-domaine concerne le nombre total d'étudiants et de personnels de l'éducation qui auraient été touchés par des attaques contre leurs établissements d'enseignement supérieur.

Indicateur 6.3.1 : Nombre d'étudiants et de membres du personnel enseignant blessés ou tués lors d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur

Objectif

Compter le nombre d'étudiants et de membres du personnel enseignant blessés ou tués lors d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur rapportés chaque année.

Définition

Nombre total d'étudiants et de membres du personnel de l'éducation signalés comme blessés lors d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur. Cela peut inclure des blessures allant de légères à graves, voire potentiellement mortelles.

Nombre total d'étudiants et de membres du personnel de l'éducation signalés comme tués lors d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur.

Il s'agit d'individus blessés ou tués lors d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur, plutôt que d'attaques dans lesquelles des étudiants ou du personnel de l'éducation ont été ciblés en raison de leur profession (considéré dans le Domaine 7).

Calcul

Blessés : Nombre total d'étudiants et de membres du personnel de l'éducation signalés comme blessés lors d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur dans un pays donné au cours d'une année donnée.

Tués : Nombre total d'étudiants et de membres du personnel de l'éducation signalés comme tués lors d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur dans un pays donné au cours d'une année donnée.

Voir le Manuel de codage et l'Annexe A pour obtenir des conseils sur la comptabilisation des nombres lorsqu'un langage imprécis est utilisé dans les rapports, et pour obtenir des instructions afin d'éviter le double comptage.

Ventilation suggérée

Par : type de victimes (blessés/tués)

Et par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants ou des adultes desservis par les institutions (hommes / femmes / mixtes) ; type d'établissement (universitaire / professionnel / technique) ; opérateur institutionnel (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (frappe aérienne / mortier / IED / UXO / incendie criminel / pillage / raid / coup de feu / menace / autre) ; intention (ciblée / aveugle / inconnue) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre) ; emplacement (ville / village / rural)

Limitations

- Les méthodes utilisées pour compter le nombre d'étudiants et de membres du personnel de l'éducation blessés ou tués sont prudentes, utilisant le nombre minimum et éventuellement basées sur des rapports rédigés en termes vagues. Par conséquent, cet indicateur est susceptible de sous-estimer le nombre de victimes parmi les étudiants et le personnel de l'éducation.
- Les rapports d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur n'incluent pas toujours le nombre d'étudiants ou de membres du personnel de l'éducation qui ont été blessés ou tués par l'attaque, ce qui signifie qu'il peut y avoir d'importantes lacunes dans les données.
- Les rapports d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur n'indiquent pas toujours clairement si les personnes tuées étaient associées à l'éducation (par exemple, étudiants, professeurs ou autres personnels de l'éducation) ou non. Étant donné que ce cadre exclut les victimes qui ne sont pas clairement liées à l'éducation, il peut y avoir des lacunes de données importantes.
- Les rapports d'attaques contre l'enseignement supérieur n'indiquent pas toujours clairement le genre des étudiants desservis par l'établissement attaqué, le type d'établissement ou son opérateur, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Ces données proviennent de rapports d'incidents d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur, tels que ceux rédigés par l'ONU, des ONG internationales, des groupes de la société civile ou des médias.

Les informations sur le nombre de victimes parmi les étudiants et le personnel de l'éducation en raison d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur sont souvent vagues ou limitées. Les rapports d'incidents d'attaques n'indiquent souvent pas le nombre de victimes résultant de l'attaque et ne font pas toujours la distinction parmi les victimes entre les étudiants et les membres du personnel de l'éducation, et d'autres victimes. Par conséquent, il est plus réaliste de signaler un nombre minimum de victimes parmi les étudiants et le personnel de l'éducation.

Sous-Domaine 6.4 : Impact sur l'éducation

Ces indicateurs visent à mesurer les lacunes de l'offre éducative liées aux attaques contre l'enseignement supérieur, ainsi que le nombre d'étudiants et de membres du personnel de l'éducation affectés par ces attaques. En raison des limites importantes de la disponibilité des informations pertinentes, ces indicateurs peuvent être en grande partie ambitieux.

Indicateur 6.4.1 : Nombre de jours d'apprentissage manqués en raison d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur

Objectif

Compter le nombre cumulé de jours pendant lesquels les établissements d'enseignement supérieur ont été fermés en raison d'attaques contre ces établissements signalées chaque année.

Définition

Le nombre cumulé de jours pendant lesquels les établissements d'enseignement supérieur ont été signalés comme fermés en raison d'attaques contre ces mêmes établissements. Cela comprend à la fois les impacts directs (par exemple, une université est attaquée puis fermée temporairement ou définitivement) et les impacts indirects (par exemple, une université est attaquée et les autres universités et instituts techniques des environs sont fermés en raison de cette attaque). Des impacts indirects peuvent se produire dans un système multi-campus, par exemple lorsqu'un campus au sein d'un plus grand système universitaire ferme, d'autres campus emboîtent le pas, ou des institutions indépendantes dans la même zone géographique peuvent fermer.

Cet indicateur n'inclut aucun impact sur l'éducation causé par des attaques contre les étudiants ou le personnel de l'enseignement supérieur, par exemple la répression des manifestations liées à l'éducation (considérée dans le Domaine 8). Seul l'impact des attaques sur les installations est pris en compte ici.

Calcul

Le nombre cumulé de jours pendant lesquels les établissements d'enseignement supérieur ont été fermés en raison d'attaques dans un pays donné au cours d'une année donnée. Si deux universités ont été fermées chacune pendant dix jours, le nombre cumulé de jours fermés est de vingt. Si un institut technique est définitivement fermé au cours d'une année civile donnée, tous les jours d'apprentissage pour le reste de l'année sont comptés. Si un établissement d'enseignement supérieur a été fermé au cours d'une année précédente en raison d'un attentat et est resté fermé au cours de l'année considérée, seuls les jours de l'année considérée sont comptés.

À l'heure actuelle, ces informations sont parfois rapportées pour des incidents spécifiques (par exemple, en raison d'une attaque, l'Université d'A a été fermée pendant XX jours) ou de manière cumulative pour un type particulier d'attaque dans une zone particulière (par exemple, des étudiants ont raté XX jours d'éducation). En raison des lacunes importantes dans les rapports sur les impacts des attaques sur l'éducation, ces ensembles d'informations peuvent être compilés pour indiquer un nombre minimum de jours d'apprentissage manqués dans un pays donné au cours d'une année donnée. Une attention particulière doit être portée pour éviter les doubles emplois.

Pour des raisons d'intelligibilité, il est préférable de présenter les résultats dans le format « X universités ont été fermées pendant un total de Y jours en ANNÉE ».

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants ou des adultes desservis par les institutions (hommes / femmes / mixtes) ; type d'établissement (universitaire / professionnel / technique) ; opérateur institutionnel (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (frappe aérienne / mortier / IED / UXO / incendie criminel / pillage / raid / coup de feu / menace / autre) ; intention (ciblée / aveugle / inconnue) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre) ; emplacement (ville / village / rural)

Limitations

- Les rapports d'attaques contre les établissements d'enseignement supérieur contiennent rarement des informations sur le nombre de jours d'apprentissage perdus, ce qui signifie qu'il peut y avoir des lacunes de données importantes.
- Les rapports d'attaques contre l'enseignement supérieur n'indiquent pas toujours clairement le genre des étudiants desservis par l'établissement attaqué, le type d'établissement ou son opérateur, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Ces données peuvent être contenues dans des rapports d'incidents de l'ONU ou des ONGI partenaires, des groupes de la société civile ou dans des rapports médiatiques.

Dans la plupart des contextes, le calcul de cet indicateur est probablement impossible à l'heure actuelle à l'échelle nationale ou infranationale. Il est probablement plus faisable de signaler un nombre minimum de jours d'apprentissage manqués en fonction des données au niveau des incidents pour lesquels ces informations sont disponibles.

Indicateur 6.4.2 : Nombre d'étudiants ou de membres du personnel de l'éducation dont les études ou le travail auraient été affectés par des attaques contre des établissements d'enseignement supérieur

Objectif

Compter le nombre d'étudiants et de membres du personnel enseignant dont les études et le travail ont été interrompus par des attaques contre des établissements d'enseignement supérieur signalées chaque année.

Définition

Nombre total d'étudiants affectés par des attaques contre leurs établissements d'enseignement supérieur, y compris les établissements universitaires, techniques et professionnels.

Nombre total signalé de professeurs et de membres du personnel de l'éducation qui ont été affectés par des attaques contre leurs établissements d'enseignement supérieur, y compris les établissements universitaires, techniques et professionnels.

Un étudiant, un professeur ou un membre du personnel de l'enseignement supérieur est considéré comme affecté s'il est inscrit ou travaille dans un établissement d'enseignement supérieur qui est attaqué une ou plusieurs fois au cours d'une année donnée. Dans les systèmes d'enseignement supérieur avec plusieurs campus, seul le nombre d'étudiants ou de membres du personnel inscrits ou travaillant sur le campus qui a été attaqué doit être inclus.

Calcul

Étudiants : Le nombre cumulé d'étudiants inscrits dans tous les établissements d'enseignement supérieur qui sont attaqués.

Personnel de l'éducation : Le nombre cumulé de professeurs et de membres du personnel de l'éducation travaillant dans tous les établissements d'enseignement supérieur qui sont attaqués.

Étant donné que les données d'inscription ou du personnel peuvent ne pas être disponibles pour tous les établissements d'enseignement supérieur qui sont attaqués, les informations disponibles peuvent être ajoutées pour produire un nombre minimum d'étudiants ou de personnel de l'éducation touchés par les attaques. Si une grande partie des rapports ne ventile pas les chiffres par étudiants et par membres du personnel (par exemple, « 1 000 affiliés universitaires ont été affectés »), combinez les groupes dans le calcul et indiquez le nombre d'étudiants et de membres du personnel concernés en un seul chiffre.

Ventilation suggérée

Par : rôle (étudiant/membre du personnel de l'éducation)

Et par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville / village / zone) ; genre des enfants ou des adultes desservis par les institutions (hommes / femmes / mixtes) ; type d'établissement (universitaire / professionnel / technique) ; opérateur institutionnel (gouvernement / privé / ONG / institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (frappe aérienne / mortier / IED / UXO / incendie criminel / pillage / raid / coup de feu / menace / autre) ; intention (ciblée / aveugle / inconnue) ; auteur (forces étatiques / paramilitaires / groupe armé non étatique / État étranger / forces multinationales / autre)

Limitations

- Les données sur les inscriptions dans les établissements d'enseignement supérieur peuvent être obsolètes, inexactes ou incomplètes.
- Les rapports d'attaques contre l'enseignement supérieur n'indiquent pas toujours clairement le genre des étudiants desservis par l'établissement attaqué, le type d'établissement ou son opérateur, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Cet indicateur peut être calculé en associant les données au niveau des incidents sur les attaques contre les établissements d'enseignement supérieur avec les données sur les inscriptions de ces établissements, telles que celles du HEMIS, d'autres données du système éducatif national ou des archives des divers établissements. Le calcul de cet indicateur nécessite de pouvoir relier les incidents signalés d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur aux données identifiant ces établissements particuliers, afin d'éviter de compter deux fois les étudiants ou le personnel inscrits ou travaillant dans des établissements qui subissent plus d'une attaque. Alternativement, il peut être plus réaliste de calculer un nombre minimum d'étudiants ou de personnel affecté par les rapports de synthèse qui incluent les effectifs ou les effectifs des établissements d'enseignement supérieur qui sont attaqués lorsque les rapports d'incident incluent ces chiffres. Cela est possible tant qu'il est clair que les incidents ne font pas référence à la même institution (ou les doublons sont soustraits) pour éviter un double comptage.

DOMAINE 7: ATTAQUES CONTRE DES ÉTUDIANTS, DES UNIVERSITAIRES ET D'AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Définition

Les attaques contre des étudiants de l'enseignement supérieur, des universitaires ainsi que d'autres membres du personnel comprennent les meurtres, les blessures, la torture, les enlèvements, les disparitions forcées ou les menaces de violence, notamment la coercition ou l'extorsion qui impliquent des menaces violentes, qui se produisent sur le campus ou qui visent les étudiants et le personnel de l'éducation pour leur statut en tant que tel. Ces attaques n'incluent pas la violence sexuelle, qui est incluse dans un domaine différent (Domaine 5).

Ces attaques comprennent des cas dans lesquels les forces armées, les forces de l'ordre ou d'autres forces de sécurité étatiques procèdent à des arrestations ou utilisent une force excessive, telle que des balles réelles, des gaz lacrymogènes ou des canons à eau, contre des étudiants ou des membres du personnel de l'éducation lors de manifestations qui (a) se produisent sur le campus, quel que soit leur objectif, ou (b) sont liées à l'éducation, même s'ils se déroulent hors campus. Ce domaine n'inclut pas les étudiants ou le personnel qui ont été blessés lors de leur participation à des manifestations qui se sont déroulées hors du campus et qui n'étaient pas liées à l'éducation, même si les dirigeants de la manifestation étaient des étudiants. Les attaques contre l'enseignement supérieur comprennent également des actes délibérés de coercition, d'intimidation ou des menaces de force physique qui créent un climat de peur et de répression portant atteinte à la liberté académique ainsi qu'aux fonctions éducatives. Cependant, les violations de la liberté académique qui ne consistent ni en violence physique ni en menace de violence physique sont exclues, telles que les suspensions universitaires, la censure, les interdictions de voyager ou la révocation de la citoyenneté. Sont également exclus de ce domaine les étudiants ou les membres du personnel qui ont été tués lorsqu'une frappe aérienne ou une bombe a frappé un établissement d'enseignement supérieur, car ces attaques sont déjà incluses dans les attaques contre des établissements d'enseignement supérieur.

Ce domaine comprend les incidents au cours desquels des étudiants ou des membres du personnel de l'enseignement supérieur ont été blessés ou tués alors qu'ils se rendaient à leur établissement ou en revenaient, même si l'attaque ne les visait pas directement ; par exemple, si des coups de feu touchent un étudiant se rendant à ses cours. Ces incidents sont inclus car ils représentent le danger de fréquenter des établissements d'enseignement supérieur dans les zones touchées par le conflit.

Ce domaine est distinct du Domaine 6 (attaques contre les établissements d'enseignement supérieur) ; il couvre les attaques dirigées contre les étudiants ou le personnel en raison de leur statut en tant que tel ou les attaques qui se produisent sur le chemin de l'école. Le Domaine 6, quant à lui, implique des attaques au cours desquelles l'infrastructure éducative (plutôt que les étudiants ou les éducateurs) est la cible d'une attaque ou est endommagée lors de violences aveugles. Les étudiants ou les éducateurs blessés ou tués lors d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur ne sont enregistrés que dans le Domaine 6 ; les étudiants de l'enseignement supérieur ou les éducateurs touchés ou tués dans des attaques dirigées contre eux ne sont enregistrés que dans le Domaine 7. Les victimes relèvent d'un domaine ou de l'autre, pas des deux.

Les indicateurs mesurant les attaques contre les étudiants de l'enseignement supérieur, les universitaires et les autres personnels de l'éducation sont classés en trois sous-domaines comme suit :

- **Incidents**
- **Membres du personnel et étudiants touchés**
- **Arrestations et détentions**

Sous-Domaine 7.1 : Incidents d'attaques contre des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur

Ces indicateurs fournissent des informations sur le nombre total d'attaques contre des étudiants de l'enseignement supérieur, des universitaires et d'autres personnels. Les attaques contre les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur reçoivent souvent l'attention des médias, mais dans la plupart des pays, il n'existe pas de système de suivi dédié en place. En conséquence, les informations disponibles permettent une mesure moyennement fiable dans ce sous-domaine.

7.1.1 Nombre d'attaques signalées contre des étudiants, des universitaires et d'autres membres du personnel de l'enseignement supérieur

Objectif

Compter le nombre d'attaques contre les étudiants, les universitaires et autres membres du personnel de l'enseignement supérieur signalées chaque année.

Définition

Nombre de fois où des membres des forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés non étatiques attaquent physiquement ou tentent d'attaquer un étudiant de l'enseignement supérieur, un universitaire ou un autre membre du personnel. Ce nombre comprend tous les incidents, que l'attaque ait ou non été déclenchée. Par exemple, un incident au cours duquel une force étatique ou un groupe armé non étatique a tenté d'enlever ou d'assassiner un professeur mais n'a pas accompli l'acte serait inclus dans le nombre.

Calcul

Le nombre total d'attaques contre des étudiants de l'enseignement supérieur, des universitaires ou d'autres personnels pour un pays donné au cours d'une année donnée. Le nombre d'attaques signalées peut être calculé sur la base d'incidents individuels compilés à partir d'une gamme de sources telles que les rapports de l'ONU, des ONG ou des médias, des décomptes rapportés par une agence individuelle ou d'une combinaison des deux. Si vous utilisez une combinaison de sources, une attention particulière doit être portée aux dates et aux emplacements pour éviter un double comptage. Les décisions relatives à l'utilisation de dénombrements ou d'incidents pour une période de temps donnée sont fondées sur une évaluation subjective de quel ensemble d'informations est (a) le plus complet et (b) le plus fiable.

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville/village/zone) ; genre des étudiants ou du personnel (femmes/hommes) ; type d'établissement (universitaire/professionnel/technique) ; opérateur institutionnel (gouvernement/privé/ONG/institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (frappe aérienne/frappe au sol/explosifs/incendie criminel/pillage/raid/menace/autre) ; intention (ciblée/aveugle/inconnue) ; auteur (forces étatiques/paramilitaires/groupe armé non étatique/État étranger/forces multinationales/autre) ; emplacement (ville/village/rural)

Limitations

- Cet indicateur est basé sur des informations accessibles au public, qui ne sont pas normalisées et dépendent des ressources de suivi ainsi que des capacités techniques.
- Les rapports d'attaques contre les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur peuvent ne pas toujours identifier si les personnes tuées, touchées ou menacées étaient associées à l'éducation (par exemple, étudiants, universitaires ou autre personnel) ou non. Ce cadre adopte une approche prudente pour comptabiliser les blessures en excluant toutes les victimes qui ne sont pas clairement identifiées comme des blessures infligées aux étudiants ou au personnel de l'éducation. Pour cette raison, il peut y avoir des lacunes importantes dans les données.
- Les rapports d'attaques contre l'enseignement supérieur n'indiquent pas toujours clairement le genre des étudiants ou des membres du personnel attaqués, le type d'établissement ou son opérateur, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Bien que les dénombrements puissent être utilisés pour déterminer le nombre total d'attaques signalées contre des étudiants, des universitaires et d'autres personnels de l'enseignement supérieur, des rapports d'incident sont nécessaires pour la ventilation.

Cette source de données est moins facilement disponible et accessible dans certains contextes ; cependant, les attaques contre les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur sont l'une des formes d'attaques contre l'éducation les plus fréquemment signalées, en particulier dans les médias. Cela fait de l'indicateur 7.1.1 l'un des indicateurs les plus réalistes pour collecter des données dans de nombreux contextes.

Les sources de données varient d'un pays à l'autre et à l'intérieur d'un pays. Les médias et les sources de la société civile sont souvent une source de données disponible sur les attaques contre les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur. Les bases de données telles que ACLED, GTD et le Projet de surveillance de la liberté académique de Scholars at Risk incluent des rapports d'incidents d'attaques contre des étudiants, des universitaires et des membres du personnel, bien que ces rapports ne soient pas vérifiés selon les normes de l'ONU.

7.1.2 Nombre d'incidents signalés de recours excessif à la force lors de manifestations liées à l'éducation

Objectif

Compter le nombre d'incidents de recours excessif à la force contre des étudiants de l'enseignement supérieur, des universitaires et d'autres personnels de l'éducation lors de manifestations liées à l'éducation, signalés chaque année.

Définition

Le nombre de fois signalé où une force excessive a été utilisée contre des étudiants de l'enseignement supérieur, des professeurs et d'autres personnels de l'éducation pour disperser une manifestation liée à l'éducation, dans un pays donné au cours d'une année donnée. Pour être incluse ici, la force excessive peut se produire sur le campus, quelles que soient les demandes de la manifestation, ou hors du campus, si la manifestation est liée à l'éducation. L'usage de la force est généralement perpétré par les forces de sécurité étatiques et des groupes paramilitaires ou parapoliciers, bien que d'autres acteurs armés puissent également se livrer à cette pratique. Une force excessive peut inclure l'utilisation de canons à eau, de balles en caoutchouc, de gaz lacrymogène, de matraques, de fusillades ou de toute autre force qui blesse gravement ou tue des étudiants ou des membres du personnel, et qui va au-delà du minimum requis pour disperser une manifestation (voir l'Annexe A pour plus de détails). Ce nombre comprend à la fois les manifestations pacifiques et violentes des étudiants et du personnel.

Calcul

Le nombre total d'incidents de recours excessif à la force lors de manifestations liées à l'éducation. Le nombre d'attaques signalées contre des étudiants, des universitaires ou d'autres personnels de l'éducation peut être calculé à l'aide d'incidents individuels compilés à partir de sources de l'ONU, d'ONG ou des médias, des décomptes rapportés par une agence individuelle ou d'une combinaison des deux. Si vous utilisez une combinaison de sources, une attention particulière doit être accordée à la prévention de la duplication. Les décisions concernant l'utilisation des dénombrements ou des incidents pour une période donnée sont prises sur la base d'une évaluation subjective de l'ensemble d'informations (a) le plus complet et (b) le plus fiable.

Dans les cas de manifestations sur plusieurs sites mais en concertation le même jour, chaque manifestation compte pour un incident. Par exemple, si un pays connaît des manifestations dans cinq villes le 1^{er} janvier, même si toutes sont organisées par le même groupe et formulent la même demande liée à l'éducation, le nombre d'incidents est de cinq.

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville/village/zone) ; genre des étudiants ou du personnel (femmes/hommes) ; type d'établissement fréquenté ou les employant (université/formation professionnelle/technique) ; opérateur institutionnel (gouvernement/privé/ONG/institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (canon à eau/gaz lacrymogène/charge de matraque/munitions réelles/balles en caoutchouc/autre) ; auteur (forces étatiques/paramilitaires/groupe armé non étatique/État étranger/forces multinationales/autre) ; emplacement (ville/village/rural) ; catégorie de manifestation (manifestation pacifique/manifestation violente)

Limitations

Cet indicateur est basé sur des informations accessibles au public, qui ne sont pas normalisées et dépendent des ressources de suivi et des capacités techniques.

Dans les rapports d'incidents et les dénombrements d'attaques, il n'est pas toujours clair si tous les événements qualifiés d'« usage excessif de la force » ou de « force violente » constituent en fait un usage excessif de la force tel que défini par la GCPEA. Certains rapports ne fournissent pas non plus de détails adéquats sur le lieu de la manifestation ou la raison de la manifestation. Par conséquent, il est possible que certains événements soient mal classés.

Les rapports d'attaques contre les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur peuvent ne pas toujours identifier si les personnes tuées, touchées ou menacées étaient associées à l'éducation (par exemple, étudiants, universitaires ou autre personnel) ou non. Ce cadre adopte une approche prudente pour comptabiliser les blessures en excluant toutes les victimes qui ne sont pas clairement identifiées comme des blessures infligées aux étudiants ou au personnel de l'éducation. Pour cette raison, il peut exister des lacunes importantes dans les données.

Les rapports d'utilisation d'une force excessive contre les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur n'indiquent pas toujours clairement le genre des personnes impliquées, le type d'établissement ou son opérateur, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou ne peut être possible que sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Cet indicateur nécessite des rapports d'incidents faisant état d'un recours excessif à la force lors de manifestations liées à l'éducation qui affectent les étudiants de l'enseignement supérieur, les universitaires et d'autres membres du personnel. Les sources des médias, des ONG et de la société civile sont souvent la source la plus solide de données sur le recours excessif à la force lors de manifestations liées à l'éducation, ainsi que certains documents de l'ONU et d'autres organes des droits humains. Étant donné que les forces de sécurité étatiques sont souvent les auteurs de ce type de violation, toute forme de répression médiatique dans le pays peut rendre l'accès aux rapports pertinents plus sensible.

Sous-Domaine 7.2 : Étudiants ou membres du personnel de l'enseignement supérieur touchés ou tués

Ce sous-domaine transmet des informations sur le nombre total d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur qui auraient été blessés, tués ou enlevés lors d'attaques dirigées contre eux. Celles-ci excluent les étudiants ou le personnel touchés lors d'attaques contre des établissements d'enseignement supérieur.

7.2.1 Nombre d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur qui auraient été blessés, tués ou enlevés lors d'attaques

Objectif

Compter le nombre d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur blessés, tués ou enlevés lors d'attaques dirigées contre eux en raison de leur profession ou qui se produisent au sein, ou sur le trajet, de leur établissement d'enseignement supérieur, rapportés chaque année.

Définition

Nombre total d'étudiants ou de membres du personnel de l'enseignement supérieur qui auraient été blessés lors d'attaques ciblées ou de violences collatérales survenant au sein, ou sur le trajet, de leur établissement d'enseignement supérieur. Cela peut inclure des blessures allant de légères à graves, voire mortelles.

Le nombre total d'étudiants ou de membres du personnel de l'enseignement supérieur qui auraient été tués dans des attaques ciblées ou des violences collatérales survenant au sein, ou sur le trajet, de leur établissement d'enseignement supérieur.

Le nombre total d'étudiants ou de membres du personnel de l'enseignement supérieur enlevés lors d'attaques ciblées ou de violences collatérales survenant au sein, ou sur le trajet, de leur établissement d'enseignement supérieur. Les étudiants ou les membres du personnel sont considérés comme enlevés s'ils sont emmenés de force, pendant quelque durée que ce soit. Cette définition comprend les incidents lors desquels une personne est prise par la persuasion, la fraude, la force ou la menace de la force ; elle n'inclut pas le recrutement d'enfants de moins de 18 ans qui sont utilisés à des fins militaires, comptabilisé dans le Domaine 4.

Cette définition inclut les étudiants ainsi que les membres du personnel blessés, tués ou enlevés lors d'incidents de répression liés à l'éducation.

Calcul

Blessés : Nombre total d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur qui auraient été blessés lors d'attaques contre eux dans un pays donné au cours d'une année donnée.

Tués : Nombre total d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur qui auraient été tués lors d'attaques contre eux dans un pays donné au cours d'une année donnée.

Enlevés : Nombre total d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur enlevés lors d'attaques contre eux dans un pays donné au cours d'une année donnée

Dans le cas où les rapports n'indiquent pas clairement si les personnes blessées, tuées ou enlevées étaient des étudiants ou des membres du personnel de l'éducation, par opposition à d'autres civils ou combattants, alors ces chiffres devraient être exclus du calcul. Consultez le Manuel de codage et le document de l'Annexe A pour obtenir des conseils sur la comptabilisation des nombres lorsque des termes imprécis sont utilisés dans les rapports.

Ventilation suggérée

Par : type de préjudice (blessé/tué/enlevé)

Et par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville/village/zone) ; genre des étudiants ou du personnel (femmes/hommes) ; type d'établissement fréquenté ou qui emploie la personne (université/formation professionnelle/technique) ; opérateur institutionnel (gouvernement/privé/ONG/institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (IED/UXO/coups de feu/incendie criminel/raid/force excessive/autre) ; intention (ciblée/aveugle/inconnue) ; auteur (forces étatiques/paramilitaires/groupe armé non étatique/État étranger/forces multinationales/autre) ; emplacement (ville/village/rural)

Limitations

- Les rapports d'attaques contre les étudiants et les membres du personnel de l'enseignement supérieur n'incluent pas toujours le nombre d'étudiants ou de membres du personnel qui ont été blessés, tués ou enlevés. Par conséquent, certaines victimes peuvent ne pas être comptées, ce qui signifie qu'il peut y avoir un sous-dénombrement pour cet indicateur.
- Les rapports d'attaques contre les étudiants et les membres du personnel de l'éducation peuvent ne pas toujours identifier si les personnes blessées étaient associées à l'éducation (par exemple, étudiants, professeurs ou autre personnel) ou non. Ce cadre adopte une approche prudente pour comptabiliser les blessés en excluant toutes les victimes qui ne sont pas clairement identifiées comme des blessures infligées aux étudiants ou au personnel de l'éducation. Pour cette raison, il peut y avoir des lacunes importantes dans les données.

Les rapports d'attaques contre l'enseignement supérieur n'indiquent pas toujours clairement le genre des étudiants ou des membres du personnel attaqués, le type d'établissement fréquenté ou qui les emploie, ou son exploitant, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou possible seulement sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

La disponibilité de données sur le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur, d'universitaires et de personnels blessés, tués ou enlevés lors d'attaques contre eux varie d'un pays à l'autre, à l'intérieur des pays et au fil du temps. Ces données proviennent principalement de rapports d'incidents d'attaques contre l'éducation, tels que ceux publiés par l'ONU, des ONGI, des groupes de la société civile, ou des médias. Les bases de données telles que ACLED, GTD et le Projet de surveillance de la liberté académique de Scholars at Risk comprennent des rapports d'incidents d'attaques contre des étudiants, des universitaires et des membres du personnel, qui peuvent inclure des blessures, des meurtres et des enlèvements, bien que ces rapports ne soient pas vérifiés selon les normes de l'ONU.

Les informations sur le nombre d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur blessés, tués ou enlevés lors d'attaques contre eux sont souvent vagues ou limitées. Les rapports d'incident n'indiquent souvent pas le nombre exact de victimes lorsque des étudiants ou des membres du personnel sont attaqués, ou ne font pas de distinction entre les étudiants et le personnel de l'éducation, ou entre ces derniers et d'autres personnes (par exemple, d'autres civils ou combattants). Par conséquent, il est souvent plus réaliste de signaler un nombre *minimum* d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur blessés, tués ou enlevés lors d'attaques.

7.2.2 Nombre d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur qui auraient été blessés ou tués lors d'incidents de répression

Objectif

Compter le nombre d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur blessés ou tués dans les incidents de répression liés à l'éducation signalés chaque année.

Cet indicateur permet de déterminer le nombre d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur blessés et tués lors d'incidents de répression ; si ce nombre est ensuite soustrait du nombre total d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur blessés, tués et enlevés lors d'attaques contre eux (indicateur 7.2.1), le résultat est le nombre d'étudiants et de membres du personnel de l'éducation blessés et tués lors d'attaques liées à un conflit armé. Ce faisant, le nombre d'étudiants et de personnel de l'enseignement supérieur touchés par la répression et par la violence des conflits peut être calculé et comparé les uns aux autres.

Définition

Nombre total d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur qui auraient été blessés lors d'incidents de répression liés à l'éducation.

Nombre total d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur qui auraient été tués dans des incidents de répression liés à l'éducation.

Les incidents de répression sont liés à l'usage excessif de la force par les forces armées, les forces de l'ordre ou d'autres forces de sécurité étatiques, ainsi que par des groupes armés non étatiques, pour disperser et réprimer les manifestations liées à l'éducation. Pour être incluses, les manifestations doivent soit (a) se produire sur le campus, quel que soit leur objectif, ou (b) être liées à l'éducation, même si elles ont lieu hors du campus.

Calcul

Blessés : Nombre total d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur blessés lors d'incidents de répression liés à l'éducation dans un pays donné au cours d'une année donnée. Cela peut inclure des blessures allant de légères à graves, voire mortelles.

Tués : Le nombre total d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur tués lors d'incidents de répression dans un pays donné au cours d'une année donnée.

Consultez le Manuel de codage et le document de l'Annexe A pour obtenir des conseils sur la comptabilisation des nombres lorsqu'un langage imprécis est utilisé dans les rapports et afin d'obtenir des instructions pour éviter le double comptage.

Ventilation suggérée

Par : type de préjudice (blessé/tué)

Et par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville/village/zone) ; genre des étudiants ou du personnel (femmes/hommes) ; type d'établissement fréquenté ou qui emploie la personne (université/formation professionnelle/technique) ; opérateur institutionnel (gouvernement/privé/ONG/institution religieuse) ; sous-catégorie d'attaque (canon à eau/gaz lacrymogène/matraquage/munitions réelles/balles en caoutchouc/autre) ; auteur (forces étatiques/paramilitaires/groupe armé non étatique/État étranger/forces multinationales/autre) ; catégorie de protestation (manifestation pacifique/manifestation violente) ; emplacement (ville/village/rural)

Limitations

- Les méthodes utilisées pour calculer le nombre d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur blessés ou tués dans des incidents de répression sont prudentes, en utilisant le nombre minimum et souvent basées sur un des rapports rédigés en termes vagues. Par conséquent, cet indicateur est susceptible de sous-estimer le nombre de décès causés par la répression des étudiants et des membres du personnel de l'éducation.
- Les rapports d'attaques n'indiquent pas toujours clairement si les personnes blessées ou tuées étaient associées à l'éducation (par exemple, étudiants, universitaires ou autre personnel) ou non. Ce cadre adopte une approche prudente pour comptabiliser les blessés en excluant toutes les victimes qui ne sont pas clairement identifiées comme des blessures infligées aux étudiants ou aux membres du personnel de l'éducation. Pour cette raison, il peut y avoir des lacunes importantes dans les données.
- Les rapports d'attaques contre l'enseignement supérieur n'indiquent pas toujours clairement le genre des étudiants ou des membres du personnel, le type d'établissement fréquenté ou qui les emploie, ou son exploitant, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou peut seulement être possible sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

Ces données proviennent souvent de rapports d'incidents de répression dans l'enseignement supérieur, tels que ceux rédigés par l'ONU, des ONGI, des groupes de la société civile ou des médias. Cependant, les informations faisant état de blessures et d'homicides lors de la répression des manifestations liées à l'éducation sont parfois vagues, en particulier les reportages des médias publiés le jour même et où les chiffres ne sont pas encore confirmés. En outre, les rapports d'incidents ne font pas toujours la distinction entre les meurtres d'étudiants et de membres du personnel lors de la répression, et les meurtres d'autres personnes. Par conséquent, il est souvent plus réaliste de signaler un nombre *minimum* d'assassinats d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur lors d'incidents de répression liés à l'éducation.

Sous-Domaine 7.3 : Arrestations et détentions

Ces indicateurs véhiculent des informations sur l'arrestation et la détention d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur.

7.3.1 Nombre d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur qui auraient été arrêtés ou détenus

Objectif

Compter le nombre d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur arrêtés ou détenus signalés chaque année.

Définition

Le nombre d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur qui auraient été arrêtés ou détenus. L'arrestation ou la détention peut avoir lieu lors de manifestations liées à l'éducation ou dans le cadre de recherches universitaires.

Calcul

Le nombre total d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur arrêtés ou détenus dans le cadre d'activités liées à l'éducation dans un pays donné au cours d'une année donnée. La condamnation à la suite d'une arrestation n'est pas comptée comme un incident distinct, mais plutôt comme faisant partie d'un incident en cours. Cet indicateur ne tient pas compte de la durée pendant laquelle une personne est détenue après son arrestation. Reportez-vous au Manuel de codage ainsi qu'à l'Annexe A pour obtenir des conseils sur la façon de compter les nombres lorsqu'un langage imprécis est utilisé dans les rapports.

Ventilation suggérée

Par : emplacement détaillé (région infranationale, district et ville/village/zone) ; genre des étudiants ou du personnel (femmes/hommes) ; type d'établissement fréquenté ou qui emploie la personne (université/formation professionnelle/technique) ; opérateur institutionnel (gouvernement/privé/ONG/institution religieuse) ; auteur (forces étatiques/paramilitaires/groupe armé non étatique/État étranger/forces multinationales/autre) ; emplacement (ville/village/rural)

Limitations

- Les méthodes utilisées pour calculer le nombre d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur arrêtés ou détenus lors d'incidents de répression sont prudentes, en utilisant le nombre minimum et éventuellement basées sur des rapports rédigés en termes vagues. Par conséquent, cet indicateur est susceptible de sous-estimer le nombre d'arrestations ou de détentions liées à des activités relatives à l'éducation.
- Les rapports n'incluent pas toujours le nombre d'étudiants ou de membres du personnel de l'enseignement supérieur qui ont été arrêtés ou détenus, ce qui signifie que les données peuvent présenter d'importantes lacunes.
- Les rapports n'indiquent pas toujours clairement si les personnes arrêtées ou détenues étaient associées à l'éducation (par exemple, étudiants, universitaires ou autre personnel de l'éducation) ou si leur arrestation était liée à leur rôle d'éducateur, d'étudiant ou de membre du personnel. Étant donné que ce cadre adopte une approche prudente du décompte en excluant les arrestations et les détentions qui ne sont pas clairement liées à l'éducation, il peut y avoir des lacunes importantes dans les données.
- Les rapports d'attaques contre l'enseignement supérieur n'indiquent pas toujours clairement le genre des étudiants ou des membres du personnel, le type d'établissement fréquenté ou qui emploie la personne, ou son exploitant, ce qui signifie que la ventilation suggérée peut ne pas être possible, ou peut seulement être possible sur un sous-ensemble de données.

Faisabilité et sources de données

La disponibilité des données sur le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur, d'universitaires et de membres du personnel arrêtés ou détenus varie selon les pays, au sein des pays et dans le temps. Ces données proviennent principa-

lement de rapports d'incidents, tels que ceux publiés par l'ONU, des ONGI, des groupes de la société civile, ou des médias. Les bases de données telles que l'ACLED, le GTD et le Projet de surveillance de la liberté académique de Scholars at Risk comprennent des rapports d'incidents d'attaques contre des étudiants, des universitaires et des membres du personnel, qui peuvent inclure des arrestations et des détentions, bien que ces rapports ne soient pas vérifiés selon les normes de l'ONU.

Les rapports sur le nombre d'arrestations ou de détentions d'étudiants et de membres du personnel sont souvent vagues ou limités, en particulier pour les manifestations liées à l'éducation. Les rapports ne fournissent souvent pas un nombre précis de personnes arrêtées ou détenues et, dans certains cas, ne distinguent pas les étudiants et les membres du personnel des autres personnes arrêtées ou détenues. Par conséquent, il est souvent plus réaliste de signaler un nombre *minimum* d'arrestations ou de détentions parmi les étudiants et les membres du personnel de l'éducation.

DOMAINE 8 : ATTAQUES GLOBALES CONTRE L'ÉDUCATION

Définition :

Les attaques contre l'éducation sont toute menace de recours, ou recours réel, à la force contre les élèves, les enseignants, les universitaires, le personnel de soutien à l'éducation et de transport, les responsables de l'éducation, les bâtiments, les ressources ou les installations d'enseignement (y compris les autobus scolaires). Ces attaques peuvent être intentionnelles ou aveugles et sont perpétrées par des forces armées, d'autres forces étatiques ou des groupes armés non étatiques.

Les indicateurs mesurant les attaques totales contre l'éducation sont classés en trois sous-domaines comme suit :

- **Incidents**
- **Dommages et destruction**
- **Élèves et membres du personnel affectés**

Tous les indicateurs de ce domaine sont des sommes basées sur les indicateurs ci-dessus, de sorte qu'aucune nouvelle collecte de données ne soit nécessaire.

Sous-Domaine 8.1 : Incidents d'attaques contre l'éducation et utilisation militaire

Ces indicateurs comptent le nombre total d'attaques contre l'éducation et d'utilisations militaires des écoles et des universités. Bien que la surveillance et le signalement de certaines formes d'attaques contre l'éducation soient plus robustes que d'autres, les attaques contre l'éducation et l'utilisation militaire sont communément rapportées par les médias, les ONG et l'ONU. Une mesure moyennement fiable de ces indicateurs est possible dans presque tous les contextes, bien que ces indicateurs ne soient aussi fiables que leurs éléments constitutifs (c'est-à-dire les formes d'attaque individuelles).

Indicateur 8.1.1 : Nombre d'attaques signalées contre l'éducation et d'incidents d'utilisation militaire d'établissements d'enseignement

Objectif

Compter le nombre total d'attaques contre l'éducation et d'incidents d'utilisation militaire signalés chaque année.

Définition

Nombre total de fois où des forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés non étatiques ont attaqué physiquement, ou tenté d'attaquer physiquement, l'éducation ou d'utiliser des établissements d'enseignement à des fins militaires. Ce nombre comprend tous les incidents, que l'élève, le personnel ou l'établissement d'enseignement ait déjà été attaqué cette année-là ou non, ou bien que l'établissement d'enseignement ait été utilisé à des fins militaires cette année-là ou non. Le nombre comprend également les attaques qui n'ont pas été déclenchées (le cas échéant). Par exemple, un incident impliquant un engin explosif qui a été découvert et désamorcé avant d'exploser serait inclus dans le nombre.

Calcul

Le nombre total d'attaques contre l'éducation ou d'utilisation militaire d'écoles et d'universités pour un pays donné au cours d'une année donnée. Le nombre d'attaques signalées contre l'éducation et d'utilisations militaires peut être calculé en additionnant les totaux d'autres indicateurs, en particulier 1.1.1, 2.1.1, 3.1.1, 4.1.2, 5.1.2, 6.1.1, 7.1.1.

Limitations

- Cet indicateur a les mêmes limites que les indicateurs individuels qu'il comprend.
- Comme ses constituants, cet indicateur est basé sur des informations accessibles au public, qui ne sont pas standardisées et dépendent des ressources de suivi et des capacités techniques. En conséquence, le nombre total d'attaques contre l'éducation et d'utilisations militaires correspond au nombre total *signalé* ; il ne saisit pas le champ complet de toutes les attaques, et il est donc presque certainement un sous-dénombrement.

Faisabilité et sources de données

La faisabilité et les sources de données pour cet indicateur sont les mêmes que pour les indicateurs individuels qu'il comprend.

Indicateur 8.1.2 : Nombre d'attaques contre l'éducation signalées liées à la répression

Objectif

Compter le nombre total d'attaques contre l'éducation liées à la répression signalées chaque année.

Définition

Le nombre total d'attaques signalées contre l'éducation, du pré-primaire au supérieur, liées à la répression dans un pays donné au cours d'une année donnée. Ces attaques comprennent le recours excessif à la force lors de manifestations liées à l'éducation ; les incidents liés aux conflits ne sont pas inclus.

Calcul

Le nombre total d'attaques contre l'éducation signalées liées à la répression peut être calculé en additionnant les totaux d'autres indicateurs, à savoir 2.1.2 et 7.1.2.

En utilisant ce total, le nombre d'attaques contre l'éducation et d'utilisations militaires liées aux conflits armés peut également être déterminé. Plus précisément, le total de 8.1.2 peut être soustrait de 8.1.1, laissant le nombre d'attaques et d'incidents d'utilisation militaire liés aux conflits armés. Cela permet de comparer le nombre d'attaques en période de conflit et le nombre d'attaques en période de répression.

Limitations

Voir Indicateur 8.1.1.

Faisabilité et sources de données

La faisabilité et les sources de données pour cet indicateur sont les mêmes que pour les indicateurs individuels qu'il comprend.

Sous-Domaine 8.2 : Dommages et destructions

Ce sous-domaine transmet des informations sur la proportion d'établissements de l'éducation signalés aux niveaux national et infranational comme endommagés ou détruits par des attaques contre l'éducation ou par l'utilisation militaire.

Indicateur 8.2.1 : Proportion d'établissements d'enseignement signalés comme endommagés ou détruits par des attaques et par l'utilisation militaire

Objectif

Mesurer le pourcentage d'établissements d'enseignement, du pré-primaire au tertiaire, endommagés ou détruits par des attaques ciblées ou aveugles et par l'utilisation militaire signalées chaque année. Le pourcentage peut être calculé au niveau national ou infranational.

Définition

Le nombre signalé d'établissements d'enseignement endommagés ou détruits par des attaques ou par l'utilisation militaire, en pourcentage de l'ensemble des établissements du pays ou de la région. Les dommages infligés à une école peuvent aller de mineurs à importants ; ils peuvent avoir été causés aux murs ou aux portes d'enceinte, aux bibliothèques, aux terrains de jeux de l'école, au mobilier ou au matériel d'enseignement et d'apprentissage. Par ailleurs, un établissement d'enseignement est considéré comme « détruit » si une source indique qu'il a été « entièrement détruit », « détruit » ou « rendu inutilisable ». Les établissements d'enseignement comprennent tout bâtiment abritant une école maternelle, primaire, secondaire, un centre d'apprentissage non formel, une université ou une institution technique ou professionnelle.

Calcul

Le numérateur est le nombre d'établissements d'enseignement signalés comme ayant subi des dommages ou des destructions dus à des attaques ou à une utilisation militaire dans un pays donné au cours d'une année donnée. Le dénominateur est le nombre total d'établissements d'enseignement fonctionnels et non fonctionnels, notamment ceux endommagés ou détruits (c'est-à-dire le numérateur), dans le même pays au cours de la même année.

Le numérateur peut être trouvé en ajoutant les numérateurs des indicateurs 1.2.1 (ventilations endommagées et détruites) et 6.2.1 ainsi que les indicateurs 3.1.3a et 3.1.3b ; le dénominateur peut être trouvé en additionnant les dénominateurs des indicateurs 1.2.1 et 6.2.1. (Remarque : les dénominateurs des indicateurs 1.2.1 et 6.2.1 fournissent le nombre total d'écoles et d'universités, de sorte qu'aucune information supplémentaire ne soit requise de 3.1.3, écoles et universités affectés par une utilisation militaire). Si un total pour l'utilisation militaire (3.1.3a / b) n'est pas disponible, ou si aucun établissement d'enseignement n'a été endommagé ou détruit par l'utilisation militaire, le calcul peut être effectué avec les chiffres des attaques contre les écoles et les établissements d'enseignement supérieur uniquement. Dans ce cas, seul le résultat des dommages ou de la destruction d'écoles et d'universités est signalé (et l'utilisation militaire est omise de ce marqueur).¹⁶

Limitations

- Cet indicateur a les mêmes limites que les indicateurs individuels qu'il comprend.
- Comme ses constituants, cet indicateur est basé sur des informations accessibles au public, qui ne sont pas standardisées et dépendent des ressources de suivi et des capacités techniques. En conséquence, la proportion d'établissements d'enseignement endommagés ou détruits est basée sur les chiffres *déclarés* (d'établissements endommagés, détruits et fonctionnels) ; il peut ne pas inclure toutes les institutions endommagées, détruites ou fonctionnelles, ce qui signifie que la proportion du calcul peut ne pas refléter la proportion réelle des installations endommagées ou détruites avec une précision totale.

¹⁶ Les dommages et la destruction sont combinés, plutôt que calculés séparément, pour deux raisons. Premièrement, comme indiqué dans la note de bas de page de l'indicateur 6.2.1, séparer les dommages de la destruction pour l'enseignement supérieur est un défi conceptuel, de sorte que les deux sont combinés dans cet indicateur. En tant que tel, il est logique pour un calcul contenant l'indicateur 6.2.1 de combiner également les deux. Deuxièmement, comme le nombre total de tous les établissements d'enseignement (c'est-à-dire le dénominateur) est probablement un très grand nombre, la combinaison des dommages et de la destruction (c'est-à-dire le numérateur) est utile pour que le pourcentage résultant soit plus grand et, par conséquent, plus intelligible. Par exemple, « 1,2% de tous les établissements d'enseignement ont été endommagés ou détruits en [année] », est plus accessible que l'alternative, dans laquelle ils sont séparés : « 9% de tous les établissements d'enseignement ont été endommagés et 3% de tous les établissements ont été détruits en [année]. »

Faisabilité et sources de données

La faisabilité et les sources de données pour cet indicateur sont les mêmes que pour les indicateurs individuels qu'il comprend. Cet indicateur ne peut être calculé que si les proportions peuvent être calculées à la fois pour les écoles et les établissements d'enseignement supérieur.

Sous-Domaine 8.3 : Les élèves et le personnel de l'éducation affectés par les attaques contre l'éducation et l'utilisation militaire

Ces indicateurs donnent des informations sur le nombre total d'élèves et de membres du personnel de l'éducation, du pré-primaire au tertiaire, qui auraient été tués, blessés, enlevés, détenus ou arrêtés par des attaques ou par l'utilisation militaire, qu'ils aient été ciblés en tant qu'individus ou affectés par une attaque contre leur établissement d'enseignement ou son utilisation.

Indicateur 8.3.1 : Nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation déclarés tués, blessés, enlevés, arrêtés ou détenus lors d'attaques contre l'éducation et d'incidents d'utilisation militaire

Objectif

Compter le nombre total d'élèves et de membres du personnel de l'éducation, du pré-primaire au supérieur, déclarés tués, blessés, enlevés, arrêtés ou détenus lors de toutes les formes d'attaques contre l'éducation et d'utilisations militaires signalées chaque année.

Définition

Le nombre signalé d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation tués, blessés, enlevés, arrêtés ou détenus lors d'attaques contre l'éducation et lors d'utilisations militaires. Il s'agit des personnes affectées par des attaques contre leurs établissements d'enseignement ou lors de leur utilisation militaire, ainsi que de celles ciblées par des attaques contre des élèves et du personnel, le recrutement d'enfants et les violences sexuelles.

Calcul

Le nombre total d'élèves et de membres du personnel de l'éducation tués lors d'attaques et d'utilisations militaires dans un pays donné au cours d'une année donnée. Le calcul est effectué en additionnant les indicateurs 1.3.1, 2.2.1, 2.2.2, 2.3.1, 3.2.1, 4.2.1, 5.2.1, 6.3.1, 7.2.1, 7.2.2, 7.3.1.

Limitations

Cet indicateur a les mêmes limites que les indicateurs individuels qu'il comprend.

Les méthodes utilisées pour calculer le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation blessés, tués, enlevés, arrêtés ou détenus sont prudentes, utilisant le nombre minimum, et éventuellement basées sur des rapports formulés en termes vagues. Par conséquent, cet indicateur est susceptible de sous-estimer le nombre total de victimes parmi les élèves et le personnel de l'éducation.

Les rapports d'attaques contre l'éducation n'incluent pas toujours le nombre d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation qui ont été tués ou blessés par l'attaque. De même, les rapports d'attaques n'indiquent pas toujours clairement si les personnes tuées étaient associées à l'éducation (par exemple, élèves, professeurs ou autres personnels de l'éducation) ou non. De ce fait, il peut y avoir des lacunes de données importantes lors de l'exécution de ce calcul.

Faisabilité et sources de données

La faisabilité et les sources de données pour cet indicateur sont les mêmes que pour les indicateurs individuels qu'il comprend.

Indicateur 8.3.2 : Nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation qui auraient été arrêtés ou détenus

Objectif

Compter le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation, du pré-primaire au tertiaire, arrêtés ou détenus rapportés annuellement.

Définition

Le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation qui auraient été arrêtés ou détenus dans un pays donné au cours d'une année donnée. Cela comprend les élèves et le personnel, à tout niveau d'enseignement, arrêtés ou détenus dans le cadre de manifestations liées à l'éducation, ainsi que ceux arrêtés ou détenus pour leurs recherches universitaires.

Calcul

Nombre total d'élèves et de membres du personnel de l'éducation arrêtés ou détenus dans le cadre d'activités liées à l'éducation dans un pays donné au cours d'une année donnée. Ce calcul est effectué en ajoutant 2.3.1 et 7.3.1.

La condamnation à la suite d'une arrestation n'est pas comptée comme un incident distinct, mais plutôt comme faisant partie d'un incident en cours. Cet indicateur ne tient pas compte de la durée pendant laquelle une personne est détenue après son arrestation.

Limitations

Voir Indicateur 8.3.1.

Faisabilité et sources de données

La faisabilité et les sources de données pour cet indicateur sont les mêmes que pour les indicateurs individuels qu'il comprend.

SECTION 5. ATTAQUES CONTRE L'ÉDUCATION MANUEL DE CODAGE DES DONNÉES

Table des matières¹

Introduction	82
Aperçu.....	82
1 Informations sur l'événement	83
1.1 IDÉvé (Colonne A)	83
1.2 DateDéb (Colonne B)	85
1.3 DateFin (Colonne C).....	86
1.4 DatePrécise (Colonne D)	86
1.5 TypeDonnée (Colonne E).....	86
1.6 Description (Colonne F).....	86
1.7 TypÉvé (Colonnes G, J, M)	86
1.8 SousTypes (Colonnes H, I, K, L, N, O).....	88
1.9 Armes (Colonnes P, Q).....	90
1.10 InclusionDoute (Colonne R).....	91
1.11 AttaquePréalable (Colonne S)	91
2 Emplacement	92
2.1 ProvÉtat (Colonne T)	92
2.2 District (Colonne U).....	92
2.3 Proximité (Colonne V)	92
3 Détails sur les auteurs	92
3.1 Auteur (Colonne W)	92
3.2 NomAut (Colonne X).....	93
3.3 AutCertain (Colonne Y)	93
4 Détails sur la Cible	93
4.1 Cible (Colonne Z).....	93

5	Détails sur l'école ou l'université.....	93
5.1	nÉco (Colonne AA)	93
5.2	nÉco_f (Colonne AB)	93
5.3	nÉco_m (Colonne AC)	94
5.4	nÉco_mix (Colonne AD)	94
5.5	Éco_niv (Colonne AE)	94
5.6	Éco_op (Colonne AF)	94
6	Nombre de victimes	94
6.1	nIncident (Colonne AG).....	95
6.2	nTué (Colonne AH)	95
6.3	nTué_f (Colonne AI).....	95
6.4	nÉlèvTué (Colonne AJ)	95
6.5	nÉlèvTué_f (Colonne AK).....	95
6.6	nEnsTué (Colonne AL)	95
6.7	nEnsTué_f (Colonne AM).....	95
6.8	nBlessé (Colonne AN)	96
6.9	nBlessé_f (Colonne AO)	96
6.10	nÉlèvBlessé (Colonne AP).....	96
6.11	nÉlèvBlessé_f (Colonne AQ).....	96
6.12	nEnsBlessé (Colonne AR).....	96
6.13	nEnsBlessé_f (Colonne AS)	97
6.14	nEnlev (Colonne AT).....	97
6.15	nEnlev_f (Colonne AU)	97
6.16	nÉlèvEnlev (Colonne AV)	97
6.17	nÉlèvEnlev_f (Colonne AW).....	97
6.18	nEnsEnlev (Colonne AX).....	97
6.19	nEnsEnlev_f (Colonne AY)	98
6.20	nArrêté (Colonne AZ).....	98
6.21	nArrêté_f (Colonne BA)	98
6.22	nÉlèvArrêté (Colonne BB)	98
6.23	nÉlèvArrêté_f (Colonne BC).....	98
6.24	nEnsArrêté (Colonne BD).....	98
6.25	nEnsArrêté_f (Colonne BE).....	98
6.26	nMenace (Colonne BF)	99
6.27	nMenace_f (Colonne BG)	99
6.28	nÉlèvMenace (Colonne BH)	99

6.29	nÉlèvMenace_f (Colonne BI)	99
6.30	nEnsMenace (Colonne BJ)	99
6.31	nEnsMenace_f (Colonne BK)	99
7	Nombre d'établissements endommagés ou détruits	99
7.1	nÉtabDét (Colonne BL)	99
7.2	nÉtabDét_f (Colonne BM)	100
7.3	nÉtabDét_m (Colonne BN)	100
7.4	nÉtabDét_mix (Colonne BO)	100
7.5	nÉtabEnd (Colonne BP)	100
7.6	nÉtabEnd_f (Colonne BQ)	100
7.7	nÉtabEnd_m (Colonne BR)	100
7.8	nÉtabEnd mix (Colonne BS)	100
8	Impact	101
8.1	nÉcoFermée (Colonne BT)	101
8.2	nÉcoFermée_f (Colonne BU)	101
8.3	nÉcoFermée_m (Colonne BV)	101
8.4	nÉcoFermée_mix (Colonne BW)	101
8.5	nÉcoDuréeFermeture (Colonne BX)	102
8.6	nÉcoFermée_indirect (Colonne BY)	102
8.7	nDuréeUtiMil (Colonne BZ)	102
8.8	nEffectif (Colonne CA)	102
8.9	nEffectif_f (Colonne CB)	102
8.10	nPersonnel (Colonne CC)	102
8.11	nPersonnel_f (Colonne CD)	103
9	Information administrative	103
9.1	SaisiPar (Colonne CE)	103
9.2	DateSaisie (Colonne CF)	103
9.3	Sources (Colonnes CG, CJ, CM, CP, CS)	103
9.4	TypesSource (Colonnes CH, CK, CN, CQ, CT)	103
9.5	SourceConfid (Colonnes CI, CL, CO, CR, CU)	103

INTRODUCTION

La GCPEA code la forme, le lieu, la date, l'auteur, les victimes ainsi que les impacts des attaques contre l'éducation et de l'utilisation militaire des établissements d'enseignement dans le monde. Les informations proviennent des rapports de l'ONU, des ONG, de la société civile et des médias, ainsi que des organisations partenaires sur le terrain. L'objectif de la GCPEA est de compter, d'analyser les tendances et de sensibiliser le public aux attaques contre l'éducation et à l'utilisation militaire. Ce manuel de codage décrit les catégories dans le fichier de données d'Attaques contre l'éducation et les procédures pour entrer des informations dans le Modèle de données primaire qui comprend le fichier de données.

Aperçu

Les attaques contre l'éducation sont toute menace de recours à la force, ou recours réel à la force, contre des élèves ou le personnel de l'éducation, ainsi que des attaques contre des installations ou des ressources éducatives. L'utilisation militaire des écoles et des universités comprend leur occupation et leur utilisation en tant que bases, casernes, dépôts d'armes, postes de tir et centres de détention. Les attaques contre l'éducation et l'utilisation militaire sont perpétrées intentionnellement ou sans discrimination par les forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques, ou par des groupes armés non étatiques pour des motifs politiques, militaires, idéologiques, sectaires, ethniques ou religieux.

Les événements sont l'unité d'observation dans le fichier de données. Les événements correspondent aux attaques contre l'éducation et l'utilisation militaire des écoles ou des universités. Chaque ligne de la feuille de calcul Excel est un (ou plusieurs) événement (s) et peut être utilisée pour saisir l'un de trois types d'informations :

- 1 **Événement** : un rapport d'attaque (s) contre l'éducation ou d'utilisation militaire survenue à un moment donné. Par exemple, une école a été bombardée. Bien que rare, un événement peut inclure plus d'un incident, par exemple, un rapport peut révéler que plusieurs enseignants de la même école ont reçu des menaces individuelles le même jour.¹⁷
- 2 **Événement en cours** : un rapport d'attaque (s) contre l'éducation ou d'utilisation militaire sur une période prolongée. Par exemple, un enlèvement ou une détention.
- 3 **Décomptes agrégés** : dénombrements déclarés des attaques contre l'éducation ou d'incidents d'utilisation militaire sur une période donnée. Par exemple, « 100 attaques contre des écoles ont eu lieu dans le pays du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018. »

Les établissements d'enseignement sont définis comme tout établissement où les élèves apprennent d'un instructeur désigné et qui soutient le processus éducatif, à n'importe quel niveau d'enseignement. Cela peut inclure des jardins d'enfants, des écoles, des universités, des instituts de formation technique et professionnelle, des installations de stockage des manuels et des écoles, des dortoirs d'élèves ou d'enseignants, des véhicules transportant des fournitures scolaires ou des autobus scolaires.

Le matériel pédagogique comprend les manuels, les dossiers scolaires et le matériel d'enseignement et d'apprentissage.

Le personnel de l'éducation est défini comme toute personne travaillant professionnellement dans le système éducatif ou faisant du bénévolat à n'importe quel niveau du système éducatif. Il peut s'agir d'enseignants, d'universitaires, de personnel de soutien à l'éducation et de transport — comme les administrateurs de l'éducation, les concierges, les chauffeurs de bus, les bibliothécaires, les gardiens de sécurité de l'école — ou les responsables de l'éducation.

Pour des conseils supplémentaires sur les définitions et le décompte des attaques contre l'éducation et l'utilisation militaire, voir l'annexe Définitions et concepts clés et *Attaques contre l'éducation 2020* (Méthodologie, p. 86-89).

Ce Manuel de codage correspond au Modèle de données primaires, bien que les définitions et les instructions trouvées ici soient pertinentes pour les trois. Les modèles de données peuvent être téléchargés ici.

¹⁷ L'utilisation militaire est généralement un événement continu, puisqu'un groupe ou une force armée peut occuper une école pendant plusieurs jours, mois, voire années. Cependant, un groupe ou une force armée peut également utiliser une école comme refuge contre ses opposants pendant plusieurs heures, par exemple, ou tuer des captifs dans une cour d'école, puis partir immédiatement, tous deux des moments uniques plutôt que des événements en cours.

1 INFORMATIONS SUR L'ÉVÉNEMENT

1.1 IDÉvé (Colonne A)

L'*identifiant d'événement* (IDÉvé) est un numéro d'identification unique pour chaque événement ou décompte agrégé entré dans la base de données Excel. Il est formulé comme suit :

CODE PAYS-DATE-NUMÉRO D'ÉVÉNEMENT

CODE PAYS est un identifiant à trois lettres, tel que déterminé par l'Organisation internationale de normalisation (à l'exclusion du Kosovo, pour lequel il n'y a pas d'identifiant) :

Nom du pays	Code Pays
Afghanistan	AFG
Algérie	DZA
Angola	AGO
Bangladesh	BGD
Bénin	BEN
Bolivie	BOL
Brésil	BRA
Burkina Faso	BFA
Burundi	BDI
Cameroun	CMR
République Centrafricaine	CAF
Tchad	TCD
Chili	CHL
Chine	CHN
Colombie	COL
Côte d'Ivoire	CIV
Democratic Republic of the Congo	COD

Nom du pays	Code Pays
Ecuador	ECU
Égypte	EGY
Éthiopie	ETH
Érythrée	ERI
France	FRA
Gabon	GAB
Géorgie	GEO
Ghana	GHA
Grèce	GRC
Guinée Bissau	GNB
Guinée	GIN
Honduras	HND
Inde	IND
Indonésie	IDN
Iran	IRN
Irak	IRQ
Israël	ISR

Nom du pays	Code Pays
Japan	JPN
Kenya	KEN
Kosovo	KOS
Liban	LBN
Libye	LBY
Madagascar	MDG
Malawi	MWI
Malaisie	MYS
Mali	MLI
Mauritanie	MRT
Mexique	MEX
Maroc	MAR
Mozambique	MOZ
Myanmar	MMR
Nicaragua	NIC
Niger	NER
Nigeria	NGA
Pakistan	PAK
Palestine	PSE
Philippines	PHL
Russie	RUS
Arabie Saoudite	SAU
Sénégal	SEN

Nom du pays	Code Pays
Sierra Leone	SLE
Somalie	SOM
Afrique du Sud	ZAF
Corée du Sud	KOR
Sud Soudan	SSD
Sri Lanka	LKA
Soudan	SDN
Swaziland/Eswatini	SWZ
Syrie	SYR
Thaïlande	THA
Togo	TGO
Trinité-et-Tobago	TTO
Tunisie	TUN
Turquie	TUR
Turkménistan	TKM
Ouganda	UGA
Ukraine	UKR
Émirats Arabes Unis	ARE
États-Unis	USA
Venezuela	VEN
Yémen	YEM
Zambie	ZMB
Zimbabwe	ZWE

DATE est un nombre à six chiffres formulé comme jour-mois-année. Par exemple, 16 mai 2019 s'écrit 160519.

- **Événement** : la date saisie est la date à laquelle l'incident a eu lieu. Si les informations saisies sont spécifiques à un incident particulier, mais que le moment où l'incident s'est produit n'est pas clair, la date doit être enregistrée comme étant le jour où l'incident a été signalé.
- **Événement en cours** : la date est le début de l'incident.
- **Décompte agrégé** : la date saisie est la date de fin de la période de décompte.

NUMÉRO D'ÉVÈNEMENT est un nombre à deux chiffres qui est spécifique aux événements qui se produisent dans un pays spécifique un jour spécifique. Il est entré consécutivement au fur et à mesure que les événements sont enregistrés dans la base de données. Par exemple, la deuxième attaque contre l'éducation enregistrée en Colombie le 21 mai 2019 porterait le numéro « 02 ».

Exemples d'identifiants d'événement :

- Une école est attaquée au Sud Soudan le 13 août 2017. L'identifiant d'événement (IDÉvé) est SSD-130817-01.
- En Colombie, un rapport d'une agence de l'ONU indique que cinq écoles ont été attaquées entre le 1er avril 2016 et le 15 septembre 2016. L'identifiant d'événement (IDÉvé) est COL-010916-01.
- En Syrie, une deuxième école est attaquée le 15 mai 2019. L'identifiant d'événement (IDÉvé) est SYR-150519-02.

1.2 DateDéb (Colonne B)

Date de début (DateDéb) est la date à laquelle l'événement s'est produit ou la date à laquelle l'événement ou le décompte en cours a commencé. Elle est enregistrée sous la forme JOUR-MOIS-ANNÉE, où JOUR est un nombre à deux chiffres, MOIS est une abréviation à trois lettres et ANNÉE est un nombre à deux chiffres.

Lorsque les rapports ne sont pas spécifiques, la date est estimée. Les dates sont estimées comme suit :

- « La semaine dernière » est le mercredi de la semaine où l'incident s'est produit.
 - Un reportage médiatique du 17 juin 2019 indique qu'une école a été attaquée « la semaine dernière ». La date utilisée est le 12 juin 2019.
- « Pendant XX semaine / mois / année » est le jour du milieu de cette semaine / mois / année.
 - « Des élèves ont été enlevés de leur école en février 2017. » La date utilisée est le 15 février 2017.
- « Au début de XX semaine / mois / année » est le premier jour de cette semaine / mois / année, le dimanche étant défini comme le début de la semaine et le samedi comme la fin de la semaine.
 - Un reportage médiatique daté du 17 juin 2019 indique que des élèves ont été enlevés de leur école « au début de la semaine dernière ». La date utilisée est le 9 juin 2019.
- « À la fin de XX semaine / mois / année » est le dernier jour de cette semaine / mois / année, le dimanche étant défini comme le début de la semaine et le samedi comme la fin de la semaine.
 - Un reportage médiatique daté du 17 juin 2019 indique que des élèves ont été enlevés de leur école « à la fin de la semaine dernière ». La date utilisée est le 16 juin 2019.
- « Au milieu de XX semaine / mois / année » sera un mercredi, le 15 du mois ou le 1^{er} juillet, respectivement.
 - Un reportage dans les médias indique qu'un professeur a été tué « à la mi-2015 », la date utilisée est le 1er juillet 2015.

1.3 DateFin (Colonne C)

Date de fin (DateFin) est la date à laquelle l'événement s'est produit, ou bien la date à laquelle l'événement en cours ou le décompte s'est terminé. *DateDéb* et *DateFin* seront le même jour si l'événement n'est pas en cours ou un décompte global. Si la date de fin d'un incident ou d'un décompte en cours est inconnue, entrez « . ».

Date de fin (DateFin) est enregistré sous la forme JOUR-MOIS-ANNÉE, où JOUR est un nombre à deux chiffres, MOIS est une abréviation à trois lettres et ANNÉE est un nombre à deux chiffres.

Lorsque les rapports ne sont pas exacts, *DateFin* devra être estimé en suivant les mêmes directives que celles décrites sous *DateDéb* ci-dessus.

Exemples de DateDéb et DateFin :

- Un enseignant est enlevé le 7 décembre 2015 et libéré le 22 décembre 2015. La date de début est le 07-déc-15. La date de fin est le 22-déc-15.
- Une école est attaquée le 14 avril 2018. La date de début est le 14-avr-18. La date de fin est le 14-avr-18.
- Un étudiant universitaire est arrêté et détenu le 13 août 2016. On ne sait pas si et quand il a été libéré. La date de début est le 13-août-16. La date de fin est marquée « . ».

1.4 DatePrécise (Colonne D)

DatePrécise est une variable binaire « oui / non » avec une liste déroulante qui indique si la date précise d'un incident est connue. « Non » doit être sélectionné si la *DateDéb* ou la *DateFin* a été estimée.

1.5 TypeDonnée (Colonne E)

Type de donnée est une variable catégorielle avec une liste déroulante contenant trois options : événement, en cours et décompte agrégé. Le but est d'indiquer quel type d'information est entré dans la ligne : un événement qui s'est produit à un moment donné dans le temps ; un événement en cours qui s'est produit sur une longue période (par exemple, un enlèvement ou une détention) ; ou un décompte agrégé comptant le nombre d'incidents d'attaque ou d'utilisation militaire qui se sont produits sur une période prolongée (par exemple, des attaques contre des écoles entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre).

1.6 Description (Colonne F)

Description de l'attaque est une donnée ouverte, et peut être copiée et collée à partir de la source d'origine. Elle doit inclure tous les détails pertinents sur le lieu, les cibles, l'auteur et les victimes de l'attaque, ainsi que tous les autres détails pertinents, notamment le genre des victimes. Elle peut inclure des informations copiées à partir de plusieurs sources. Les informations non pertinentes doivent être omises ; les détails répétés dans plusieurs sources peuvent être omis la deuxième fois et les suivantes. Pour les attaques avec plusieurs sources, le nom de chaque source doit être en gras, avec la description à la suite. Un espace doit être laissé entre chaque source.

1.7 TypÉvé (Colonnes G, J, M)

Il existe trois colonnes *Type d'événement* (TypÉvé) (*TypÉvé1*, *TypÉvé2*, *TypÉvé3*) qui doivent être utilisées pour classer l'attaque ou l'utilisation militaire dans l'une de sept sous-catégories : attaques contre les écoles ; attaques contre des élèves, des enseignants et d'autres membres du personnel de l'éducation ; utilisation militaire des écoles ou des universités ; recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école ; violence sexuelle à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de l'école ou de l'université ; attaques contre des établissements d'enseignement supérieur ; attaques contre les étudiants ou le personnel de l'enseignement supérieur. Chaque colonne est une liste déroulante qui comprend les sept sous-catégories.

Ces catégories sont définies comme suit :

- Attaques contre les écoles : attaques violentes ciblées et aveugles contre des écoles primaires ou secondaires, ou des jardins d'enfants, des écoles maternelles ou des sites d'éducation non formelle qui enseignent aux niveaux primaire ou secondaire. Cette catégorie comprend également les attaques contre les infrastructures des écoles primaires et secondaires, telles que les terrains de jeux scolaires, les bibliothèques, les installations de stockage ou les salles d'examen. Un incident est considéré comme une attaque contre une école s'il a lieu dans un établissement scolaire et si les forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés non étatiques ont endommagé l'école, ou bien tenté ou menacé de le faire.
- Attaques contre des élèves, des enseignants et d'autres membres du personnel de l'éducation : attaques qui visent intentionnellement des élèves ou des membres du personnel de l'école, ou causent des dommages aveugles aux élèves ou aux membres du personnel de l'école alors qu'ils se trouvent à l'école ou sur le trajet de l'école. Les attaques ciblées contre les responsables de l'éducation sont également codées dans cette catégorie. Sont également inclus les cas dans lesquels des forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés non étatiques procèdent à des arrestations, ou bien utilisent une force excessive, telle que des balles réelles, des gaz lacrymogènes ou des canons à eau, contre des élèves ou des membres du personnel de l'éducation lors de manifestations qui (a) se produisent sur les terrains de l'école, quel que soit leur objectif, ou (b) sont liées à l'éducation, même si elles ont eu lieu en dehors des terrains de l'école. Ces attaques sont distinctes des attaques contre les écoles en ce sens que la cible semble être des personnes plutôt que des infrastructures. Cette catégorie n'inclut pas le recrutement d'enfants ou la violence sexuelle liés à l'éducation, qui sont des catégories distinctes.
- Utilisation militaire d'écoles ou d'universités : cas dans lesquels des forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés non étatiques occupent partiellement ou entièrement des écoles ou des universités et les utilisent à des fins qui soutiennent un effort militaire.
- Recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école : se produit lorsque les forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés non étatiques recrutent de force des enfants dans leurs écoles, ou sur le trajet de l'école. Le recrutement à quelque fin que ce soit est inclus, par exemple pour servir de combattants, d'espions ou de sources de renseignements ; pour le travail domestique ; ou pour transporter des armes ou d'autres matériaux. Cette catégorie n'inclut pas les cas de recrutement pour violence sexuelle, comme le viol ou le mariage forcé, qui sont inclus dans la catégorie des violences sexuelles.
- La violence sexuelle à l'école ou à l'université, ou sur le trajet de celles-ci : se produit lorsque les forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou des groupes armés non étatiques menacent, harcèlent ou maltraitent sexuellement des élèves ou des éducateurs hommes ou femmes. La violence sexuelle comprend le viol, l'esclavage sexuel, le mariage forcé, la prostitution forcée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée, l'avortement forcé, la circoncision forcée, la castration, les lésions génitales et tout autre acte sexuel non consensuel, ainsi que les actes qui peuvent ne pas nécessiter de violence physique ou de contact mais comprennent l'humiliation ou la honte de nature sexuelle, comme la nudité forcée.
- Attaques contre des établissements d'enseignement supérieur : attaques ciblées ou aveugles contre des universités, des instituts de formation technique et professionnelle ainsi que d'autres établissements d'enseignement supérieur.
- Attaques contre des étudiants ou du personnel de l'enseignement supérieur : attaques ciblées ou aveugles contre des étudiants, des professeurs ou d'autres membres du personnel de l'enseignement supérieur. Sont également inclus les cas dans lesquels les forces armées, les forces de l'ordre ou d'autres entités de sécurité étatiques procèdent à des arrestations, ou bien utilisent une force excessive, telle que des balles réelles, des gaz lacrymogènes ou des canons à eau, contre des étudiants ou du personnel de l'éducation lors de manifestations qui (a) se produisent sur le campus, quel que soit leur objectif, ou (b) sont liées à l'éducation, même si elles se déroulent hors campus. Les violences sexuelles commises par des forces armées ou des groupes armés non étatiques à l'encontre d'étudiants ou de personnels universitaires sont classées dans la catégorie des violences sexuelles.

Pour plus de détails sur chaque attaque contre l'éducation et incident d'utilisation militaire, et leurs distinctions les uns des autres, voir l'Annexe Définitions et concepts clés et [Attaques contre l'éducation 2020](#) (Méthodologie, p. 86-89).

La première colonne est la colonne principale. C'est souvent suffisant.

ertains événements ou décomptes peuvent inclure des éléments correspondant à plus d'un type d'attaque contre l'éducation. Par exemple, un groupe armé peut attaquer une école puis enlever des élèves pour les utiliser comme enfants soldats ou à des fins sexuelles. Dans de tels cas, plusieurs catégories d'attaques contre l'éducation peuvent être sélectionnées en remplissant *TypÉvé2* et *TypÉvé3*. Si l'attaque n'est qualifiée que comme un événement unique, « N / A » doit être sélectionné pour *TypÉvé2* et *TypÉvé3*.

Dans les cas où les dommages causés à une école ou à une université sont une caractéristique principale de l'attaque, *TypÉvé1* doit toujours être « Attaque contre une école » ou « Attaque contre un établissement d'enseignement supérieur ». Bien que les élèves et le personnel puissent être blessés ou tués lors d'attaques contre des écoles ou des universités, ces attaques sont distinctes (elles impliquent l'intention d'endommager l'infrastructure ou le défaut de prendre des précautions pour la protéger) ; en tant que tel, à quelques exceptions près, lorsque *TypÉvé1* est « Attaque contre une école » ou « Attaque contre un établissement d'enseignement supérieur », *TypÉvé2* et *TypÉvé3* sont « N / A ». Les exceptions incluent une force ou un groupe armé attaquant une école puis commettant des violences sexuelles ou le recrutement d'enfants, ou l'enlèvement d'un éducateur, auquel cas *TypÉvé2* (et *TypÉvé3*, si nécessaire) serait l'une des autres catégories d'attaque. Dans les cas où une école ou une université utilisée à des fins militaires est attaquée, « utilisation militaire d'écoles ou d'universités » doit être *TypÉvé1*, et « attaque contre une école » ou « attaque contre des établissements d'enseignement supérieur » doit être *TypÉvé2*. Dans les cas où des élèves sont recrutés dans une école par des forces armées ou des groupes armés utilisant leur école à des fins militaires, « recrutement d'enfants » doit être *TypÉvé1* et « usage militaire » doit être *TypÉvé2*. Dans les cas où des élèves ou des membres du personnel de l'éducation sont soumis à des violences sexuelles de la part de forces armées ou de groupes armés utilisant leur école à des fins militaires, « violence sexuelle » devrait être *TypÉvé1* et « usage militaire » devrait être *TypÉvé2*.

1.8 SousTypes (Colonnes H, I, K, L, N, O)

Chaque *Type d'événement* (*TypÉvé*) peut avoir deux *SousTypes* possibles (*SousType1a* et *SousType1b*). *SousType* est une variable catégorielle avec une liste déroulante qui dépend de *Type d'événement*. Les *SousTypes* sont définis comme suit. (Les *Types d'événement* de l'enseignement supérieur sont combinés avec les écoles et les étudiants / le personnel pour plus de facilité).

1 *Attaques contre des écoles et attaques contre des établissements d'enseignement supérieur*

- Affrontement armé : une interaction violente entre deux ou plusieurs forces armées ou groupes armés à proximité d'une école ou d'une université.
- Frappe aérienne : un bombardement air-sol par avion, hélicoptère ou drone qui frappe une école ou une université, ou à proximité.
- Mortier : une artillerie à longue portée ou un système de missiles lancé depuis le sol qui frappe une école ou une université, ou son voisinage.
- Petits explosifs : les forces armées ou les groupes armés font exploser, ou tentent de faire exploser, des explosifs dans ou à proximité de l'école ou de l'université, notamment des engins explosifs improvisés et des engins non explosés.
- Incendie criminel : des forces armées ou des groupes armés mettent le feu à l'école ou à l'université ou à ses matériaux, ou tentent de le faire.
- Raid : des forces armées ou des groupes armés pénètrent de force, ou tentent de pénétrer de force, dans une école ou une université pour blesser, tuer, enlever, arrêter ou détenir des élèves ou des membres du personnel de l'éducation, ou bien endommager ou détruire les installations ou le matériel éducatif.
- Démolition : des forces armées ou des groupes armés utilisent un bulldozer pour détruire une école ou une université, ou confisquer d'une autre manière les infrastructures scolaires.
- Vandalisme / pillage : des forces armées ou des groupes armés vandalisent une école ou une université en écrivant sur ses murs ou son matériel, ou en détruisant du matériel d'enseignement, ou en retirant de force du matériel d'apprentissage ou d'autres matériaux ou biens éducatifs de l'école ou de l'université.
- Menace : des forces armées ou des groupes armés menacent d'attaquer violemment des écoles ou des universités, verbalement ou par écrit. Les menaces peuvent être soit des événements ponctuels (par exemple, une note de menace laissée dans une école), soit des événements en cours (par exemple, une ordonnance de démolition ou d'arrêt des travaux faisant l'objet d'un processus d'appel).

- Autre : des forces armées ou des groupes armés mènent une attaque contre une école ou un établissement d'enseignement supérieur non répertoriée ci-dessus ; ce code doit être utilisé lorsque le sous-type d'attaque est signalé, mais n'est pas répertorié ici.
 - Inconnu : le sous-type d'attaque contre une école ou un établissement d'enseignement supérieur n'est pas signalé.
- 2 *Attaques contre les élèves et le personnel de l'éducation (du pré-primaire à l'enseignement supérieur)*
- Meurtre / blessure : tentatives délibérées de la part de forces armées ou de groupes armés non étatiques d'infliger des dommages corporels à un élève ou à un membre du personnel de l'éducation.
 - Disparition forcée : enlèvement d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation par des groupes armés non étatiques ou disparition forcée par des membres des forces étatiques ou des services de sécurité.
 - Arrestation / détention : emprisonnement d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation par des membres des forces étatiques, des forces de l'ordre ou des services de sécurité.
 - Recours à la force (pacifique) : des forces armées ou des groupes armés utilisent des gaz lacrymogènes, des canons à eau, des balles en caoutchouc, des balles réelles ou d'autres moyens violents pour réprimer une manifestation signalée comme étant en grande partie pacifique.
 - Recours à la force (perturbation) : des forces armées ou des groupes armés utilisent des gaz lacrymogènes, des canons à eau, des balles en caoutchouc, des balles réelles ou d'autres moyens violents pour réprimer une manifestation dans laquelle des manifestants seraient impliqués dans une forme de perturbation violente, comme lancer des pierres ou endommager des véhicules ou des bâtiments.
 - Menace : des forces armées ou des groupes armés menacent d'attaquer violemment des élèves ou des membres du personnel de l'éducation, verbalement ou par écrit.
 - Autre : des forces ou groupes armés mènent une attaque contre des élèves ou des éducateurs non mentionnée ci-dessus ; ce code doit être utilisé lorsque le sous-type d'attaque est signalé, mais n'est pas répertorié ici.
 - Inconnu : le sous-type d'attaque contre une école ou un établissement d'enseignement supérieur n'est pas signalé.
- 3 *Utilisation militaire des écoles ou des universités*
- Base / Caserne : des forces armées ou des groupes armés utilisent une école ou une université pour héberger des troupes pendant une durée indéterminée.
 - Position de combat : des forces armées ou des groupes armés utilisent une école ou une université comme position défensive pour se mettre à l'abri du feu, comme poste d'observation, position offensive ou position de tir.
 - Stockage d'armes : des forces armées ou des groupes armés stockent des armes dans une école ou une université pour les cacher ou les stocker.
 - Centre de détention / d'interrogatoire : des forces armées ou des groupes armés utilisent une école ou une université pour détenir ou interroger des prisonniers pendant une durée indéterminée.
 - Formation : des forces armées ou des groupes armés utilisent une école ou une université pour mener des formations ou des exercices militaires.
 - Point de contrôle : des forces armées ou des groupes armés établissent un point de contrôle à proximité d'une école ou d'une université.
 - Menace : des forces armées ou des groupes armés menacent d'utiliser une école ou une université à des fins militaires.
 - Autre : des forces armées ou des groupes armés effectuent un sous-type d'utilisation militaire non énuméré ci-dessus ; son code doit être utilisé lorsque le sous-type est signalé, mais n'est pas répertorié ici.
 - Inconnu : le sous-type d'utilisation militaire n'est pas signalé.

4 Recrutement d'enfants à l'école ou sur le trajet de l'école

- **Combattant** : une force ou un groupe armé utilise un enfant comme combattant.
- **Espion** : une force ou un groupe armé utilise un enfant pour recueillir des informations sur un adversaire, ou l'enfant sert de source de renseignements sur sa communauté.
- **Travail domestique** : une force ou un groupe armé utilise un enfant pour effectuer des tâches domestiques, comme cuisiner pour les troupes, nettoyer des tentes ou une base, ou transporter de l'équipement ou du matériel d'un endroit à un autre ou entre les camps.
- **Menace** : une force ou un groupe armé menace de recruter un enfant à l'école ou sur le trajet de l'école.
- **Autre** : des forces ou groupes armés procèdent à un sous-type de recrutement non mentionné ci-dessus ; ce code doit être utilisé lorsque le sous-type est signalé, mais n'est pas répertorié ici.
- **Inconnu** : le sous-type de recrutement d'enfants n'est pas indiqué.

5 Violence sexuelle à l'école ou à l'université ou sur le trajet de celles-ci

- **Viol / agression sexuelle** : des forces armées ou des groupes armés violent ou agressent sexuellement, par exemple par le biais d'attouchements ou d'autres contacts sexuels non désirés, des élèves ou des membres du personnel de l'éducation.
- **Harcèlement sexuel** : des forces armées ou des groupes armés font des remarques ou des menaces sexuelles importunes et inappropriées contre des élèves ou des membres du personnel de l'éducation.
- **Mariage forcé** : des élèves ou des membres du personnel de l'éducation, enlevées dans un établissement d'enseignement ou autrement ciblées en raison de leur statut d'apprenantes ou d'éducatrices, sont forcées de se marier sans leur consentement avec des membres des forces armées ou des groupes armés.
- **Menace** : des forces armées ou des groupes armés menacent de commettre des violences sexuelles dans une école ou une université ou sur le trajet de celles-ci.
- **Autre** : des forces armées ou des groupes armés se livrent à d'autres formes de violence ou d'abus sexuels contre des élèves ou des membres du personnel de l'éducation, tels que l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée, l'avortement forcé, la circoncision forcée, la castration, les lésions génitales ou la nudité forcée ; ce code doit être utilisé lorsque le sous-type est signalé, mais ne figure pas dans la liste ci-dessus.
- **Inconnu** : le sous-type de violence sexuelle n'est pas signalé.

1.9 Armes (Colonnes P, Q)

Il y a deux colonnes pour indiquer le type d'arme(s) utilisée(s) dans une attaque (Arme1, Arme2). C'est une variable catégorielle. Les armes sont définies comme suit :

- **Armes à feu** : comprend le tir ou les tireurs d'élite, ainsi que l'utilisation d'armes à feu pour exécuter des menaces, des enlèvements, des intimidations ou des agressions.
- **IED / UXO** : comprend les engins explosifs improvisés qui sont enterrés, portés sur un véhicule ou sur un individu.
- **Incendie criminel** : comprend l'incendie délibéré.
- **Projectile explosif** : comprend les projectiles lancés par le sol ou les frappes aériennes, notamment les mortiers, les roquettes, l'artillerie, les missiles ou les bombes. Les armes chimiques sont exclues de cette catégorie.
- **Armes chimiques / incendiaires** : comprend le gaz sarin, le gaz moutarde, le chlore gazeux et l'anthrax, le napalm ou le phosphore blanc.
- **Gaz de contrôle de foule** : comprend les gaz lacrymogènes et autres gaz de contrôle de foule non létaux.
- **Canon à eau** : comprend les jets d'eau à haute ou faible vitesse, qu'ils soient reliés à des sources d'eau permanentes ou mobiles, généralement utilisés pour disperser la foule ou empêcher l'accès à une zone.

- Bâtons : comprend des gourdins fabriqués de divers matériaux.
- Véhicule : utilisation d'un véhicule, tel qu'un bulldozer ou une voiture, pour mener une attaque.
- Autre : utilisation de toute autre arme non répertoriée.
- Inconnu : l'arme utilisée n'est pas signalée.
- N/A : l'attaque ne repose pas sur une arme particulière, telle que l'usage militaire, l'endoctrinement utilisé pour le recrutement, l'arrestation et la détention d'enfants, ou la force physique sans arme.

1.10 InclusionDoute (Colonne R)

Il s'agit d'une variable binaire « oui / non » utilisée pour indiquer s'il y a un doute sur le fait que l'événement ou le décompte répond aux définitions de la GCPEA pour une attaque contre l'éducation ou l'utilisation militaire.

1.11 AttaquePréalable (Colonne S)

Il s'agit d'une variable catégorielle avec trois options : oui / non / inconnu. Elle est utilisée pour indiquer si l'établissement ou l'individu a déjà été attaqué, c'est-à-dire quel que soit le moment dans le passé, de quelques heures à des années. Cette variable inclut la réception de menaces dans le passé.

2 EMLACEMENT

2.1 ProvÉtat (Colonne T)

C'est une variable catégorielle. La province / l'État / le département / la préfecture dans lequel l'attaque a eu lieu est inscrit(e). Si vous saisissez un décompte et que les attaques ou l'utilisation militaire ont eu lieu dans tout le pays ou dans plusieurs provinces, écrivez « à l'échelle nationale » ou énumérez les provinces, séparées par des virgules.

2.2 District (Colonne U)

C'est une variable catégorielle. Le district / la municipalité / la commune / la sous-préfecture est saisie. Si la saisie d'un décompte et que les attaques ou l'utilisation militaire ont eu lieu dans tout le pays ou dans plusieurs districts, écrivez « dans tout le pays » ou énumérez les districts, séparés par des virgules.

2.3 Proximité (Colonne V)

Cette description est ouverte. Si des informations plus précises sur le lieu de l'événement sont disponibles, saisissez-les ici. Si aucune information plus précise n'est disponible, cochez « . » dans cette colonne.

3 DÉTAILS SUR LES AUTEURS

3.1 Auteur (Colonne W)

Il s'agit d'une variable catégorielle avec une liste déroulante contenant dix options. Sélectionnez l'une des options suivantes :

- Forces armées étatiques : comprend l'armée nationale.
- Police : comprend les forces civiles d'un gouvernement national ou local qui est officiellement responsable du maintien de l'ordre public.
- Services de renseignement : une agence gouvernementale chargée de collecter et d'analyser des informations pour soutenir l'application de la loi, la sécurité nationale ou les objectifs militaires. Comprend la police secrète et les services secrets.
- Paramilitaires soutenus par l'État : une force non officielle qui est organisée de la même manière que les forces armées nationales et soutient les objectifs de l'État, mais ne fait pas officiellement partie des forces armées nationales. Les paramilitaires peuvent inclure des milices, des forces auxiliaires telles que des gardes nationaux ou des gardes présidentiels, ou des corps de défense volontaires.
- Groupe armé non étatique : un groupe combattant contre un État, tel que des groupes de guérilla, des groupes d'opposition armés ou des groupes séparatistes armés.
- Armée étrangère : les forces nationales d'un État autre que l'État où l'attaque a eu lieu.
- Forces multinationales : une force armée composée de membres de plusieurs pays. Les forces multinationales peuvent remplir divers rôles, notamment les opérations de maintien de la paix et de combat.
- Auteurs multiples : sélectionnez le moment où l'attaque a été menée par plus d'un des auteurs ci-dessus, par exemple lorsqu'une fusillade entre une force armée et un groupe (ou deux groupes armés) se produit près d'une école ou lorsqu'un décompte répertorie plusieurs agresseurs.
- Autre : inclut tout auteur qui n'entre pas dans l'une des catégories de cette liste, comme les colons israéliens.
- Inconnu : cette option est sélectionnée quand l'auteur est inconnu.

3.2 NomAut (Colonne X)

Cette description est ouverte. S'il est connu, entrez le nom de la force ou du groupe armé responsable de l'attaque ou de l'utilisation militaire.

3.3 AutCertain (Colonne Y)

Il s'agit d'une variable binaire oui/non, avec un menu déroulant. « Oui » ne doit être sélectionné que si les détails de l'Auteur ont été vérifiés ou si un groupe particulier a revendiqué la responsabilité de l'attaque. Vérifié, dans ce cas, signifie que l'événement a fait l'objet d'une enquête et que l'Auteur est directement désigné par l'ONU, Human Rights Watch, Amnesty International ou des organisations similaires qui procèdent à une vérification rigoureuse des attaques ou de l'utilisation militaire conformément aux normes internationales.

4 DÉTAILS SUR LA CIBLE

4.1 Cible (Colonne Z)

Il s'agit d'une variable catégorielle avec trois options. L'intention est d'indiquer si l'attaque visait intentionnellement des élèves, du personnel de l'éducation ou des établissements d'enseignement. Sélectionnez l'une des options suivantes :

- Ciblée : l'attaque était dirigée contre un ou plusieurs élèves, éducateurs ou établissements d'enseignement. L'utilisation militaire, le recrutement d'enfants, la violence sexuelle et la répression des manifestations sont dans la plupart des cas ciblées ; les attaques contre les écoles et les élèves et le personnel de l'éducation peuvent entrer dans l'une ou l'autre catégorie.
- À l'aveugle : l'attaque a eu lieu pendant un conflit armé mais n'a pas été dirigée contre un élève, un éducateur ou un établissement d'enseignement ; tous les dommages ou pertes causés par l'attaque étaient collatéraux.
- Inconnu : on ne sait pas si l'élève, l'éducateur ou l'établissement d'enseignement a été la cible de l'attaque.

5 DÉTAILS SUR L'ÉCOLE OU L'UNIVERSITÉ

Les variables de cette section s'appliquent uniquement aux attaques contre les écoles et aux attaques contre les établissements d'enseignement supérieur. Si *Type d'évènement* est une autre forme d'attaque, entrez « 0 » ou cochez « N/A », selon le cas.

5.1 nÉco (Colonne AA)

Il s'agit d'une variable numérique utilisée pour enregistrer le nombre total d'écoles ou d'universités attaquées lors d'un événement ou d'un décompte global. Pour les événements, le nombre saisi est habituellement « 1 », car généralement une école ou une université est attaquée une seule à la fois ; dans le cas de dénombrements agrégés, le nombre saisi est le nombre d'écoles ou d'universités relevées dans le dénombrement. Cette variable s'applique uniquement aux attaques contre les écoles ou les établissements d'enseignement supérieur ; si *Type d'évènement* est une autre forme d'attaque, entrez « 0 ».

5.2 nÉco_f (Colonne AB)

Il s'agit d'une variable numérique utilisée pour relever le nombre total d'écoles ou d'universités attaquées où se rendent des filles ou des femmes à partir d'un événement ou d'un décompte global. Pour les événements, le nombre entré est généralement « 0 » ou « 1 » et doit être égal ou inférieur à *n_Éco* ; dans le cas des décomptes agrégés, le nombre saisi est le nombre d'écoles pour filles ou d'universités pour femmes relevées dans le décompte et doit être égal ou inférieur à *n_Éco*. Cette variable s'applique uniquement aux attaques contre les écoles ou les établissements d'enseignement supérieur ; si *Type d'évènement* est une autre forme d'attaque, entrez « 0 ».

5.3 nÉco_m (Colonne AC)

Il s'agit d'une variable numérique utilisée pour relever le nombre total d'écoles ou d'universités attaquées où ne se rendent que des garçons ou des hommes à partir d'un événement ou d'un décompte global. Pour les événements, le nombre entré est généralement « 0 » ou « 1 » et doit être égal ou inférieur à $n_{\text{Éco}}$; dans le cas des décomptes agrégés, le nombre saisi est le nombre d'écoles pour garçons ou d'universités pour hommes relevées dans le décompte et doit être égal ou inférieur à $n_{\text{Éco}}$. Cette variable s'applique uniquement aux attaques contre les écoles ou les établissements d'enseignement supérieur ; si *Type d'évènement* est une autre forme d'attaque, entrez « 0 ».

5.4 nÉco_mix (Colonne AD)

Il s'agit d'une variable numérique utilisée pour relever le nombre total d'écoles ou d'universités attaquées mixtes à partir d'un événement ou d'un décompte global. Pour les événements, le nombre entré est généralement « 0 » ou « 1 » et doit être égal ou inférieur à $n_{\text{Éco}}$; dans le cas des dénombrements agrégés, le nombre saisi est le nombre d'écoles ou d'universités sans distinction de genre relevé dans le décompte et doit être égal ou inférieur à $n_{\text{Éco}}$. Cette variable s'applique uniquement aux attaques contre les écoles ou les établissements d'enseignement supérieur ; si *Type d'évènement* est une autre forme d'attaque, entrez « 0 ».

5.5 Éco_niv (Colonne AE)

Il s'agit d'une variable catégorielle transcrivant le niveau d'écoles ou le type d'université, à partir de laquelle peuvent être sélectionnés les classes préscolaire, maternelle, primaire, secondaire, universitaire, professionnelle, technique, non formelle, inconnue ou N/A. Sélectionnez « inconnu » si les informations ne sont pas fournies dans le rapport ; sélectionnez « N/A » si la forme d'attaque est autre que les attaques contre les écoles ou les établissements d'enseignement supérieur.

5.6 Éco_op (Colonne AF)

Il s'agit d'une variable catégorielle indiquant l'opérateur de l'école ou de l'université, à partir de laquelle les pouvoirs publics, privés, ONG, religieux, inconnus ou N/A peuvent être sélectionnés. Sélectionnez « inconnu » si les informations ne sont pas fournies dans le rapport ; sélectionnez « N/A » si la forme d'attaque est autre que les attaques contre les écoles ou les établissements d'enseignement supérieur.

6 NOMBRE DE VICTIMES

Les variables de cette section se rapportent au nombre d'élèves, de membres du personnel de l'éducation et d'établissements d'enseignement touchés par une attaque. Parfois, les sources signalent un nombre de victimes ou des niveaux de dégâts différents. Lorsque les rapports ne sont pas d'accord, le codeur doit décider du nombre à utiliser en fonction d'une combinaison de la source la plus fiable et la plus récente.

Les sources fournissent souvent des informations imprécises sur le nombre de victimes. Lorsqu'un langage imprécis est utilisé, les nombres sont calculés comme suit :

- Dizaines = 20
- Une douzaine = 12
- Douzaines = 24
- Centaines = 200
- Une vingtaine = 20
- Vingtaines = 40
- Elèves = 2
- Enseignants = 2
- Quelques = 3

Pour plus d'informations, reportez-vous à l'Annexe A, Définitions et concepts clés.

Les termes pertinents, tels que les établissements d'enseignement et le personnel, sont définis dans l'introduction de ce Manuel de codage ainsi que dans l'annexe Définitions et concepts clés.

6.1 nIncident (Colonne AG)

Il s'agit d'une variable numérique qui compte le nombre d'incidents mentionnés dans la description de l'événement ou le décompte global. Pour les événements uniques ou en cours, *nIncident* sera généralement « 1 ». L'exception concerne les événements qui incluent plusieurs incidents, comme un signalement de plusieurs enseignants de la même école recevant des menaces distinctes, ou plusieurs cas de recrutement d'enfants à la même école partagés dans un seul rapport. Dans le cas des dénombrements agrégés, le nombre d'incidents mentionnés dans le décompte est entré.

Remarque : lors de l'addition de *nIncident*, les décomptes agrégés ne doivent jamais être ajoutés avec des événements de la même période et de la même zone géographique, car cela peut entraîner un double comptage.

6.2 nTué (Colonne AH)

Il s'agit d'une variable numérique qui permet de retranscrire le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation tués dans l'attaque. Si aucun élève ou membre du personnel de l'éducation n'a été tué lors de l'attaque, entrez « 0 ». Si personne n'a été tué lors de l'attaque, entrez « 0 » ; si un nombre total de personnes tuées est indiqué, mais qu'il n'y a aucune information indiquant s'il s'agissait d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation, inscrivez « . » pour indiquer les informations manquantes.

6.3 nTué_f (Colonne AI)

Il s'agit d'une variable numérique qui compte le nombre d'élèves filles et de femmes membres du personnel de l'éducation tuées dans l'attaque. Si aucune élève ou membre du personnel de l'éducation n'a été tuée lors de l'attaque, entrez « 0 ». Si les informations sur le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation tuées ne sont pas ventilées par genre, saisissez « . » pour indiquer les informations manquantes.

6.4 nÉlèvtué (Colonne AJ)

Il s'agit d'une variable numérique qui compte le nombre d'élèves tués dans l'attaque. Si aucun élève n'a été tué lors de l'attaque, entrez « 0 ». S'il n'y a aucune information indiquant si l'une des personnes tuées était élève, entrez « . » pour indiquer les informations manquantes.

6.5 nÉlèvtué_f (Colonne AK)

Il s'agit d'une variable numérique qui compte le nombre d'élèves filles tuées dans l'attaque. Si aucune élève n'a été tuée lors de l'attaque, entrez « 0 ». Si les informations sur le nombre d'élèves tuées ne sont pas ventilées par genre, saisissez « . » pour indiquer les informations manquantes.

6.6 nEnstué (Colonne AL)

Il s'agit d'une variable numérique qui compte le nombre de membres du personnel de l'éducation tués dans l'attaque. Si aucun membre du personnel de l'éducation n'a été tué lors de l'attaque, entrez « 0 ». S'il n'y a aucune information indiquant si l'une des personnes tuées était membre du personnel de l'éducation, inscrivez « . » pour indiquer les informations manquantes.

6.7 nEnstué_f (Colonne AM)

Il s'agit d'une variable numérique qui compte le nombre de *femmes* membres du personnel de l'éducation tuées dans l'attaque. Si aucune femme du personnel de l'éducation n'a été tuée lors de l'attaque, entrez « 0 ». Si les informations sur le nombre de membres du personnel de l'éducation tués du personnel de l'éducation ne sont pas ventilées par genre, saisissez « . » pour indiquer les informations manquantes.

6.8 nBlessé (Colonne AN)

Il s'agit d'une variable numérique qui permet de retranscrire le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation blessés lors de l'attaque. Si aucun élève ou membres du personnel de l'éducation n'a été blessé lors de l'attaque, entrez « 0 ». Si personne n'a été blessé lors de l'attaque, entrez « 0 » ; si un nombre total de personnes blessées est présenté, mais qu'il n'existe aucune information indiquant si l'une de ces personnes était élève ou membre du personnel de l'éducation, inscrivez « . » pour indiquer les informations manquantes.

Les élèves ou membres du personnel arrêtés, enlevés ou recrutés sont marqués uniquement dans les catégories ci-dessous, plutôt que marqués comme blessés, sauf si la blessure est explicitement indiquée dans le rapport (par exemple, « 5 élèves ont été blessés avec des matraques avant d'être arrêtés lors d'une manifestation concernant les frais scolaires »). La plupart des formes de violence sexuelle, autres que les menaces ou le harcèlement, sont considérées comme des blessures, c'est pourquoi le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation est enregistré ici.

6.9 nBlessé_f (Colonne AO)

Il s'agit d'une variable numérique qui compte le nombre d'élèves *filles et de femmes* membres du personnel de l'éducation blessées dans l'attaque. Si aucune élève ou membre du personnel de l'éducation n'a été blessée lors de l'attaque, entrez « 0 ». Si les informations sur le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation blessées ne sont pas ventilées par genre, inscrivez « . » pour indiquer les informations manquantes.

Les élèves ou membres du personnel arrêtées, enlevées ou recrutées sont indiquées uniquement dans les catégories ci-dessous, plutôt que marquées comme blessées, sauf si la blessure est explicitement indiquée dans le rapport (par exemple, « 5 élèves ont été blessées avec des matraques avant d'être arrêtées lors d'une manifestation concernant les frais scolaires »). La plupart des formes de violence sexuelle, autres que les menaces ou le harcèlement, sont considérées comme des blessures, c'est pourquoi le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation est enregistré ici.

6.10 nÉlèvBlessé (Colonne AP)

Il s'agit d'une variable numérique qui compte le nombre d'élèves blessés lors de l'attaque. Si aucun élève n'a été blessé lors de l'attaque, entrez « 0 ». S'il n'y a aucune information indiquant si l'une des personnes blessées était élève, inscrivez « . » pour indiquer les informations manquantes.

Les élèves ou membres du personnel arrêtés, enlevés ou recrutés sont indiqués uniquement dans les catégories ci-dessous, plutôt que marqués comme blessés, sauf si la blessure est explicitement indiquée dans le rapport (par exemple, « 5 élèves ont été blessés avec des matraques avant d'être arrêtés lors d'une manifestation concernant les frais scolaires »). La plupart des formes de violence sexuelle, autres que les menaces ou le harcèlement, sont considérées comme des blessures, c'est pourquoi le nombre d'élèves est enregistré ici.

6.11 nÉlèvBlessé_f (Colonne AQ)

Il s'agit d'une variable numérique qui relaie le nombre d'élèves *filles* blessées lors de l'attaque. Si aucune élève n'a été blessée lors de l'attaque, entrez « 0 ». Si les informations sur le nombre d'élèves blessés ne sont pas ventilées par genre, inscrivez « . » pour indiquer les informations manquantes.

Les élèves arrêtées, enlevées ou recrutées sont indiquées uniquement dans les catégories ci-dessous, plutôt que marquées comme blessées, sauf si la blessure est explicitement indiquée dans le rapport (par exemple, « 5 élèves ont été blessées avec des matraques avant d'être arrêtées lors d'une manifestation concernant les frais scolaires »). La plupart des formes de violence sexuelle, autres que les menaces ou le harcèlement, sont considérées comme des blessures, c'est pourquoi le nombre d'élèves est enregistré ici.

6.12 nEnsBlessé (Colonne AR)

Il s'agit d'une variable numérique qui compte le nombre de membres du personnel de l'éducation blessés lors de l'attaque. Si aucun membre du personnel de l'éducation n'a été blessé lors de l'attaque, entrez « 0 ». S'il n'y a aucune information indiquant si l'une des personnes blessées était membre du personnel de l'éducation, inscrivez « . » pour indiquer les informations manquantes.

Les membres du personnel de l'éducation arrêtés ou enlevés sont indiqués uniquement dans les catégories ci-dessous, plutôt que comme blessés, à moins que la blessure ne soit explicitement mentionnée dans le rapport (par exemple, « 5

enseignants ont été blessés avec des matraques avant d'être arrêtés lors d'une manifestation pour les augmentations de salaire »). La plupart des formes de violence sexuelle, autres que les menaces ou le harcèlement, sont considérées comme des blessures et le nombre de membres du personnel est donc enregistré ici.

6.13 nEnsBlessé_f (Colonne AS)

Il s'agit d'une variable numérique qui compte le nombre de *femmes* membres du personnel de l'éducation qui ont été blessées lors de l'attaque. Si aucune femme du personnel de l'éducation n'a été blessée lors de l'attaque, entrez « 0 ». Si les informations sur le nombre de blessés ne sont pas ventilées par genre, inscrivez « . » pour indiquer les informations manquantes.

Les membres du personnel de l'éducation arrêtées ou enlevées sont indiquées uniquement dans les catégories ci-dessous, plutôt que comme blessées, à moins que la blessure ne soit explicitement mentionnée dans le rapport (par exemple, « *5 enseignantes ont été blessées avec des matraques avant d'être arrêtées lors d'une manifestation pour les augmentations de salaire* »). La plupart des formes de violence sexuelle, autres que les menaces ou le harcèlement, sont considérées comme des blessures et le nombre de membres du personnel est donc enregistré ici.

6.14 nEnlev (Colonne AT)

Il s'agit d'une variable numérique qui permet de relever le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation enlevés ou victimes de disparition forcée lors de l'attaque. Le nombre d'élèves recrutés par les forces armées ou des groupes armés lors d'un incident de recrutement d'enfants est également comptabilisé ici. Si aucun élève ou membre du personnel de l'éducation n'a été enlevé ou n'a disparu lors de l'attaque, entrez « 0 ». Si le nombre total de personnes enlevées ou disparues est présenté, mais que l'on ne sait pas si ces personnes étaient des élèves ou des membres du personnel de l'éducation, inscrivez « . » pour indiquer les informations manquantes.

6.15 nEnlev_f (Colonne AU)

Il s'agit d'une variable numérique qui compte le nombre d'élèves *filles* et de *femmes* membres du personnel de l'éducation enlevées ou disparues de force lors de l'attaque. Le nombre d'élèves recrutées par les forces armées ou des groupes armés lors d'un incident de recrutement d'enfants est également comptabilisé ici. Si aucune élève ou membre du personnel de l'éducation n'a été enlevée ou n'a disparu lors de l'attaque, entrez « 0 ». Si les informations sur le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation enlevés ou disparus ne sont pas ventilées par genre, inscrivez « . » pour indiquer les informations manquantes.

6.16 nÉlèvEnlev (Colonne AV)

Il s'agit d'une variable numérique qui compte le nombre d'élèves enlevés ou disparus de force lors de l'attaque. Le nombre d'élèves recrutés par les forces armées ou des groupes armés lors d'un incident de recrutement d'enfants est également comptabilisé ici. Si aucun élève n'a été enlevé ou n'a disparu lors de l'attaque, entrez « 0 ». S'il n'y a aucune information indiquant si l'une des personnes enlevées ou disparues était des élèves, inscrivez « . » pour indiquer les informations manquantes.

6.17 nÉlèvEnlev_f (Colonne AW)

Il s'agit d'une variable numérique qui compte le nombre d'élèves *filles* enlevées ou disparues de force lors de l'attaque. Le nombre d'élèves recrutées par les forces armées ou par des groupes armés lors d'un incident de recrutement d'enfants est également comptabilisé ici. Si aucune élève n'a été enlevée ou n'a disparu lors de l'attaque, entrez « 0 ». Si les informations sur le nombre d'élèves enlevés ou disparus ne sont pas ventilées par genre, saisissez « . » pour indiquer les informations manquantes.

6.18 nEnsEnlev (Colonne AX)

Il s'agit d'une variable numérique qui permet de relever le nombre de membres du personnel de l'éducation enlevés ou disparus de force lors de l'attaque. Si aucun membre du personnel de l'éducation n'a été enlevé ou n'a disparu lors de l'attaque, entrez « 0 ». S'il n'y a aucune information indiquant si l'une des personnes enlevées ou disparues était membre du personnel de l'éducation, inscrivez « . » pour indiquer les informations manquantes.

6.19 nEnsEnlev_f (Colonne AY)

Il s'agit d'une variable numérique qui compte le nombre de *femmes* membres du personnel de l'éducation enlevées ou disparues de force lors de l'attaque. Si aucune femme du personnel de l'éducation n'a été enlevée ou n'a disparu lors de l'attaque, entrez « 0 ». Si les informations sur le nombre de membres du personnel enlevés ou disparus ne sont pas ventilées par genre, inscrivez « . » pour indiquer les informations manquantes.

6.20 nArrêté (Colonne AZ)

Il s'agit d'une variable numérique qui relève le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation détenus ou arrêtés. Si aucun élève ou membre du personnel de l'éducation n'a été détenu ou arrêté, inscrivez « 0 ». Si un nombre total de personnes détenues ou arrêtées est signalé, mais qu'il n'y a aucune information indiquant si l'une de ces personnes était élève ou membre du personnel de l'éducation, inscrivez « . » pour indiquer les informations manquantes.

6.21 nArrêté_f (Colonne BA)

Il s'agit d'une variable numérique qui permet de relever le nombre d'élèves *filles* et de *femmes* membres du personnel de l'éducation détenues ou arrêtées. Si aucune élève ou membre du personnel de l'éducation n'a été détenue ou arrêtée, inscrivez « 0 ». Si les informations sur le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation détenus ou arrêtés ne sont pas ventilées par genre, inscrivez « . » pour indiquer les informations manquantes.

6.22 nÉlèvArrêté (Colonne BB)

Il s'agit d'une variable numérique qui compte le nombre d'élèves détenus ou arrêtés. Si aucun élève n'a été détenu ou arrêté, inscrivez « 0 ». S'il n'y a aucune information indiquant si l'une des personnes détenues ou arrêtées était élève, inscrivez « . » pour indiquer les informations manquantes.

6.23 nÉlèvArrêté_f (Colonne BC)

Il s'agit d'une variable numérique qui compte le nombre d'élèves *filles* détenues ou arrêtées. Si aucune élève n'a été détenue ou arrêtée, inscrivez « 0 ». Si les informations sur le nombre d'élèves détenus ou arrêtés ne sont pas ventilées par genre, inscrivez « . » pour indiquer les informations manquantes.

6.24 nEnsArrêté (Colonne BD)

Il s'agit d'une variable numérique qui compte le nombre de membres du personnel de l'éducation détenus ou arrêtés. Si aucun membre du personnel de l'éducation n'a été détenu ou arrêté, inscrivez « 0 ». S'il n'y a aucune information indiquant si l'une des personnes détenues ou arrêtées était membre du personnel de l'éducation, inscrivez « . » pour indiquer les informations manquantes.

6.25 nEnsArrêté_f (Colonne BE)

Il s'agit d'une variable numérique qui compte le nombre de *femmes* membres du personnel de l'éducation détenues ou arrêtées. Si aucune femme membre du personnel de l'éducation n'a été détenue ou arrêtée, inscrivez « 0 ». Si les informations sur le nombre de membres du personnel détenus ou arrêtés ne sont pas ventilées par genre, inscrivez « . » pour indiquer les informations manquantes.

6.26 nMenace (Colonne BF)

Il s'agit d'une variable numérique qui compte le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation qui ont reçu des menaces. Si aucun élève ou membre du personnel de l'éducation n'a été menacé, entrez « 0 ». Si un nombre total de personnes menacées est signalé, mais qu'il n'y a aucune information indiquant si l'une d'entre elles était élève ou membre du personnel de l'éducation, entrez « . » pour indiquer les informations manquantes. Les menaces de recrutement d'enfants sont incluses, tout comme les menaces de violence sexuelle et de harcèlement sexuel.

6.27 nMenace_f (Colonne BG)

Il s'agit d'une variable numérique qui compte le nombre d'élèves *filles* et *femmes* membres du personnel de l'éducation qui ont reçu des menaces. Si aucune élève ou membre du personnel de l'éducation n'a été menacée, entrez « 0 ». Si les informations sur le nombre d'élèves et de membres du personnel de l'éducation menacés ne sont pas ventilées par genre, saisissez « . » pour indiquer les informations manquantes. Les menaces de recrutement d'enfants sont incluses, tout comme les menaces de violence sexuelle et de harcèlement sexuel.

6.28 nÉlèvMenace (Colonne BH)

Il s'agit d'une variable numérique qui compte le nombre d'élèves menacés. Si aucun élève n'a été menacé, inscrivez « 0 ». S'il n'y a aucune information indiquant si l'une des personnes menacées était élève, entrez « . » pour indiquer les informations manquantes. Les menaces de recrutement d'enfants sont incluses, tout comme les menaces de violence sexuelle et de harcèlement sexuel.

6.29 nÉlèvMenace_f (Colonne BI)

Il s'agit d'une variable numérique qui compte le nombre d'élèves *filles* menacées. Si aucune élève n'a été menacée, inscrivez « 0 ». Si les informations sur le nombre d'élèves menacés ne sont pas ventilées par genre, saisissez « . » pour indiquer les informations manquantes. Les menaces de recrutement d'enfants sont incluses, tout comme les menaces de violence sexuelle et de harcèlement sexuel.

6.30 nEnsMenace (Colonne BJ)

Il s'agit d'une variable numérique qui compte le nombre de membres du personnel de l'éducation menacés. Si aucun membre du personnel de l'éducation n'a été menacé, inscrivez « 0 ». S'il n'y a aucune information indiquant si l'une des personnes menacées était membre du personnel de l'éducation, inscrivez « . » pour indiquer les informations manquantes. Les menaces de violence sexuelle et de harcèlement sexuel sont incluses.

6.31 nEnsMenace_f (Colonne BK)

Il s'agit d'une variable numérique qui compte le nombre de *femmes* membres du personnel de l'éducation menacées. Si aucune femme membre du personnel de l'éducation n'a été menacée, entrez « 0 ». Si les informations sur le nombre de personnes menacées ne sont pas ventilées par genre, inscrivez « . » pour indiquer les informations manquantes. Les menaces de violence sexuelle et de harcèlement sexuel sont incluses.

7 NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS ENDOMMAGÉS OU DÉTRUITS

Les établissements d'enseignement sont définis dans l'introduction. Plus de détails peuvent être trouvés dans le document Définition et notes méthodologiques.

7.1 nÉtabDét (Colonne BL)

Il s'agit d'une variable numérique qui compte le nombre d'établissements scolaires détruits lors de l'attaque au point de les rendre inutilisables. Si aucune installation n'a été détruite lors de l'attaque, entrez « 0 ». S'il n'y a pas d'informations sur l'étendue des dommages ou de la destruction des établissements d'enseignement en raison de l'attaque, inscrivez « . » pour indiquer les informations manquantes.

7.2 nÉtabDét_f (Colonne BM)

Il s'agit d'une variable numérique qui compte le nombre d'établissements d'enseignement où se rendent des *élèves filles* qui ont été détruits et rendus inutilisables lors de l'attaque. Si aucun établissement où se rendent uniquement des élèves filles n'a été détruit, inscrivez « 0 ». Si les informations sur le nombre d'installations détruites ne sont pas ventilées par genre, inscrivez « . » pour indiquer les informations manquantes.

7.3 nÉtabDét_m (Colonne BN)

Il s'agit d'une variable numérique qui compte le nombre d'établissements d'enseignement où se rendent uniquement des *élèves garçons* qui ont été détruits et rendus inutilisables lors de l'attaque. Si aucune installation où se rendent uniquement des élèves garçons n'a été détruite, entrez « 0 ». Si les informations sur le nombre d'installations détruites ne sont pas ventilées par genre, inscrivez « . » pour indiquer les informations manquantes.

7.4 nÉtabDét_mix (Colonne BO)

Il s'agit d'une variable numérique qui compte le nombre d'établissements d'enseignement *mixtes* détruits et rendus inutilisables lors de l'attaque. Si aucun établissement mixte n'a été détruit, inscrivez « 0 ». Si les informations sur le nombre d'installations détruites ne sont pas ventilées par genre, inscrivez « . » pour indiquer les informations manquantes.

7.5 nÉtabEnd (Colonne BP)

Il s'agit d'une variable numérique qui compte le nombre d'établissements d'enseignement endommagés lors de l'attaque. Si aucune installation n'a été endommagée lors de l'attaque, entrez « 0 ». S'il n'y a pas d'informations sur l'étendue des dommages ou de la destruction des établissements d'enseignement en raison de l'attaque, inscrivez « . » pour indiquer les informations manquantes.

7.6 nÉtabEnd_f (Colonne BQ)

Il s'agit d'une variable numérique qui compte le nombre d'établissements d'enseignement où se rendent uniquement des *élèves filles* endommagés par l'attaque. Si aucune installation où se rendent uniquement des élèves filles n'a été endommagée, inscrivez « 0 ». Si ces informations ne sont pas ventilées par genre, saisissez « . » pour indiquer les informations manquantes.

7.7 nÉtabEnd_m (Colonne BR)

Il s'agit d'une variable numérique qui compte le nombre d'établissements d'enseignement où se rendent uniquement des *élèves garçons* endommagés lors de l'attaque. Si aucune installation où se rendent uniquement des élèves garçons n'a été endommagée, inscrivez « 0 ». Si ces informations ne sont pas ventilées par genre, saisissez « . » pour indiquer les informations manquantes.

7.8 nÉtabEnd mix (Colonne BS)

Il s'agit d'une variable numérique qui compte le nombre d'établissements d'enseignement *mixtes* endommagés lors de l'attaque. Si aucune installation mixte n'a été endommagée, inscrivez « 0 ». Si ces informations ne sont pas ventilées par genre, saisissez « . » pour indiquer les informations manquantes.

8 IMPACT

Les variables suivantes s'appliquent uniquement aux attaques contre les écoles, aux attaques contre les établissements d'enseignement supérieur et à l'utilisation militaire des écoles et des universités. Si *Type d'évènement* est une autre forme d'attaque, entrez « 0 » ou cochez « N/A », selon le cas.

L'exception est lorsqu'une école est fermée en raison d'une autre catégorie d'attaque (*Type d'évènement*). Par exemple, si une école est fermée après la répression des manifestations ou si un enseignant est tué, les colonnes suivantes peuvent être remplies avec des informations sur l'école du manifestant ou de l'enseignant.

8.1 nÉcoFermée (Colonne BT)

Le nombre d'écoles ou d'universités fermées temporairement ou définitivement en raison de l'attaque ou de l'utilisation militaire. Il n'enregistre que le ou les établissements d'enseignement directement affectés (les fermetures d'établissements non directement attaqués sont examinées ci-dessous). Si aucune école ou université n'a été fermée, entrez « 0 ». Si aucune information sur la fermeture des écoles ou des universités n'est disponible, saisissez « . » pour indiquer les informations manquantes ; ne présumez pas qu'une école est fermée parce qu'elle a été détruite. Généralement, « 1 » est noté ici, sauf si un décompte mentionne plusieurs fermetures d'écoles, ou bien dans les cas où un seul incident d'attaque implique plusieurs écoles.

Si l'attaque visait des élèves ou des éducateurs et que leur école ou université a été fermée en conséquence, il s'agit du nombre d'écoles ou d'universités fréquentées par les élèves, ou bien où les éducateurs sont employés.

8.2 nÉcoFermée_f (Colonne BU)

Le nombre d'écoles ou d'universités où se rendent uniquement *des filles* ou *des femmes* qui sont temporairement ou définitivement fermées en raison de l'attaque ou de l'utilisation militaire. Il n'enregistre que le ou les établissements d'enseignement directement affectés (les fermetures d'établissements non directement attaqués sont examinées ci-dessous). Si aucune école ou université réservée aux filles ou aux femmes n'a été fermée, inscrivez « 0 ». Si aucune information ventilée selon le genre n'est disponible, saisissez « . » pour indiquer les informations manquantes ; ne présumez pas qu'une école est fermée parce qu'elle a été détruite.

Si l'attaque visait des élèves ou des éducatrices et que leur école ou université a été fermée en conséquence, il s'agit du nombre d'écoles ou d'universités fréquentées par les élèves, ou bien où les éducatrices sont employées.

8.3 nÉcoFermée_m (Colonne BV)

Le nombre d'écoles ou d'universités où se rendent uniquement *des garçons* ou *des hommes* qui sont temporairement ou définitivement fermées en raison de l'attaque ou de l'utilisation militaire. Il n'enregistre que le ou les établissements d'enseignement directement affectés (les fermetures d'établissements non directement attaqués sont examinées ci-dessous). Si aucune école ou université où se rendent uniquement des garçons ou des hommes n'a été fermée, inscrivez « 0 ». Si aucune information ventilée selon le genre n'est disponible, saisissez « . » pour indiquer les informations manquantes ; ne présumez pas qu'une école est fermée parce qu'elle a été détruite.

Si l'attaque visait des élèves ou des éducateurs et que leur école ou université a été fermée en conséquence, il s'agit du nombre d'écoles ou d'universités fréquentées par les élèves, ou bien où les éducateurs sont employés.

8.4 nÉcoFermée_mix (Colonne BW)

Le nombre d'écoles ou d'universités desservant *tous les élèves* qui sont temporairement ou définitivement fermées en raison de l'attaque ou de l'utilisation militaire. Il n'enregistre que le ou les établissements d'enseignement directement affectés (les fermetures d'établissements non directement attaqués sont examinées ci-dessous). Si aucune école mixte ou université n'a été fermée, inscrivez « 0 ». Si aucune information ventilée selon le genre n'est disponible, saisissez « . » pour indiquer les informations manquantes ; ne présumez pas qu'une école est fermée parce qu'elle a été détruite.

Si l'attaque visait des élèves ou des éducateurs et que leur école ou université a été fermée en conséquence, il s'agit du nombre d'écoles ou d'universités fréquentées par les élèves, ou bien où les éducateurs sont employés.

8.5 nÉcoDuréeFermeture (Colonne BX)

Durée approximative, exprimée en jours, pendant laquelle l'école ou l'université a été fermée en raison de l'attaque ou de l'utilisation militaire. Si l'école ou l'université n'a pas été fermée en raison de l'attaque, entrez « 0 ». Si plus d'une école ou université est fermée en raison de l'attaque, additionnez les durées et enregistrez le nombre total de jours.

Étant donné que les rapports indiquent souvent qu'une école ou une université a été fermée ou occupée pendant un mois ou une demi-année, le codeur peut avoir besoin d'effectuer des calculs de base pour déterminer le nombre de jours. Si l'école ou l'université est signalée comme étant toujours fermée, calculez le nombre de jours entre l'attaque et la date de publication du rapport ; ne faire aucune supposition quant à savoir si l'école ou l'université est restée fermée après la publication. Voir l'Annexe Définitions et concepts clés pour plus de détails sur les estimations prudentes et le comptage.

8.6 nÉcoFermée_indirect (Colonne BY)

Le nombre d'écoles ou d'universités qui n'ont pas été directement attaquées mais qui ont été temporairement ou définitivement fermées en raison de l'attaque pour laquelle des informations sont saisies. Si aucune école ou université autre que celles attaquées n'a été fermée, entrez « 0 ». Si aucune information ne permet de savoir si des écoles ou des universités autres que celles directement attaquées ont été fermées, saisissez « . » pour indiquer les informations manquantes.

8.7 nDuréeUtiMil (Colonne BZ)

Durée approximative, exprimée en jours, pendant laquelle l'école ou l'université a été utilisée à des fins militaires. Comptez l'occupation partielle ainsi que l'occupation complète lors de la détermination de la durée. Si l'école ou l'université n'a pas été utilisée à des fins militaires, enregistrez le nombre de jours sous la forme « 0 ».

Étant donné que les rapports indiquent souvent qu'une école ou une université a été utilisée pendant un mois ou une demi-année, le codeur peut avoir besoin d'effectuer des calculs de base pour déterminer le nombre de jours. Si l'école ou l'université est signalée comme toujours occupée, calculez le nombre de jours entre l'attaque et la date de publication du rapport ; ne faire aucune supposition quant à savoir si l'école ou l'université est restée fermée après la publication. Voir le document Définition et concepts clés pour plus de détails sur les estimations prudentes et le comptage. (Ce nombre ne correspond souvent pas au nombre enregistré en 8.5, car certaines écoles restent ouvertes pendant l'utilisation militaire et certaines fermetures se poursuivent après l'évacuation de l'école).

8.8 nEffectif (Colonne CA)

Le nombre d'élèves inscrits à l'école ou à l'université où l'attaque ou bien l'utilisation militaire a eu lieu. Si aucune information sur le nombre d'élèves inscrits n'est disponible, saisissez « . » pour indiquer les informations manquantes.

Si l'attaque visait des élèves ou des éducateurs, et que leur école ou université a été fermée en conséquence, il s'agit du nombre d'élèves inscrits là où l'élève est inscrit, ou bien où l'éducateur est employé.

8.9 nEffectif_f (Colonne CB)

Le nombre d'*élèves filles* inscrites dans une école ou une université où l'attaque a eu lieu. Si les informations sur le nombre d'inscrits ne sont pas ventilées selon le genre, saisissez « . » pour indiquer les informations manquantes.

Si l'attaque visait des élèves filles ou des éducatrices et que leur école ou université a fermé en conséquence, il s'agit du nombre d'élèves inscrites à l'école ou à l'université où l'élève est inscrite, ou bien où l'éducatrice est employée.

8.10 nPersonnel (Colonne CC)

Le nombre d'enseignants et de membres du personnel de l'éducation travaillant à l'école ou à l'université où l'attaque a eu lieu. Si aucune information sur le nombre d'enseignants et de membres du personnel de l'éducation n'est disponible, saisissez « . » pour indiquer les informations manquantes.

Si l'attaque visait des élèves ou des éducateurs et que leur école ou université a fermé en conséquence, il s'agit du nombre de membres du personnel employés à l'école ou à l'université où l'élève est inscrit, ou bien où l'éducateur est employé.

8.11 nPersonnel_f (Colonne CD)

Le nombre d'*enseignantes* et de membres du personnel de l'éducation *femmes* travaillant à l'école ou à l'université où l'attaque a eu lieu. Si les informations sur le nombre d'enseignants et de membres du personnel de l'éducation ne sont pas ventilées selon le genre, saisissez « . » pour indiquer les informations manquantes.

Si l'attaque visait des élèves ou des éducatrices et que leur école ou université a fermé en conséquence, il s'agit du nombre de femmes employées à l'école ou à l'université où l'élève est inscrite, ou bien où l'éducatrice est employée.

9 INFORMATION ADMINISTRATIVE

9.1 SaisiPar (Colonne CE)

Ceci est ouvert. Le nom de la personne qui saisit les informations dans la feuille de calcul est enregistré.

9.2 DateSaisie (Colonne CF)

La date à laquelle les informations ont été saisies.

9.3 Sources (Colonnes CG, CJ, CM, CP, CS)

Il y a cinq colonnes pour saisir les sources, qui doivent être enregistrées comme une citation complète.

9.4 TypesSource (Colonnes CH, CK, CN, CQ, CT)

Il y a cinq colonnes pour identifier le type de chaque source. Les sept options suivantes sont disponibles :

- ONU : la source est un rapport ou un article de l'ONU.
- ONGI : la source est un rapport ou un article d'une ONG internationale.
- Société civile : la source est un rapport ou un article d'une organisation de la société civile opérant dans le pays où l'attaque a eu lieu.
- ACLED : la source est un article ou un rapport identifié par le Projet Armed Conflict Location and Event Data.
- GTD : la source est un article ou un rapport identifié par la Global Terrorism Database de l'Université du Maryland.
- Médias : la source est un rapport des médias.
- Autre : toute source autre que celles listées ci-dessus.

9.5 SourceConfid (Colonnes CI, CL, CO, CR, CU)

Il y a cinq colonnes pour identifier si la source de l'information est confidentielle ou non. Les trois options suivantes sont disponibles :

- Ouverte : la source est un document accessible au public.
- Privée-confidentielle : la source a été partagée en privé et en toute confidentialité. Les informations ne doivent pas être citées publiquement.
- Privée-non confidentielle : la source a été partagée en privé mais peut être citée selon accord.

ANNEXE A – DÉFINITIONS ET CONCEPTS CLÉS

Définitions

Les attaques contre l'éducation sont définies comme tout usage réel de la force ou la menace contre les élèves, les enseignants, les universitaires, le personnel de soutien à l'éducation et de transport (par exemple, les concierges, les chauffeurs de bus), les responsables de l'éducation, les bâtiments, les ressources ou les installations scolaires (y compris les autobus scolaires). Elles sont perpétrées par les forces armées, d'autres forces de sécurité étatiques ou par des groupes armés non étatiques pour des raisons politiques, militaires, idéologiques, sectaires, ethniques ou religieuses. Les attaques qui ont des motivations criminelles claires, ou qui sont perpétrées par des hommes armés isolés, ne sont pas incluses.

La GCPEA divise les attaques contre l'éducation et l'utilisation militaire en six sous-catégories :

Attaques contre les écoles : attaques violentes ciblées ou menaces d'attaques violentes contre les infrastructures d'une école primaire ou secondaire, ou dommages collatéraux à cette infrastructure en raison de combats ou d'attaques aveugles. Il s'agit notamment d'incendies volontaires, d'attentats à la bombe, de frappes aériennes, de bombardements ou de tirs croisés.

Attaques contre des élèves, des enseignants et autres membres du personnel de l'éducation : attaques violentes ciblées ou menaces d'attaque contre des élèves ou des éducateurs du primaire ou du secondaire, qui ont lieu dans les établissements scolaires ou sur le chemin de l'école, ou qui ciblent ces personnes d'une autre manière pour des raisons connexes à l'éducation. Sont également inclus les cas dans lesquels la répression vise à faire taire les élèves ou le personnel de l'éducation dans le contexte de l'éducation (par exemple, en milieu scolaire ou lors de manifestations liées à l'éducation). Les exemples incluent les meurtres ciblés, les blessures, la torture, les enlèvements, les disparitions forcées, les menaces de violence, le recours à la force ou l'arrestation d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation.

Utilisation militaire d'écoles ou d'universités : cas dans lesquels des forces armées, d'autres forces de sécurité de l'État ou des groupes armés non étatiques occupent des écoles et les utilisent à des fins qui soutiennent un effort militaire, comme des bases, des casernes et des abris temporaires pour les personnes associées avec les forces combattantes ; pour les positions de combat, les installations de stockage d'armes et les centres de détention et d'interrogatoire ; et pour l'entraînement militaire ou les exercices des soldats.

Recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école : cas dans lesquels les forces armées, d'autres forces de sécurité de l'État ou des groupes armés non étatiques recrutent de force des enfants dans leurs écoles ou sur les itinéraires scolaires. La GCPEA considère tout recrutement d'enfants de moins de 18 ans comme un recrutement d'enfants, conformément aux normes internationales, quels que soient les instruments juridiques ou autres engagements signés par les États ou les groupes armés. Les enfants peuvent être recrutés comme combattants, espions ou sources de renseignements ; pour le travail domestique ; pour transporter des armes ou d'autres matériaux ; ou à toute autre fin associée à l'acteur armé.

Violence sexuelle à l'école ou à l'université, ou sur le chemin de celles-ci : cas dans lesquels les forces armées, d'autres forces de sécurité de l'État ou des groupes armés non étatiques violent, harcèlent ou abusent sexuellement des élèves ou des éducatrices ; enlèvent des élèves ou des éducatrices à des fins sexuelles ; recrutent des élèves ou des éducatrices pour exercer une fonction sexuelle au sein d'une force armée ou d'un groupe armé ; ou menacent de se livrer à un tel comportement.

Attaques contre l'enseignement supérieur : attaques violentes ciblées ou menaces d'attaque violente contre l'infrastructure de l'enseignement supérieur ou dommages collatéraux à cette infrastructure en raison de combats ou d'attaques aveugles. Comprend également des attaques violentes ou des menaces d'attaque ciblées contre des étudiants, des professeurs ou du personnel universitaires, ainsi que les cas dans lesquels la répression violente, notamment l'usage excessif de la force, est utilisée contre des étudiants ou du personnel de l'éducation sur le campus, dans le cadre de manifestations liées à l'éducation ou liées à leurs travaux universitaires.

Les élèves sont définis comme tout apprenant qui étudie dans un établissement d'enseignement formel ou non formel.

Le personnel de l'éducation désigne toute personne travaillant professionnellement ou faisant du bénévolat dans le système éducatif, à quelque niveau que ce soit. Le personnel peut inclure des enseignants, des universitaires, des responsables de l'éducation ou du personnel de soutien à l'éducation et de transport, tels que : administrateurs de l'éducation, concierges, chauffeurs de bus et bibliothécaires.

Les établissements d'enseignement sont définis comme tout site où les élèves apprennent d'un instructeur désigné, ou bien où le processus d'apprentissage est pris en charge, à n'importe quel niveau d'apprentissage. Outre les écoles primaires et secondaires, cela comprend les écoles maternelles, les jardins d'enfants, les universités, les instituts de formation technique et professionnelle et les sites d'éducation non formelle, ainsi que les dortoirs des élèves ou des enseignants, les bus scolaires et les entrepôts ou véhicules dédiés au stockage ou au transport de matériel éducatif. Ces installations peuvent être gérées par l'État ou d'autres entités, notamment des organisations religieuses.

Le matériel pédagogique comprend les manuels, les dossiers scolaires ou les fournitures d'enseignement et d'apprentissage.

Les forces armées étatiques peuvent comprendre des forces militaires et armées nationales. **Les forces multinationales** comprennent les forces régionales et les forces de maintien de la paix des Nations Unies. **Les autres forces de sécurité de l'État** comprennent les groupes paramilitaires, les forces de l'ordre, la police paramilitaire, les policiers agissant en tant que combattants dans un conflit armé et les services de renseignement ou de sécurité.

Les groupes armés non étatiques peuvent inclure des groupes rebelles, d'opposition, séparatistes ou extrémistes, mais n'incluent pas les organisations criminelles.

La force excessive est toute force qui excède ce qui est nécessaire pour l'accomplissement des fonctions d'application de la loi.¹⁸ Cela inclut les cas dans lesquels les forces armées, les forces de l'ordre ou d'autres entités de sécurité de l'État utilisent des munitions réelles, des gaz lacrymogènes ou des canons à eau, ou toute autre force contre des élèves ou du personnel de l'éducation lors de manifestations liées à l'éducation.

Une **manifestation liée à l'éducation** soit (a) a lieu sur le terrain de l'école, quel que soit son objectif, ou (b) est liée à l'éducation, même si elle a lieu hors de l'école. Les manifestations liées à l'éducation n'incluent pas les incidents dans lesquels des élèves ou du personnel participent à des manifestations hors campus sans rapport avec l'éducation, même si les dirigeants de la manifestation étaient des élèves.

Une **arrestation** fait référence à l'arrestation, l'inculpation, la détention ou l'emprisonnement d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation. Bien que « détention » (soupçon raisonnable) et « arrestation » (cause probable) soient des notions différentes dans l'application de la loi, le langage utilisé dans les médias ou d'autres rapports peut les confondre.

Les **dommages** sont définis comme tout dommage physique, qu'il soit superficiel ou grave, infligé à un établissement d'enseignement lors d'un incident d'attaque.

La **destruction** se produit lorsqu'un établissement d'enseignement est entièrement détruit lors d'un incident d'attaque. Un établissement d'enseignement est considéré comme « entièrement détruit » si une source indique qu'il a été « entièrement détruit », « détruit » ou « rendu inutilisable ».

Les **armes explosives** comprennent les bombes aériennes, les projectiles d'artillerie, les missiles et les roquettes, les mortiers, les mines antipersonnel et les engins explosifs improvisés. Certains sont lancés depuis les airs, tandis que d'autres sont lancés à partir du sol ; ils créent généralement une zone de souffle et de fragmentation avec le potentiel de tuer, blesser ou endommager quiconque ou quoi que ce soit à l'intérieur de cette zone.

L'enlèvement est défini comme l'éloignement d'une personne par la persuasion, la fraude ou la force.

Le Manuel de codage fournit des détails supplémentaires pour définir les attaques contre l'éducation et les termes associés.

¹⁸ Pour plus d'informations sur le recours à une force excessive et le droit des droits humains, voir Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *Normes internationales relatives aux droits de l'homme pour l'application des lois*, ou *Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois*.

Notes sur le champ d'application

Les attaques contre l'éducation n'incluent *pas* la violence perpétrée par des organisations criminelles ou des individus, tels que des hommes armés isolés, sans affiliation à des forces armées, à d'autres forces de sécurité étatiques ou à des groupes armés non étatiques. De même, la violence perpétrée par des enseignants contre des élèves, des élèves contre d'autres élèves, des élèves contre des enseignants, ou par des élèves ou des enseignants contre des établissements d'enseignement n'est *pas* considérée comme une attaque contre l'éducation dans le cadre de ce *Kit pratique*, à moins que ces personnes ne soient affiliées à une force ou groupe armé et agissant à ce titre.

Dans un grand nombre de cas, il est facile de déterminer quelle force ou groupe armé est responsable d'une attaque contre l'éducation ou de l'utilisation militaire d'un établissement d'enseignement. Par exemple, l'auteur peut publier une déclaration revendiquant la responsabilité de l'action, une agence des Nations Unies ou une ONG peut enquêter et publier des conclusions, ou un système de justice local ou international peut condamner un auteur coupable d'une attaque ou d'utilisation militaire. Dans de tels cas, ces informations sont prises en compte pour déterminer si un événement peut être qualifié d'attaque contre l'éducation. Parfois, cependant, l'auteur d'un événement violent est inconnu. Par exemple, un incendie peut sembler avoir été intentionnellement allumé dans une école, mais il peut être difficile de savoir si des criminels ou une force armée ou un groupe armé ont mis le feu et, par conséquent, si l'événement est un incendie criminel ordinaire ou s'il peut être qualifié d'attaque contre l'éducation. Dans de tels cas, les utilisateurs du *Kit pratique* doivent se fier à d'autres détails pour déterminer si la violence répond aux critères d'attaque contre l'éducation ou d'utilisation militaire, notamment pour déterminer s'il existe un modèle établi d'attaques contre l'éducation par des forces ou des groupes armés dans ce contexte.

Les rapports d'incident et les données agrégées expliqués :

Incident : une attaque contre l'éducation ou un cas d'utilisation militaire d'un établissement d'enseignement.

Données agrégées : un décompte des attaques contre l'éducation ou de l'utilisation militaire des établissements d'enseignement, souvent sur une période de temps telle qu'un mois ou une année, publié sous forme de nombre unique par une source unique. Un décompte agrégé contient au moins deux incidents, mais les détails sur ces incidents individuels ne sont pas disponibles. (Les décomptes agrégés sont distincts des décomptes d'incidents, car il s'agit d'un chiffre publié par une organisation unique, plutôt que d'une compilation de rapports d'incidents provenant de nombreuses organisations).

Exemples d'incidents et de décomptes agrégés provenant de sources externes :

Exemple de **rapport d'incident** : « Au cours des deux dernières semaines, les écoles secondaires de Tabotaki et Dan-Marké ont fermé en raison de menaces proférées par des membres présumés de groupes armés. Le département de l'enseignement secondaire de Tillabéri a amené 80 élèves, dont 28 filles, dans une zone plus sécurisée du village d'Abala où ils continueront de poursuivre leurs études en vue de leurs examens finaux prévus du 6 au 8 août ... Selon les autorités locales, au 10 mars, 263 écoles restent fermées en raison de l'insécurité dans la région de Tillabéri. »¹⁹

Exemple de **données agrégées** (école) : « Les Nations Unies ont vérifié 24 attaques contre des écoles (9) et des hôpitaux (15), dont aucune n'était attribuée. »²⁰

Exemple de **données agrégées** (utilisation militaire) : « Quatre incidents d'utilisation militaire d'écoles par les Forces de mobilisation populaire ont été vérifiés. »²¹

Exemple de cas où il est possible de **mal classer un événement** (en raison du manque de différenciation entre les installations et le personnel) : « Trois attaques ont affecté des écoles et le personnel protégé associé. »²²

¹⁹ OCHA, « West and Central Africa: Weekly Regional Humanitarian Snapshot », juillet 2020, <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/External%20Weekly%2023%20-%2029%20June%202020.pdf> (consulté le 7 octobre 2020).

²⁰ Assemblée générale et Conseil de sécurité de l'ONU, « Children and Armed Conflict: Report of the Secretary General », S/2020/525, 9 juin 2020, para. 103.

²¹ Assemblée générale et Conseil de sécurité de l'ONU, « Children and Armed Conflict: Report of the Secretary General », S/2020/525, 9 juin 2020, para. 73.

²² Assemblée générale et Conseil de sécurité de l'ONU, « Children and Armed Conflict: Report of the Secretary General », S/2020/525, 9 juin 2020, para. 47.

Exemple de rapport **n'incluant pas le nombre exact** d'élèves ou de membres du personnel touchés : « Lundi, la police a dû recourir au canon à eau et aux lathis... à cause de quoi quelques enseignants se sont plaints d'avoir été blessés à la tête. Des professeurs d'informatique de tout Haryana se sont réunis dans le secteur 5 à Panchkula pour protester contre le gouvernement de l'État. Ils ont affirmé que le gouvernement ignorait leurs demandes de longue date, notamment l'augmentation de leurs salaires et des emplois permanents. »²³

Notes sur le comptage

Lorsque les rapports utilisent un langage imprécis pour indiquer le nombre d'élèves ou de membres du personnel de l'éducation tués, les chiffres sont calculés comme suit : **quelques-uns** sont comptés comme 3 ; des **dizaines** est compté comme 20 ; **une douzaine** équivaut à 12 ; des **douzaines** équivaut à 24 ; des **centaines** équivaut à 200 ; **une foule** équivaut à 20 ; **des foules** correspondent à 40 ; **élèves** (par exemple, « des élèves ont été tués ») est compté comme 2 ; **enseignants** (par exemple, « des enseignants ont été tués ») est compté comme 2. Si le rôle en tant qu'apprenant ou éducateur des personnes tuées n'est pas clair (par exemple, il n'est pas clair si les personnes tuées étaient des élèves ou du personnel de l'éducation par opposition à d'autres civils ou combattants), alors ces chiffres devraient être exclus du décompte.

Si un établissement d'enseignement est utilisé comme centre pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays au moment de l'attaque, les élèves ou le personnel de l'éducation tués ou blessés ne sont pas comptés dans le nombre total d'élèves et de personnel de l'éducation tués ou blessés dans l'attaque parce qu'ils n'ont pas été tués ou blessés en leur qualité d'élèves ou de personnel de l'éducation.

Le Manuel de codage fournit des détails supplémentaires sur la façon de compter les attaques contre l'éducation et les victimes.

²³ « Cops use water cannon, lathicharge to disperse protesting teachers in Panchkula », The Times of India, 17 septembre 2019, http://timesofindia.indiatimes.com/articleshow/71164984.cms?utm_source=contentofinterest&utm_medium=text&utm_campaign=cppst (consulté le 7 octobre 2020).

ANNEXE B – EXEMPLES D'OUTILS

Cette section est encore en cours de développement mais comprendra une gamme d'outils collectés auprès de différents partenaires du Cluster Éducation. En plus des formulaires de collecte de données ci-dessous, des évaluations des besoins en éducation et d'autres documents pertinents sont disponibles sur la page Web d'OCHA sur la réponse humanitaire.

Du Cluster Éducation Irak :

Iraq Education Cluster **Formulaire de rapport du Cluster : Attaques contre l'éducation et utilisation des écoles à des fins militaires et non éducatives**

Agence déclarante :

Date du rapport:

Date de l'incident:

Nom du contact de rapport :

Adresse e-mail du contact de rapport :

Téléphone :

Source du contact signalant :

Principal (le contact signalant a été témoin de l'incident)

Secondaire (le contact déclarant a reçu le rapport d'une autre source)

Si le contact signalant a reçu le rapport d'une autre source, cette source est-elle crédible?

Ne sait pas

Oui, très crédible

Peu crédible

Pas crédible

Veuillez spécifier :

Cet incident a-t-il été vérifié ?

Oui

Non

Ne sait pas

Si oui, par quelle organisation :

**Utilisation des écoles à des fins non liées à l'éducation
(sélectionnez tout ce qui s'applique)**

**Acteur
Armé**

Civils

Autre (spécifier)

Fermeture de l'école par :

Pillage ou destruction de matériel d'apprentissage et / ou de mobilier scolaire par :

Utilisation de l'école comme caserne, base militaire ou terrain d'entraînement militaire par :

Utilisation de l'école pour le stockage d'armes ou de munitions par :

Utilisation de l'école comme prison ou site d'interrogatoire par :

Autre (spécifiez) :

Cette école est-elle (ou a-t-elle été) utilisée pour abriter
des déplacés internes, des rapatriés ou des réfugiés ?

Actuellement

Par le passé

Ne l'a jamais été

Ne sait pas

Attaques contre l'éducation
(sélectionnez tout ce qui s'applique)

Acteur
Armé

Autre
(spécifier)

Dommages ou démolition de l'école par :

Nombre de personnes touchées

Tirs d'artillerie, bombardement, coups de feu, autres armes dirigées
contre des établissements d'enseignement par :

3-5

6-14

15-18

**Education
personnel**

Installation de tout engin explosif à proximité
ou sur les lieux d'enseignement par :

M

F

M

F

M

F

M

F

Enlèvement ciblé d'apprenants ou
de personnel de l'éducation par :

Recrutement militaire des apprenants
ou du personnel de l'éducation par :

Menaces aux apprenants ou au personnel de l'éducation
qui se rendent à l'école / en reviennent par :

Violence sexuelle contre les apprenants ou le
personnel de l'éducation commise par :

Meurtre des apprenants ou du personnel
de l'éducation par :

Blessure des apprenants ou du personnel
de l'éducation par :

Autre (spécifiez) :

Lieu de(s) (l')incident(s)

Terrain de l'école Chemin de l'école Terrain de loisirs de l'école À proximité immédiate de l'école
 Autre (spécifiez) :

Nom du lieu (école, camp, etc.) :

Location ID:

Gouvernorat :

District:

Village/ville/communauté :

Cette école fonctionne-t-elle actuellement (notamment les jours fériés et les week-ends) ? Oui Non Ne sait pas

Inscriptions avant l'incident :

Inscriptions actuelles :

Description de l'incident (utilisez le dos de la page si nécessaire) :

Liste des termes clés du Formulaire de rapport du Cluster sur les attaques contre l'éducation

Terme	Description
Acteur armé	Aux fins de cet outil de rapport, « acteur armé » est simplement un terme générique désignant soit les forces armées (forces armées étatiques), soit les groupes armés (les acteurs armés non étatiques). Cela a été fait afin de réduire les risques potentiels encourus lors du signalement. Si le contact chargé du rapport souhaite le préciser, cela peut être fait dans la section description de l'outil de rapport.
Attaques contre l'éducation	Toute menace ou usage intentionnel de la force – exercée pour des raisons politiques, militaires, idéologiques, sectaires, ethniques, religieuses ou criminelles – contre des élèves (de tous âges), des éducateurs (enseignants, universitaires, autres personnels de l'éducation, membres de syndicats d'enseignants et des travailleurs de l'aide à l'éducation) et les établissements d'enseignement (tout site utilisé à des fins éducatives, notamment tous les niveaux d'enseignement et les établissements d'enseignement non formels). Cela comprend les attaques dirigées contre des élèves et des éducateurs dans des établissements d'enseignement, ou alors qu'ils se rendent ou reviennent d'un établissement d'enseignement ou ailleurs en raison de leur statut d'élèves ou d'éducateurs ; les attaques contre les militants pro-éducation en raison de leur activisme ; et les attaques contre le personnel de l'éducation, comme les administrateurs et les agents de maintenance ainsi que les travailleurs de l'aide à l'éducation. ²⁴
Attaques contre des écoles	L'une des six violations graves contre les enfants dans les situations de conflit armé identifiées par le Conseil de sécurité de l'ONU. « Attaques contre les écoles » est un terme générique qui désigne à la fois les attaques aveugles et directes contre des écoles qui sont des biens de caractère civil, entraînant un fonctionnement compromis, des dommages partiels ou une destruction totale, ainsi que contre des personnes protégées connexes (enseignants, élèves et autres membres du personnel). Ces incidents comprennent : les attaques physiques, les pillages, les saccages et les destructions gratuites. Dans le cas de personnes protégées apparentées, ces incidents incluent : meurtre, blessure, enlèvement et utilisation comme bouclier humain. ²⁵ Depuis 2011, les attaques contre les écoles (et les hôpitaux) sont un élément déclencheur de l'inscription des parties au conflit dans les annexes du rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés.
Utilisation militaire d'écoles	Désigne un large éventail d'activités dans lesquelles des forces armées ou des groupes armés utilisent l'espace physique d'une école pour soutenir l'effort militaire, que ce soit temporairement ou pendant une période prolongée. Cela comprend, mais sans s'y limiter, l'utilisation d'écoles comme casernes militaires, le stockage d'armes et de munitions, les centres de commandement, le positionnement défensif, les postes d'observation, les positions de tir, les centres d'interrogatoire et de détention, les installations d'entraînement et les terrains de recrutement. ²⁶

²⁴ Voir Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques, <http://www.protectingeducation.org/what-attack-education>

²⁵ Voir OSRSG-CAAC, *Protect Schools and Hospitals: Guidance Note on Security Council Resolution 1998*

²⁶ Ibid

Terme	Description
Agence/contact déclarant	L’organisation et l’individu au sein de cette organisation qui signale l’incident au Cluster Éducation via le formulaire de rapport.
Écoles	Le terme « école » dans tout le document peut être plus précisément considéré comme un « site d’apprentissage » et comprend les espaces d’apprentissage temporaires, l’apprentissage formel et non formel, les institutions laïques et religieuses, les établissements de formation préscolaire, primaire, secondaire, tertiaire et professionnelle. Le terme comprend tous les espaces, structures, infrastructures et terrains liés à l’école qui leur sont rattachés. ²⁷
Vérification	La surveillance des droits de l’enfant, notamment les attaques et l’utilisation militaire des écoles, nécessite une approche impartiale, neutre et objective. Trois considérations principales doivent être prises en compte lors de la vérification des informations : 1) identifier et jauger la source des informations. S’agit-il d’une source principale (c’est-à-dire un témoin oculaire) ou d’une source secondaire (quelqu’un qui est au courant des circonstances générales) ? Les sources primaires sont toujours plus fiables que les sources secondaires. 2) Triangulation ou recoupement des informations concernant l’incident sur la base d’informations provenant de plusieurs sources. 3) Analyse des allégations et des rapports fournis sur la base de connaissances contextuelles, du jugement et d’informations pertinentes provenant d’autres parties prenantes.

²⁷ Ibid

GCPEA Modèle de collecte de données

Nom : _____ **Organisation:** _____

Date du rapport : Jour _____ Mois _____ Année _____

<p>Type de source :</p> <p><input type="checkbox"/> Témoin oculaire</p> <p><input type="checkbox"/> Rapport reçu d'un informateur</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation internationale</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation locale</p> <p><input type="checkbox"/> Autre, préciser : _____</p> <p>La source est-elle crédible ? (cocher une case)</p> <p><input type="checkbox"/> Très</p> <p><input type="checkbox"/> Quelque peu</p> <p><input type="checkbox"/> Inconnu</p>	<p>Date de l'attaque ou de l'utilisation militaire :</p> <p>Jour _____ Mois _____ Année _____</p> <p>La date est-elle approximative ? <input type="checkbox"/> Oui</p> <p>Moment de la journée :</p> <p><input type="checkbox"/> Matin</p> <p><input type="checkbox"/> Après-midi</p> <p><input type="checkbox"/> Soir</p> <p><input type="checkbox"/> Inconnu</p> <p>Autres détails : _____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<p>Lieu d'attaque ou d'utilisation militaire :</p> <p>Commune/Ville : _____</p> <p>District : _____</p> <p>État/province : _____</p> <p>Coordonnées GPS : _____</p> <p>Nom de l'école : _____</p> <p>Code de l'école (MoE) : _____</p> <p>Détails: _____</p> <p>_____</p>
<p>Type d'école :</p> <p><input type="checkbox"/> Publique</p> <p><input type="checkbox"/> Privée</p> <p><input type="checkbox"/> Gérée par une ONG</p> <p><input type="checkbox"/> Communautaire</p> <p><input type="checkbox"/> Informelle</p> <p><input type="checkbox"/> Religieuse</p> <p><input type="checkbox"/> Inconnu</p>	<p>Niveau scolaire :</p> <p><input type="checkbox"/> Pré-primaire</p> <p><input type="checkbox"/> Primaire</p> <p><input type="checkbox"/> Secondaire</p> <p><input type="checkbox"/> Professionnel</p> <p><input type="checkbox"/> Enseignement supérieur</p>	<p>Genre des élèves servis par l'école ou l'université :</p> <p><input type="checkbox"/> Garçons (hommes)</p> <p><input type="checkbox"/> Filles (femmes)</p> <p><input type="checkbox"/> Mixte</p> <p><input type="checkbox"/> Inconnu</p>
<p>Type d'attaque ou d'usage militaire (cocher toute option pertinente) :</p> <p><input type="checkbox"/> Attaque d'un établissement d'enseignement</p> <p><input type="checkbox"/> Attaque contre des élèves ou du personnel</p> <p><input type="checkbox"/> Recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école</p> <p><input type="checkbox"/> Violence sexuelle à l'école ou l'université, ou sur le chemin de celles-ci</p> <p><input type="checkbox"/> Utilisation militaire d'un établissement d'enseignement</p> <p>Intention de l'attaque (cocher une case) :</p> <p><input type="checkbox"/> Ciblée <input type="checkbox"/> Aveugle <input type="checkbox"/> Inconnue</p>		<p>Auteur (cocher toute option pertinente) :</p> <p><input type="checkbox"/> Forces étatiques</p> <p><input type="checkbox"/> Groupe paramilitaire</p> <p><input type="checkbox"/> Groupe armé non étatique</p> <p><input type="checkbox"/> Armée étrangère</p> <p><input type="checkbox"/> Forces multinationales</p> <p><input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser _____</p> <p>_____</p>

Attaque contre une école ou une université

Type d'attaque contre un établissement (cocher toute option pertinente) :

- Frappe aérienne Tirs de mortier Engin explosif improvisé Engin non explosé Incendie Pillage Raid
 Fusillade Menace Autre, préciser : _____

Lieu/frappe de l'attaque (cocher une case) :

- À l'école (université)
 Enceinte scolaire (universitaire)
 Aux environs
 Autre, préciser : _____
 Inconnu

Détails : _____

Damage causé à l'école ou l'université (cocher une case) :

- Aucun
 Endommagée
 Détruite
 Inconnu

Détails : _____

Passer à la section « Détails de l'école ou de l'université », sauf si vous signalez un incident connexe sur ce même formulaire.

Utilisation militaire d'une école ou d'une université

Type d'utilisation (cocher toute option pertinente) :

- Base Caserne Abri Zone de transit Stockage d'armes Centre de détention Terrain d'entraînement
 Point de contrôle Inconnu Autre, préciser : _____

Type d'occupation (cocher une case):

- Total
 Partiel
 Seulement l'enceinte scolaire
 Aux environs des terrains scolaires

Détails : _____

Damage causé à l'école ou l'université (cocher une case):

- Aucun
 Endommagée
 Détruite
 Inconnu

Détails : _____

À la date du rapport, la force armée ou le groupe armé occupait-il toujours l'école ?

- Oui Non Inconnu

Continuer vers la section « Détails de l'école ou de l'université », à moins de signaler un incident connexe sur ce même formulaire.

Attaque contre des élèves, des éducateurs ou d'autres membres du personnel de l'école (ou de l'université)

Type d'attaque (cocher toute option pertinente):

- Meurtre Enlèvement Arrestation Inculpation Fusillade IED UXO Menace Gaz lacrymogène
 Autre, préciser _____

Lieu de l'attaque :

- À l'école (université)
 Sur le chemin de l'école (université)
 Autre, préciser : _____

Inconnu

Détails : _____

Nombre, statut et genre des enseignants et/ou des élèves ciblés ou directement menacés ou blessés lors d'une attaque

(inscrire le nombre d'élèves et/ou d'éducateurs ci-dessous):

	Garçons (hommes)	Filles (femmes)	Inconnu
Élève(s)	_____	_____	_____
Enseignant(s) (ou professeurs)	_____	_____	_____
Personnel éducatif	_____	_____	_____

Passer à la section « Détails de l'école ou de l'université », sauf si vous signalez un incident connexe sur ce même formulaire.

Recrutement d'enfants à l'école ou sur le chemin de l'école

Recruté pour (cocher toute option pertinente):

- Combattant Espion Renseignement Travail domestique Transport Menace Autre, préciser : _____

Lieu de l'attaque :

- À l'école
 Sur le chemin de l'école
 Autre, préciser : _____

Inconnu

Détails: _____

Nombre, âge et genre des élèves ciblés (inscrire le nombre d'élèves ci-dessous):

	3 à 5 ans	6 à 14 ans	15 à 18 ans
Garçon(s)	_____	_____	_____
Fille(s)	_____	_____	_____
Genre inconnu	_____	_____	_____

Si un ou plusieurs enfants ont été tués après le recrutement, passez à la section « Nombre d'élèves, d'enseignants ou de membres du personnel tués, blessés ou arrêtés lors d'une attaque ». Sinon, passez à la section « Brève description de l'événement ».

Violence sexuelle à l'école ou à l'université ou sur le chemin de celles-ci

Type d'attaque (cocher toute option pertinente):

- Viol Esclavage sexuel Mariage forcé Nudité forcée Grossesse forcée Menace
 Autre, préciser : _____

Lieu de l'attaque :

- À l'école (université)
 Sur le chemin de l'école (université)
 Autre, préciser : _____

Inconnu

Détails : _____

Nombre, statut et genre des éducateurs et / ou élèves ciblés

(inscrire le nombre d'élèves et/ou d'enseignants ci-dessous) :

	Garçons (hommes)		Filles (femmes)		Inconnu	
	0-18	18+	0-18	18+	0-18	18+
Élève(s)	_____	_____	_____	_____	_____	_____
Enseignant(s) (ou professeurs)	_____	_____	_____	_____	_____	_____
Personnel éducatif	_____	_____	_____	_____	_____	_____

Si une ou plusieurs personnes ont également été tuées, passez à la section « Nombre d'élèves, d'enseignants ou de membres du personnel tués, blessés ou arrêtés lors d'une attaque ». Sinon, passez à la section « Brève description de l'événement ».

Détails de l'école ou de l'université

Au moment de l'attaque ou de l'utilisation militaire, l'école fonctionnait-elle, c'est-à-dire généralement ouverte aux étudiants (même fermée pour le week-end ou les vacances)? (cocher une case)

- Oui, l'école fonctionnait
 Non, l'école avait été évacuée ou n'était pas utilisée à des fins éducatives
 Inconnu

Autres détails :

École ou université fonctionnant après l'attaque ou l'utilisation militaire (cocher une case) :

- L'école (université) a continué de fonctionner après l'attaque ou l'utilisation militaire
 L'école (université) a fermé après l'attaque ou l'utilisation militaire

Fermée jusqu'à ? jour _____ mois _____ année _____

Autres détails :

Inscription à l'école ou à l'université

(inscrire le nombre d'élèves ci-dessous) :

Avant l'attaque

Garçons (hommes) _____ Filles (femmes) _____ Inconnu _____

Après l'attaque

Garçons (hommes) _____ Filles (femmes) _____ Inconnu _____

Inconnu

Détails concernant les inscriptions (par exemple, les raisons des réductions) : _____

Nombre de membres du personnel enseignant, administratif et autre (inscrire le nombre d'enseignants ci-dessous) :

Avant l'attaque

Hommes _____ Femmes _____ Inconnu _____

Après l'attaque

Hommes _____ Femmes _____ Inconnu _____

Inconnu

Détails concernant les nombres (par exemple, les raisons des réductions) : _____

Continuer vers la section suivante.

Nombre d'élèves, d'enseignants ou de membres du personnel tués, blessés ou arrêtés lors d'une attaque :				
	Garçons/hommes	Filles/femmes	Inconnu	Total
Nombre de tués dans les attaques (par genre et par rôle):				
Élève				
Enseignant				
Autre membre du Personnel				
Nombre de blessés dans les attaques (par genre et par rôle):				
Élève				
Enseignant				
Autre membre du Personnel				
Nombre de personnes arrêtées ou détenues (par genre et par rôle):				
Élève				
Enseignant				
Autre membre du Personnel				
Continuer vers la section « Brève description de l'événement ».				

Brève description de l'événement :

Incident référé à la protection de l'enfance ou à un autre spécialiste pour suivi ?



Global Coalition to **Protect** **Education from Attack**

REMERCIEMENTS

Ce *Kit pratique* a été rédigé par Amy Kapit, Jerome Marston et Marika Tsolakis. La Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques (Global Coalition to Protect Education from Attack, GCPEA) est reconnaissante de l'orientation fournie par le Groupe d'experts de référence.

La GCPEA est une coalition d'organisations qui comprend : les coprésidents Human Rights Watch et Save the Children, l'Institute of International Education (IIE), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la Fondation Education Above All (EAA), Plan International, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La GCPEA est un projet du Centre Tides, une organisation à but non lucratif de type 501(c)(3).

Le *Kit pratique* est indépendant des organisations membres du Comité directeur de la GCPEA et ne reflète pas nécessairement les vues des organisations membres du Comité directeur.

Le soutien au *Kit pratique* a été fourni par Education Cannot Wait, l'UNESCO, l'UNICEF, le ministère norvégien des Affaires étrangères et un donateur anonyme.

Janvier 2021

EBAUCHE DE TRAVAIL

Kit pratique pour collecter et analyser les données sur les attaques contre l'éducation

Global Coalition to Protect Education from Attack

Secrétariat

350 5th Avenue, 34th Floor, New York, New York 10118-3299

Téléphone: 1.212.377.9446 · Email: GCPEA@protectingeducation.org

www.protectingeducation.org